

UNIVERSITE DE BOURGOGNE



INSPE – Institut national supérieur du
professorat et de l'éducation

FACULTE DE SCIENCES DE L'EDUCATION

Comparaison des conditions de travail des enseignants et des contextes d'enseignement entre les écoles primaires et secondaires du secteur public et privé de la Ville de Goma en Province du Nord Kivu, République démocratique du Congo, de 2010 à 2021

Mémoire de Master 2, Sciences de l'éducation
Spécialité : Expertise sociologique et économique en éducation

Présenté par :

SHAMAVU BYANJIRA John Kissa

Sous la Direction de **Jake MURDOCH**, Professeur à l'Université de Bourgogne

Année académique 2020-2021

EPIGRAPHE

On ne se trompe pas quand en disant que les études ne sont pas données à tout le monde car la volonté de les poursuivre est un peu compliquée à acquérir

M.Jarek KROURI

La meilleure façon d'atteindre les objectifs que vous visez est de vous inspirer de ceux qui ont réussi avant vous

Ricardo Kaniama

DEDICACE

A toi éternel mon Dieu tout puissant et omnipotent dans ma vie, pour ta miséricorde divine, ta protection, ton amour et ta bienveillance ;

A toi mon épouse Sarah SHUKURU MILEMBA, tous nos enfants (Yseult Chibalonza, Benedicte Baraka, Marie-Grace Byamungu, Larissa MUGHOLI et Laura Akonkwa) et à nos nièces Mwamini Bufole et Allience Kesheni pour tous vos sacrifices, tolérance et soutien moral et spirituel ;

A mes chers parents Jean pierre KASHISHA BUFOLE et Colette M'BUMA sans lesquels je n'existerais pas, vous qui m'avez appris la sens de la patience et de persévérance dans la vie ;

A ma belle-famille MILEMBA (toutes et tous) pour votre amour et prière incessante ;

A vous tous mes frères et sœurs et tous les miens pour tant d'amour et encouragement.

Je dédie ce travail

John Kissa SHAMAVU B.

REMERCIEMENTS

Les personnes qui concourent à la réalisation d'une œuvre scientifiques ne doivent pas être passée sous silence. Que ceux qui nous apprécions à travers cette étude ne commettent pas l'erreur de nous jeter seul des fleurs et oubliant tous ceux qui ont apporté leurs soutiens pour arriver au bout de notre parcours universitaire de maîtrise et sans lesquels, cette œuvre ne couterait la valeur qu'il vaut.

A présent, au terme de notre mémoire de maîtrise, qu'il nous soit admis de nous acquitter d'un agréable devoir d'exprimer notre reconnaissance envers toutes les femmes et tous les hommes qui, en dépit de leurs charges socio- professionnelles, se sont donnés corp et âme en vue de donner leurs contributions à la réalisation de ce mémoire.

Avant tout, nous remercions particulièrement l'Eternel Dieu tout puissant pour la grâce et sa miséricorde qu'il nous a accordées sans lesquelles nous ne pouvions ni commencer et moins encore arriver au bout de cycle universitaire.

Nous tenons à remercier notre enseignant et Directeur du présent mémoire de maîtrise le Professeur **Jake MURDOCH**, pour ses précieux conseils, orientations et pour tout le temps qu'il n'a cessé de consacrer pour nous amener sur la bonne voie depuis le Master 1. Nous avons pris le goût de ce travail et de poursuivre nos recherches sous sa direction, ses encouragements et cela nous ont permis de transcender toutes les difficultés rencontrées au cours du processus empirique.

Nous remercions également Madame **Corine Kotchi**, secrétaire à la scolarité, pour son assistance technique et ses conseils qui nous ont permis d'arriver au terme de ce cycle académique. Ni-t-était ses encouragements et ses multiples conseils pratiques, nous étions au point d'abandonner en milieu du cycle académique. Nous reconnaissons que notre formation ne serait possible si nous ne nous étions pas confiés à elle.

Nous ne saurions pas passer inaperçu notre collègue de travail du niveau national, Monsieur Guillaume KOROGO pour son implication et ses encouragements qui nous ont donné le goût de commenter ce cycle académique.

Sans aucune hypocrisie, encore une fois tenons à remercier sincèrement Madame mon épouse **Sarah SHUKURU MILEMBA**, qui, malgré les difficultés socio-familiales

n'a cessé de m'encourager dans mes initiatives de poursuivre les études post universitaires. Ses prières et sa patience ont joué un rôle capital dans le processus de notre formation.

Nous tenons à remercier les collègues de services de l'EPST, les enseignants et tous ceux qui, de loin ou de prêt, pour leurs contributions dans la collecte des informations empiriques relatives à ce travail.

Enfin, nous remercions tous les proches et amis qui nous ont encouragé dans la poursuite des études et dans la réalisation de ce travail de mémoire.

À toutes et à tous, merci !

SIGLE ET ABREVIATIONS

ASSONEPA : Association Nationale des Ecoles Privées Agréées

C. E : Chef d'Etablissement

CEPACO : Collectif des Ecoles Privées Agréées du Congo

CONFEMEN : Conférence des Ministres de l'Education (des pays ayant le français en partage)

CS : Complexe Scolaire

D4 : Diplôme de 4 ans pédagogique

-D4 : Diplôme inférieur à D4 (D3, EAP, PP1 -5)

DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies

DES : Diplôme d'Etudes Supérieures

DE : Degré Elémentaire/ Directeur des études pour le niveau secondaire

DIPROMAD : Direction des Programmes et Matériels Didactiques

DM : Degré Moyen

DP : Directeur de l'école primaire

DT : Degré Terminal

ENC : Ecoles Non conventionnées

ECC : Ecoles Conventionnées catholiques

ECP : Ecoles Conventionnées Protestantes

ECK : Ecoles Conventionnées Kimbanguiste

ECl : Ecoles Conventionnées Islamique

EM : Enseignement Maternel (pré-primaire)

EPA : Ecole Privée Agrée

EP : Ecole Primaire

EPSP : Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel

EPST : Enseignement Primaire, Secondaire et Technique

EPR : Ecole Privée

ESU : Enseignement Supérieur et Universitaire

EXETAT : Examen d'Etat

G3 : Gradué (Diplôme de graduat du Premier cycle universitaire d'une durée de 3 ans)

IGE : Inspection Générale

IEM : institut d'Enseignement Médical

ISP : Institut Supérieur Pédagogique

ISPT : Institut Supérieur Pédagogique et Technique

IST : Institut Supérieur de Technologie

L2 : Licencié (Diplôme de licence de 2 ans)

MADI : Matériels Didactiques

MAS : ministère des Affaires Sociales

MINEPST : ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel

ONG : Organisation Non Gouvernementale

P6 : Diplôme d'Etat de 6 ans des sections autres que la section pédagogique

PE : Préfet des Etudes

PTF : Partenaire Technique et Financier

PASEC : Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN

PIE : Plan Intérimaire de l'Education

PROVED : Province Educationnelle /Directeur provincial de l'éducation

PTF : Partenaire Techniques et Financier

REGED : Région Educationnelle

R.G : Régime de gestion

RDC : République Démocratique du Congo

RESEN : Rapport d'Etat sur le Système Educatif National

SECOPE : Service de Contrôle et de la paie des enseignants

SIGE : Système d'Information et de Gestion de l'Education

SERNAFOR : Service National de Formation

SERNIE : Service National d'Identification des Elèves

TAB : Taux d'Abandon

TBS : Taux Brut de scolarisation

TENAFEP : Test National de Fin d'Etudes Primaires

TNA : Taux Net d'Admission

TR : Taux de Redoublement

TNF : Taux Net de Fréquentation

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural (en anglais) ou
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la Culture (en français)

UNICEF: United Nations of International Children's Emergency Fund (Anglais).
Agence de l'Organisation des Nations Unies pour l'enfance

TABLE DE MATIERES

EPIGRAPHE	i
DEDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS	iii
SIGLE ET ABREVIATIONS	v
TABLE DE MATIERES.....	viii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
I.LE SYSTEME EDUCATIF DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	5
Introduction	5
I.1. APERÇU HISTORIQUE ET SOCIOLOGIQUE DU SYSTEME EDUCATIF CONGOLAIS.....	8
I.1.1. Période Pré-Indépendance	9
I.1. 2. Mutation du système éducatif.....	10
I.1.3. Période Post- indépendance	12
I.2. CARACTERISTIQUE PRINCIPALE DU SYSTEME EDUCATIF ACTUEL DE LA RD CONGO.....	13
I.2.1. Missions assignées au secteur de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel en RDC.....	13
I. 2. 2. Caractéristiques du système éducatif de la RDC	13
I. 2. 3. Structure et organisation du système éducatif de la RD Congo.....	18
I. 2. 4. Financement du système éducatif en RDC	23
I.2. 5. Efficacité – équité- efficience- défis du système éducatif de la RDC	28
I. 2. 5.3. Défis du système éducatif congolais.....	34
I. 3. PROBLEMATIQUE ET REVUE DE LA LITTERATURE	39
Introduction	39
I. 3. 1. Travaux sur la comparaison des écoles publiques et privées	42
I. 3.2. CHOIX, INTERET ET DELIMITATION DU SUJET	46
I. 3.3. Objectif de l'étude	48
I. 3. 3. 1. Objectif global	48
I. 3. 3. 2. Objectifs spécifiques.....	48
I. 4. METHODOLOGIE	48
I. 4.1. Hypothèse	48
I. 4. 2. Démarches méthodologiques	49

I. 4. 3. Les écoles primaires et secondaires de la ville de Goma	50
II. 4. 3.1. Présentation de la ville de Goma	50
I. 4. 3. 3. Structure et organisation de l'EPST au Nord- Kivu	53
I. 4.3.4. Les écoles publiques de la ville de Goma	54
I. 4. 3. 5. Les écoles privées de la ville de Goma.....	57
II. CONDITIONS DE TRAVAIL ET CONTEXTES D'ENSEIGNEMENT DANS LES ECOLES PUBLIQUES ET PRIVES DE GOMA.....	61
Introduction	61
II. 1. DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	67
II.1. 1. Identification du champ de l'enquête.....	67
II. 1. 2. Sélection des écoles et des enquêtés (échantillonnage)	67
II. 2. 3. Sélection de l'échantillon : Profil ou catégorie des enquêtes	68
II. 2. 4. Méthodes d'analyse des données	71
II. 3. PRESENTATION DES RESULTATS	72
II.3. 1. Analyse des conditions salariales des enseignants entre les écoles privées et publiques.....	73
II.3.2. Analyse du Contexte pédagogique de matériels didactiques dans les écoles privées et publiques	82
II. 3.3. ANALYSE DU CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LES ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES.....	90
II. 3.4. ANALYSE DE L'IMPACT DES CONDITIONS DE TRAVAIL SUR LA QUALITE DES APPRENTISSAGES (COMPARAISON DES INDICATEURS CLES).....	92
II.4. INTERPRETATION ET DISCUSSIONS DES RESULTATS.....	99
II.4.1. Conditions salariales entre enseignants des écoles du secteur public et privée	100
II.4.2. Conditions et contexte d'enseignement	103
II.4.3. Conditions et contexte environnemental.....	106
II.4.4. Impact des conditions de travail sur la qualité des apprentissages.....	108
CONCLUSION GENERALE	114
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	120

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Structure et organisation de l'enseignement en RDC.....	20
Tableau n°2 : Part du financement de l'éducation et son évolution entre 1980 et 2002.....	24
Tableau n°3 : Évolution des dépenses d'éducation, par nature, 2005-2012 (en millions de FC Constants, 2012 et %).....	26
Tableau n°4 : Part des dépenses par les pouvoirs publics et les ménages et répartition de la Scolarisation par niveau.....	28
Tableau n°5 : Quelques indicateurs de l'éducation au primaire en RDC.....	34
Tableau n°6 : Nombre d'Ecoles maternelles, Primaires et secondaire de la ville de Goma.....	57
Tableau n°7 : Tableau d'échantillonnage pour les écoles privées et publiques.....	69
Tableau n°8 : Description des Attributs des enseignants.....	75
Tableau N°9 : Le Statut professionnel des enseignants.....	77
Tableau N°10 : Comparaison de salaires mensuels entre écoles publiques et écoles privées pendant les 36 derniers mois.....	78
Tableau 11 : Comparaison des moyennes annuels du salaire entre enseignants du public et du privé.....	78
Tableau N°12 : Comparaison du degré de satisfaction des enseignants de leur salaire actuel entre écoles publiques et privées.....	79
Tableau N°13 : Comparaison de la correspondance des salaires entre enseignant du public et du privé par rapport à leurs niveaux d'études et leur ancienneté.....	82
Tableau N°14 : La manière d'obtenir l'emploi de nos enseignants.....	83
Tableau N°15 : Participation aux formations continues ou recyclages en rapport avec le métier d'enseignant au cours de cinq dernières années.....	85
Tableau N°16 : Disponibilité et utilisation des matériels pédagogiques (Programme scolaire, manuels scolaire et matériels didactiques).....	85
Tableau 17 : Moyenne des effectifs déclarée par les enseignants.....	88
Tableau N°18 : Enseigner tout ce qui est prévu par le programme national.....	89
Tableau n°19 : Visites pédagogiques des enseignants par les inspecteurs de l'enseignement.....	89
Tableau n°20 : Comparaison de l'existence des conditions environnementales	

	hygiéniques et de l'environnement sain et sûr (assainissement et sécurité) entre public et privé.....	90
Tableau n°21	: Rapport entre le rendement scolaire de des enseignants et le cadre environnemental des écoles des enquêtés.....	92

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Profil des personnes interrogées.....	71
Graphique n° 2 : Répartition des enseignants par secteur d'enseignement.....	74
Graphique n°3 : Moyenne de salaires annuels entre privé et public.....	79
Graphique n°4 : Degré de satisfaction des enseignants entre privé et public.....	80
Graphique n°5 : Niveau de satisfaction des enseignants hormis leurs salaires par rapport à leurs termes de contrat de travail d'enseignant/e (avantages, horaires, etc).....	81
Graphique N°6 : Ancienneté des enquêtés dans la carrière enseignante.....	83
Graphique 7 : Evolution des moyennes des effectifs des écoles entre public et privé.....	93
Graphique n° 8 : Evolution des moyennes des effectifs de classes entre public et privé.....	94
Graphique n°9 : Comparaison de Taux moyens de réussites scolaires entre privé et Public.....	95
Graphique 10 : Comparaison des Taux moyen de réussite au TENAFEP/EXETAT.....	95
Graphique n°11 : Comparaison des Taux moyens de redoublement entre public et Privé.....	96
Graphique n°12 : Taux moyens d'abandons des écoles des enquêtes durant les 8 dernières années.....	97

LISTE DES ANNEXES

Annexe1 : Tableau de comparaison de salaires mensuels entre école publiques et écoles privées pendant les 36 derniers mois.....	125
Annexe 2 : Tableau de Comparaison de salaires annuel entre école publiques et écoles privées pendant les 36 derniers mois.....	125
Annexe 3 : Tableau de Titres d'emploi que détiennent les enquêtés.....	125
Annexe 4 :Manière de perception du salaire par les enseignants.....	126
Annexe 5 : Tableau du degré de satisfaction des enseignants hormis le salaire par rapport à leurs termes de contrat de travail d'enseignant/e (avantages, horaires, etc).....	127
Annexe 7 : Tableau de Pouvoir de décision considérable au sein des écoles de nos enquêtes.....	128
Annexe 8 : Tableau de Participation aux formations continues ou recyclages en rapport avec le métier d'enseignant au cours de cinq dernières années.....	128
Annexe 10 : Le secteur d'enseignement qui organise les formations continues et les activités de renforcement de capacités des enseignants selon les cadres et inspecteurs de l'EPST.....	129
Annexe 11 . Tableau des effectifs inscrit au début de l'année dans une classe.....	129
Annexe 13 :Tableau N°27 : Evolution des moyennes des effectifs des écoles entre public et privé.....	130
Annexe 14 : Moyenne des effectifs par classe pour les 7 dernières années (2015-2021).....	131
Annexe 15 : Tableau Comparaison des taux moyens de réussites annuelles entre écoles publiques et privées durant les 11 dernières années.....	132
Annexe 16 : Tableau de Comparaison des Taux moyen de réussite au TENAFEP/EXETAT.....	133
Annexe 17 : Tableau de comparaison du taux moyen de redoublement.....	134
Annexe 18 : Tableau de Taux moyens d'abandons des écoles des enquêtes durant les 8 dernières années.....	134
Annexe 19 : Questionnaire adressé aux enseignants Questionnaire de recherche sur la comparaison des conditions de travail des enseignants des écoles du secteur public et du secteur privé dans la ville de Goma.	135

INTRODUCTION GENERALE

La question de catégorisation du secteur de l'éducation n'est pas seulement un phénomène de la République Démocratique du Congo et moins encore une invention ou initiative de notre époque. La privatisation de de l'éducation est un phénomène qui est développé dans plusieurs pays du monde en Europe, en Asie, en Amérique tout comme dans les pays africains sous diverses appellations. Au Mali, au Tchad, et au Togo on rencontre les écoles communautaires, au Cameroun on les appelle des écoles privée (Balonga et Ziavoula, 2005). En Angleterre elles s'appellent des écoles indépendantes ou public schools et des écoles libres ou des free schools et en France on les appelle comme en RD Congo.

En République Démocratique du Congo, le système éducatif a été avant tout totalement privé durant toute la période de la pré-indépendance et l'époque coloniale avant de prendre un caractère mixte depuis l'accession du pays à son indépendance jusqu'à ce jour. En effet, la charte coloniale qui était un document le plus important du Congo- Belge avait rendu l'enseignement libre donnant ainsi l'occasion à toute personne physique ou morale et peu importe son origine d'organiser ou de créer une école privée (Histoire de l'enseignement privé en RD Congo). Le secteur privé s'est développé de plus en plus au fil des années avec toutes les successions de différents gouvernements depuis 1960 à maintenant et cela à partir du discours du président Mobutu du 05/12/1985, en parlant de nombreuses failles constatées dans l'enseignement, au cours duquel il déclara « ***si l'on veut atteindre des résultats à brèves échéances, ce n'est pas seulement sur les pouvoirs publics qu'il faut compter mais aussi sur l'initiative privée***».

En effet, l'éducation bien qu'un droit universel pour toute personne et à fortiori pour tout enfant, elle connaît cependant beaucoup de difficultés dans l'atteinte des objectifs dans certains pays suite aux situations socio-économique et de conflits internes ou externes d'une part ainsi qu'à l'accroissement démographique d'autre part. Suite à ces situations socio- économiques, les conflits et l'accroissement démographique relatif à chaque pays, les pays ont adapté leurs systèmes éducatifs pour répondre aux exigences de l'éducation universelle. L'une de missions de l'éducation en république démocratique du Congo est de former, transformer et développer la société. Cette

mission doit se réaliser en faveur de tous les individus sans discrimination, enfants, adolescents, jeunes et adultes, femme et homme, fille et garçon.

Pour réaliser cette mission, chaque Etat a l'obligation de réunir les stratégies et conditions nécessaires en mettant en place des structures et de formation avec une capacité d'accueil conséquente qui tient compte de la démographie de la population, ceci suppose la construction des écoles et centres d'apprentissage et de formation professionnelle. Au-delà de la construction des infrastructures, il s'ajoute également les conditions de prise en charge du personnel enseignant, administratif et ouvrier. Or, depuis les années 1980, les différentes crises politique qui ont caractérisé la RDC ont affecté profondément non seulement l'économie mais aussi le système éducatif congolais tant au niveau de l'accès que de la qualité et de la gouvernance dans les écoles du secteur public. Le Budget de l'Etat consacré à l'éducation passe de 159\$ en 1982 à 23\$ par élève en 1987 et le salaire des enseignants est passé de 68\$ à 27\$ et le nombre d'enseignant payés par l'Etat aussi de 64% en 1982 à 31% en 2006 (Poncelet et all, 2010, p.25). L'Etat congolais, étant incapable de construire les infrastructures scolaires et la prise en charges des salaires des enseignants, on a vu la création et l'agrément plus accentué des écoles dans le secteur privé que dans le secteur public. Rappelons que cette progression aurait été encouragée par le moratoire de 2011 interdisant la création ou l'agrément de nouvelles classes dans le secteur public. Ainsi les établissements scolaires du secteur privé passent de 12 % en 2007 (3542 Ecoles privées sur 29420) à 13% en 2015 (6 496 écoles privées sur un total de 48 147 pour le primaire et de 15,2% en 2007(9089 EPR sur 51,643) à 17,6% en 2015 (3621 EPR sur un total de 23759) pour le secondaire. De même, les inscrits entre écoles publiques et écoles privées montrent comment le secteur privé est en évolution, 11,2% 12,6 respectivement en 2007 et en 2015(Annuaire EPSP 2017 et 20015).

L'accroissement de l'offre éducatif dans le secteur privé du pays caractérisé par une précarité de l'économie et de son système éducatif n'est pas notre préoccupation première mais plutôt elle constitue notre base pour aborder la question de notre recherche.

En effet, au-delà de la tendance d'accroissement du nombre des écoles privées et d'inscrits, notre question reste celle de savoir si les conditions de travail des enseignants des écoles publiques sont-elles les mêmes ou elles sont alors différents

comptes tenus de la situation économique du pays étant donné que les conditions de travail de l'enseignant dans une école publique sont étroitement liées à l'économie du Pays. Si elles sont différentes, la différenciation a-t-elle un impact sur la qualité de l'enseignement des apprenants ?

La présente recherche s'est fixée comme objectif de comparer le secteur éducatif public et privé en analysant que la différence des conditions de travail des enseignants et l'impact de celle-ci sur la qualité des enseignements. Il est vraisemblablement connu que les enseignants du public comme ceux du privé sont issus de même formation et sont tenus à utiliser les mêmes programmes scolaires, mêmes manuels scolaires et les mêmes normes d'apprentissage, certains facteurs non encore identifiés pourraient être à la base des écarts entre les enseignants de deux secteurs.

Les facteurs liés à la rémunération des enseignants, les facteurs dans le contexte environnemental de travail des enseignants et les conditions pédagogiques (matériels pédagogiques) nous permettront de dégager l'impact de la différence de ces facteurs sur le rendement scolaire dans les deux secteurs, privé et public. Les résultats des examens aux différents trimestres scolaire et ceux de fin de cycle des enfants (TENAFEP et EXETAT) ne sont pas aussi égaux dans les deux secteurs d'enseignement, ce qui remet encore une fois en doute l'égalité des conditions de travail et le contexte d'enseignement entre les deux. Les résultats du TENAFEP par type d'établissement, école publique conventionnée, publique non-conventionnée et privée, indiquent que dans l'ensemble, les écoles privées affichent une performance légèrement meilleure et qu'entre les deux régimes d'écoles publiques, les écoles conventionnées obtiennent de meilleurs résultats que les non-conventionnées¹. La situation au secondaire semble être contraire pour l'enseignement secondaire où les résultats des EXETAT paraissent à première vue meilleurs dans les écoles du secteur public que dans celles du secteur privé mais ceci doit être démonté à partir des archives du Ministère.

Ce faisant, une enquête quantitative et qualitative sera réalisée auprès des enseignants et chefs d'établissements scolaires, primaires et secondaires publiques et privées agréées dans les 3 Sous- divisions éducationnelles de la ville de Goma en Province du Nord- Kivu.

¹ Groupe Banque mondiale, Octobre 2015, Revue des Dépenses Publiques du secteur de l'éducation en République Démocratique du Congo : Une Analyse d'Efficiency, d'Efficacité et d'Équité, p.28

Il sera question de questionner les conditions dans lesquelles travaillent les enseignants dans leurs établissements respectifs sur le plan administratif, pédagogique et environnemental.

I. LE SYSTEME EDUCATIF DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Introduction

L'on ne peut pas parler véritablement du système éducatif d'un pays sans préalablement parler de son contexte historique. Comme pour dire, parler du système éducatif congolais exige en avance d'appréhender son contexte historique et pourquoi pas sociologique. Il faut donc partir du contexte de la période précoloniale, coloniale puis postcoloniale de ce pays pour comprendre son système éducatif actuel.

Comme nous le verrons bientôt, le système éducatif de la République Démocratique du Congo a commencé avec le passage des missions de l'époque coloniale dont l'objectif était d'abord l'évangélisation. Cela étant, la 1^{ère} école a commencé certainement avec les confessions religieuses qui étaient gérées par les missionnaires occidentaux. En coopération étroite avec l'Église Catholique, à qui l'État colonial avait confié le quasi-monopole de la formation scolaire, le Congo indépendant avait rapidement construit un réseau scolaire qui avait permis à la plupart des enfants de recevoir une éducation gratuite (Mrsic-Garac, 2009).

Le système éducatif congolais est compris comme une combinaison de différentes formes d'éducation, d'agents, de toutes les procédures d'organisation, ainsi que le système d'enseignement.

A première vue, les enseignants des écoles du secteur public ont la même formation que ceux des écoles du secteur privé, la composition de la classe dans le privé comme dans le public est soumise à une même norme dont le minimum est fixé à 25 élèves et 55 élèves maximum. Ce n'est alors que les conditions dans lesquels les enseignants réalisent leurs fonctions d'éducateur et les caractéristiques des élèves que ces deux secteurs peuvent avoir de distinction si non l'enseignement privé est fortement lié à l'enseignement public. En République Démocratique du Congo, l'enseignant du privé est payé par les parents d'élèves et son salaire dépend du niveau socioéconomique des parents, les enseignants du public dépendent par contre du budget national du pays. Comme tous les fonctionnaires de l'Etat, les enseignants des écoles publiques de la RDC Congo sont rémunérés et recrutés par le ministre de l'Enseignement pendant que ceux du privé le sont par les promoteurs des écoles. Est-il possible alors que les conditions de travail des enseignants de deux secteurs soient différentes mais aussi, entre privés aussi, il se présente des différenciations étant donné que toutes les

écoles privées ne sont pas non plus de la même catégorie. En France, l'enseignement privé présente des spécificités par son offre d'enseignement et sa répartition géographique. Dans le premier degré, les écoles privées regroupent, pour leur quasi-totalité, l'enseignement préélémentaire et élémentaire contrairement aux écoles publiques (Monso, 2015). Cette réalité de la France est assimilable à celle de la RDC où presque chaque école privée organise d'abord le niveau maternel et le niveau primaire avant d'organiser le niveau secondaire. Les enfants qui étudient dans les écoles privées semblent être éloquentes que ceux du public et la plupart de parents de milieu socialement et économiquement favorables veulent toujours scolariser leurs enfants dans les écoles du secteur privés, ce qui laisse croire que du point de vue pédagogique, les enseignants des écoles du secteur privé sont les mieux encadrés que ceux du secteur public. Les résultats au TENAFEP de deux dernières années ont montré de meilleurs résultats des écoles privées plus que les écoles publiques. Il s'observe d'ailleurs que les écoles conventionnées catholiques sont également plus enviées par les parents et enseignants plus que les écoles publiques d'autres gestions pendant que toutes sont payées par l'Etat. Il est aussi évident néanmoins de constater que les performances dans les deux secteurs sont encore différentes lorsqu'on se retrouve au niveau secondaire. Les écoles publiques produisent beaucoup de diplômes que les écoles du secteur privés, or encore une fois le recrutement des professeurs requiert la même qualification. Il y a donc un questionnement sur les conditions et le contexte d'enseignement entre privé et public dans le système éducatif congolais depuis la période coloniale jusqu'à maintenant.

Les différents mouvements de grèves des enseignants observés dans les écoles publiques traduisent que les conditions de travail dans ce secteur peuvent être différentes de celles des enseignants du secteur public. Ces mouvements de grèves orchestrent plusieurs conséquences avec des effets négatifs non seulement sur le plan administratif et pédagogique mais aussi sur le plan social. On pourrait alors vivre une mobilité ou fuite des enseignants vers d'autres écoles ou d'autres professions car les conditions de travail ne sont plus attractives dans la profession. La profession enseignante souffre d'une perte d'attractivité dans la plupart des régions du monde car les établissements d'enseignement sont inégaux dans leur capacité à attirer et à stabiliser leur personnel (Lothaire, Dumay, Dupriez, 2012). Or la fuite de cerveaux ne laisse pas un bon fonctionnement avec de bons rendements à une institution scolaire.

Si les mouvements de grèves des enseignants ne s'observent pas dans les écoles du secteur privé, c'est peut-être que les conditions de travail sont plus favorables au personnel enseignant, cela suppose que celles-ci sont organisées sur le plan administratif, pédagogique et financier de sorte à satisfaire leur personnel enseignant. Le niveau organisationnel des établissements scolaires du secteur privé et leur leadership ainsi que le climat de travail pourraient influencer positivement les conditions de travail et le contexte d'enseignement que dans les établissements du secteur public. « **Les caractéristiques organisationnelles de l'établissement d'enseignement telles que le type de leadership, le climat et la solidarité entre enseignants ont également une influence significative sur la capacité des établissements à « garder » leurs enseignants** »².

Les programmes scolaires et les manuels ainsi que la qualité des infrastructures scolaires et hydro-sanitaires devraient attirer l'attention des gestionnaires des écoles afin que les enseignements se déroulent dans les conditions favorables pour les enseignants et les enseignés dans les deux secteurs public et privé. Ensuite, les facteurs de finances ne sont pas du tout clairs entre les deux établissements d'enseignements, d'où la nécessité d'analyse approfondie pour dégager les écarts car parler des conditions de travail suppose en premier lieu les rémunérations du personnel enseignants et leur satisfaction.

Le fait que certains enseignants du secteur public se déplacent vers les écoles du secteur privé et certains des privés envient leurs collègues du secteur public laissent penser qu'il existe des écarts dans les conditions de travail qui n'est pas sans impact néfaste sur la qualité des apprentissages.

En RDC notamment, les gens ont des perceptions différentes entre les conditions de travail de travail entre enseignants du privé et du public et par ricochet, croyant ainsi que la qualité des enseignements est meilleure dans le privé que dans le public. Evidemment, certaines études l'ont déjà montré, la plus grande autonomie propice à l'innovation pédagogique et à l'implication des parents sont des atouts qui font que l'enseignement privé peut favoriser de bons résultats scolaires (Lusk- stover & Harry, 2015). Dans cette logique, la qualité des apprentissages est fortement liée aux conditions de travail et du contexte dans lesquels les membres du personnel réalisent

² Sandrine Lothaire et al, Pourquoi les enseignants quittent-ils leur école ? Revue de la littérature scientifique relative au turnover des enseignants, 2012, p.99

leurs tâches. Les différences des indicateurs de la qualité entre écoles du secteur privé et du secteur public peuvent être liées certainement aux différences de conditions de travail et du contexte d'enseignement entre les 2 secteurs. Les frontières entre les conditions de travail dans les deux secteurs restent néanmoins floues pour autant que la réalité pour les modes fonctionnement et la source de financement ne sont pas les mêmes pour tous les pays.

Pour les cas des écoles entre les deux secteurs d'enseignement de la ville de Goma, il les conditions ne semblent pas être favorables dans les écoles du secteur privé que dans les écoles du secteur public suite à la catégorisation des écoles et encore moins entre écoles primaires et écoles secondaires. Les conditions sociales et le climat de travail entre les deux niveaux paraissent également différents entre le niveau primaire du privé et du public d'une part, mais elles paraissent de plus en plus différentes entre primaires et secondaires pour les deux secteurs d'autre part. Peu importe le niveau de rémunération qui peut être différent entre les deux, les facteurs environnementaux jouent rôle essentiel et capital pour produire une efficacité dans un établissement scolaire. Pour juger confirmer ou infirmer les écarts qui peuvent exister entre les conditions de travail et du contexte d'enseignement et leur impact sur les apprentissages entre écoles publiques et écoles privées de Goma en RDC, plusieurs facteurs méritent d'être pris en compte dans les analyses notamment les facteurs de rémunération, les facteurs liés à la présence des matériels pédagogiques, les facteurs environnementaux, les considérations sociales, le leadership des gestionnaires des écoles et la garantie de son poste et produire de bon résultats.

I.1. APERÇU HISTORIQUE ET SOCIOLOGIQUE DU SYSTEME EDUCATIF CONGOLAIS

L'histoire du système éducatif de la RD Congo remonte de la période avant la colonisation par la Belgique. Non seulement la Belgique a colonisé le Congo pour des raisons économique et d'évangélisation mais il a été constaté que le colon Belge et les missionnaires ont, à travers l'évangélisation, introduit la notion de l'éducation bien que ce fût dans une forme rudimentaire.

L'introduction du système éducatif en République Démocratique du Congo a valu plusieurs décennies pour en arriver au stade de l'enseignement structurel actuel. Son histoire commence par l'expédition et le passage des missions après la Conférence

de Berlin (1885) sur le partage de l'Afrique. Ces missions étaient à la fois des missions à caractère politique et religieux. Et à force de faire découvrir aux peuples de race noire l'évangile, naîtra l'éducation dont le mobile principal était de former, transformer et développer la société qui a longtemps demeuré dans sa civilisation «archaïque». Le progrès connu par les missions, malgré les autres intérêts métropolitains ont permis aux explorateurs et colons belges à découvrir l'embouchure du fleuve Congo jusqu'à longer les côtes de ses affluents où ils ont installé sur les sites des grandes agglomérations de population leurs premiers foyers d'administration à la fois de communication et culturelle. Les antennes d'administration ont développé d'abord le milieu au niveau économique, ensuite en arriver au point de créer des foyers d'éducation de masses. Les étapes imminentes qui ont déterminé l'histoire de l'éducation au Congo Kinshasa ont été découpées en périodes évolutives et événementielles qui ont marqué la période de gestion. Ainsi les grandes étapes de l'histoire du système éducatif de la RDC sont :

- La Pre-Indépendance du Congo (époque coloniale : Etat belge),
- La Post-Indépendance du Congo (1960 à ce jour),
- La Mutation du système éducatif.

I.1.1. Période Pré-Indépendance

▪ L'arrivée des missions

Peu après l'entrée au Congo vers 1906, avec les découvertes, la colonie belge a introduit le système d'enseignement sous forme d'éducation des masses à partir de l'évangélisation instaurée par leurs missionnaires afin d'apprendre aux noirs à lire et à écrire. L'intérêt de l'évangile était de faire disparaître la diversité de petits dieux des statuettes trouvées en Afrique et croire en un seul Dieu, le Père de Jésus-Christ. Et c'était ici le début du cheminement de l'éducation.

▪ Les foyers d'apprentissage

En 1926, le système de formation deviendra très évolutif jusqu'à être transformé en foyers d'apprentissage, un groupement de masses sur des sites de grandes agglomérations de population. Les femmes d'un côté pour l'éducation ménagère et les hommes de l'autre pour une formation penchant sur la professionnalisation.

- **Les Centres de formation de métiers et artisanale**

Vers 1930, la première convention se pointait déjà à l'horizon, entre l'Etat belge et les Eglises Protestantes et catholiques, les missions ayant déjà acquis un grand impact sur le terrain en ce qui concerne l'éducation des Congolais. Quelques tous premiers centres sont déjà installés progressivement un peu partout mais leur liste n'est exhaustive.

Il s'agit des provinces surtout de la cuvette centrale : **Bas-Congo** :Kimpese, Kisantu, Lemfu, Ntumba, Gombe Matadi, **Bandundu** :Mbewo, Beno, Mukila, **Equateur** : Mbandaka, Lisala, Bansakusu, **Province orientale** : Kisangani, Mombasa, **Kasaï Occidental** : Ilebo, Mweka et **Kasaï Oriental**: Lodja, Sankuru

Il est à remarquer que la province du Bas – Congo a résorbé les plus grands nombres de centres d'apprentissage et des métiers, parce que les explorateurs et colons belges ont pénétré le Congo par l'embouchure du fleuve Congo. Et la présence de ces centres a été justifiée par le passage d'un grand cours d'eau facilitant l'accès par pirogues aux missions.

- **L'ère de la grande réforme**

Entre 1935 et 1940, plusieurs centres et foyers de métiers furent débaptisés et transformés en écoles artisanales des métiers et écoles moyennes.

- **L'enseignement structurel**

Entre 1945 et 1950, à la veille de l'ère de l'Indépendance, les écoles moyennes et artisanales des métiers ont formé des intellectuels Congolais complets capables de gérer l'administration et de transférer à leur tour le savoir acquis. Le niveau de l'école de métiers et artisanale était sanctionné par un titre de D3 équivalent de D6 (Diplôme d'Etat actuel), tandis que le niveau de l'école moyenne par un diplôme équivalent au titre du finaliste d'un Institut Supérieur.

I.1. 2. Mutation du système éducatif

Elle se situe dans les 2 périodes historiques de notre pays à savoir : la période coloniale et celle postcoloniale.

a. Période Coloniale (avant 1960)

Depuis l'étape de l'enseignement de base jusqu'à l'enseignement structurel actuel, le système de politique éducative a fonctionné sous tutelle unique de l'institution « Education » qui résorba en son sein le cycle fondamental primaire, secondaire et supérieur. Ce secteur a été gardé assez longtemps dans ce statut jusqu'au début du premier gouvernement issu de l'indépendance de la République Démocratique du Congo.

Comme il a été signalé dans les lignes précédentes, des acquis considérables et communs à chaque phase de transformation des méthodes d'enseignement, se manifestèrent. Cela a été justifié par le nombre réduit des apprenants et des écoles. A cela, il faut ajouter la participation communautaire très active au niveau de construction des écoles et fabrication des bancs pupitres et des briques cuites. Les ponts, les routes et les rails pour chemin de fer servant de communication avec les écoles constituent une contribution de nos populations qui ont sacrifié leur vie sous un service forcé.

b. Période Post- Coloniale (après 1960)

Entre 1960 et 1980, l'institution unique dénommée toujours « EDUCATION » est restée sous le même statut. Mais alors il faut noter qu'à partir de 1962 à 1965, le secteur « EDUCATION » a pris la nouvelle dénomination de « EDUCATION NATIONALE ». Celle-ci a englobé les différents cycles : fondamental maternel, primaire, secondaire et supérieur.

Parmi les mutations de l'enseignement, il a été relevé la première qui amènera la scission de l'Education Nationale en 2 secteurs : l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel et l'Enseignement supérieur et universitaire en 1983 avec l'entrée du Ministre Nzege à la tête de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel.

Entre 1992 et 1993, à l'issue des résolutions de la Conférence Nationale Souveraine, plusieurs secteurs furent fusionnés, entre autres l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel et l'Enseignement supérieur et universitaire sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale. Ce Ministère a été sous la conduite du Professeur Loka ne Kongo, qui y resta pendant plus de 3 mois.

A la fin de 1993, une nouvelle scission interviendra à l'issue de laquelle le Ministre Ndolela Sikikonde sera désigné à l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel pour un second mandat.

Entre 1997 et 2000, avec l'entrée du pouvoir de l'AFDL, une nouvelle fusion aura lieu entre l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel et l'Enseignement supérieur et universitaire sous la tutelle du Ministre Kamara Rwakaikara.

Entre 2000 et 2003 sous le mandat des Ministres Yerodia Ndombasi et de Kutumisa Kyota, les 2 secteurs restèrent sous tutelle du Ministre de l'Education Nationale.

De 2003 à ce jour, l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel³ est resté autonome par rapport à son secteur frère de l'Enseignement supérieur et universitaire.

Les acquis, comme il a été noté au niveau de la période coloniale, sont nombreux en dépit de multiples nouvelles créations d'écoles qui ont de surcroît investi la gestion dans une crise d'autofinancement, raison pour laquelle le partenariat a pris part active dans notre système éducatif.

A compter entre autres partenaires : les organismes internationaux ainsi que les différentes confessions religieuses nous liant au moyen des conventions scolaires.

I.1.3. Période Post- indépendance

Avec les moyens de bord hérités de la colonie, l'analyse de la période de gestion post-coloniale a été, en ce qui concerne l'historique de l'Enseignement, l'objet d'un reflet des bilans réalisés par les dirigeants de ce secteur au bout de chaque mandat, en tenant compte de la politique globale et non de l'état détaillé du fonctionnement.

De 1960 à 1971, la politique générale de l'enseignement a été presque la même avec une caractéristique commune, à savoir : la subdivision des écoles par l'Etat et les études des enfants et des enseignants à charge complète de l'Etat. En conséquence,

³ La source ne fait pas allusion au changement de dénomination de 2015-2017 où le ministère avait pris l'appellation de l'enseignement primaire, secondaire et initiation à la nouvelle citoyenneté. Aujourd'hui le ministère fonctionne sous la dénomination de l'Enseignement primaire, Secondaire et Technique.

la crédibilité de l'Enseignant ainsi que la qualité des enseignements dispensés étaient au beau fixe.

I.2. CARACTERISTIQUE PRINCIPALE DU SYSTEME EDUCATIF ACTUEL DE LA RD CONGO

I.2.1. Missions assignées au secteur de l'enseignement primaire, secondaire et en RDC

Le but est de former la jeunesse, par une éducation perméable à toutes les catégories sociales, afin de combattre le phénomène d'analphabétisme sur l'étendue du Territoire national et de faire de chaque enfant congolais un élève. Pour ce faire, les missions assignées sont entre autres :

- Etendre la scolarisation à tous les jeunes, en assurer la gratuité et sa plénitude au niveau fondamental,
- Institutionnaliser l'alphabétisation fonctionnelle en développant les centres d'alphabétisation et de récupération,
- Privilégier l'étude du milieu dans les programmes de formation et organiser un enseignement préscolaire généralisé,
- Multiplier les structures de formation administrative et pédagogique en fonction de besoins réels et de spécificités régionales et locales,
- Créer de nouvelles infrastructures scolaires et réhabiliter celles qui existent déjà sur terrain,
- Lutter contre la déperdition scolaire qui frappe certaines catégories des personnes les plus démunies et ou avec handicap, en créant des centres spéciaux scolaires en matière d'enseignement technique et spécial,
- Renforcer la capacité de dotation des écoles en manuels, programmes scolaires et matériel didactique,
- Promouvoir les valeurs culturelles et linguistiques africaines à partir de nos langues nationales comme langues de l'enseignement de base.

I. 2. 2. Caractéristiques du système éducatif de la RDC

Nous l'avons déjà dit dans la partie précédente, le système éducatif congolais a été amené par les missionnaires. Avant son organisation systématique, le système éducatif de missionnaire était essentiellement privé et était géré en privé par les mêmes missionnaires. Cet enseignement n'était alors organisé qu'au niveau des

centres urbains, plus spécialement dans les Chefs-lieu des Provinces. Aujourd'hui les écoles tant du secteur public que du secteur privé sont organisées à travers tous les pays et si le système était organisé comme dans d'autres pays où les écoles conventionnées sont considérées comme des écoles privées, le système éducatif serait caractérisé par un enseignement « Privé ». Et malgré la considération des conventionnés comme de publics, les écoles privées ont franchi la frontières nationales, trois niveaux d'études y sont organisés notamment maternelle, primaire et secondaire. Faisant partie intégrante de l'enseignement national, les écoles privées contribuent, à l'instar des écoles publiques, au développement du système éducatif de la R.D.Congo. D'ailleurs, l'enseignement maternel est à 90% organisé par le secteur privé.

La République Démocratique du Congo avait alors hérité le modèle du système scolaire de son pays colonisateur, la Belgique. Tous les problèmes que connaît aujourd'hui le système éducatif congolais sont en grande partie liés à la colonisation du pays.

Dans cette partie du travail, l'objectif n'est plus de décrire le système éducatif congolais mais présenter ses forces et ses faiblesses dans son ensemble par rapport à sa gestion, son fonctionnement, ses objectifs, sa performance qui le caractérisent. Malgré les efforts fournis par l'Etat congolais et les communautés (parents d'élèves) pour résoudre le problème d'accès au système éducatif, le pays connaît encore des sérieux problèmes qui ne cessent de faire l'objet de critique de l'école congolaise tant sur le plan national, régional qu'international. Bien que certains indicateurs apparaissent sur la bonne voie, la plupart de ces derniers trahissent le système éducatif du pays. La RD Congo est parmi les pays dont le taux d'achèvement est trop bas, le taux d'abandons scolaires très élevé, taux de redoublement également très élevé, des grandes disparités entre les sexes (F/G) et entre milieux (urbain/ruraux) et entre provinces. L'enseignement spécial pour les personnes vivant avec handicap existe de nom en République Démocratique du Congo

Plusieurs études ont été réalisées sur le système éducatif de la République Démocratique du Congo depuis son accession à l'indépendance jusqu'à ce jour dont les rapports peuvent nous donner une description globale du système éducatif de la RD Congo.

Ce n'est plus une situation à restreindre, il est clairement connu de plusieurs scientifique s'est dégradée depuis plus de deux décennies. Il est proportionnellement en retard par rapport à l'accroissement de la population du pays qui ne cesse d'accroître de plus en plus les besoins en éducation en termes d'accès et de la qualité. Nos aînés nous apprennent que le système éducatif et le système de santé de la RDC, de par leur organisation, étaient parmi les plus enviés en Afrique subsaharienne et australe vers les années 1970 mais ces systèmes sont aujourd'hui les plus appauvris qualitativement et quantitativement.

En effet, le système éducatif congolais est un système tiré du modèle du système du colonisateur et qui a des traits caractéristiques du système éducatif français.

Le système éducatif en RD Congo est un système qui continue à se développer à tous les niveaux bien sûr avec une lenteur et avec plusieurs difficultés (Banque mondiale 2005, pp.26). La banque mondiale mène des études sur le statut de l'éducation dans les pays de l'Afrique subsaharienne en collaboration avec les équipes locales de pays concernés. En 2005, le rapport sur le statut de l'éducation de la RD Congo a montré que le système éducatif de la RD Congo est un système entièrement financé par les parents. Ces derniers prennent en charge mêmes les dépenses qui ne reviendraient qu'au seul gouvernement dans ses missions régaliennes mais suite aux problèmes économiques et de guerre qu'a connue le pays depuis 1990, toutes les dépenses de scolarisations des enfants reviennent aux ménages. « De façon unique en Afrique, les parents financent presque toutes les dépenses d'éducation, à tous les niveaux, du primaire au supérieur et, plus surprenant, dans tous les types d'établissements, établissements gouvernementaux, établissements publics gérés par les Eglises, et établissements privés (Banque mondiale, op cit)⁴.

De ce fait, le système est confronté à plusieurs défis qui le caractérisent et qui pourraient ternir son image tant sur le plan national que sur le plan international.

Ainsi, compte tenu du contexte politique et économique, le système éducatif du pays est caractérisé par les faibles évolutions des indicateurs de l'éducation.

Le Budget de financement de l'éducation est tellement déficitaire depuis le début du déclin du régime de Mobutu après l'indépendance du pays au point que le taux d'accès aux services de l'éducation n'a pas tellement évolué dans tous les niveaux

⁴ Le rapport sur indique que les parents prennent part même aux dépenses de l'administration du système tant au niveau provincial qu'au niveau local et surtout dans les écoles gérées par les églises (écoles conventionnées)

d'enseignement (Primaire, Secondaire et Supérieur). En effet, le système est jusqu' à ce jour de rédaction du présent travail presque entièrement financé par les efforts extérieurs notamment les privés. Le rapport de la banque mondiale (2005, p.68) nous dit que l'aspect original du financement de l'éducation en RDC réside dans le niveau élevé des contributions privées à tous les niveaux de l'enseignement, y compris dans le primaire⁵. Il faut noter ici que cette dépense de privés vient de parents et des aides humanitaires. En 2005, le secteur de l'éducation ne compte que six pour cent de la dépense publique totale pendant qu'en 1980, presque un quart du budget était dépensé dans l'éducation; les dépenses en capital dans ce secteur représentaient moins de 10 pour cent des dépenses totales en capital. La part de la dépense publique pour l'éducation a commencé à baisser fortement à partir de 1983, chutant alors à 17 pour cent et deux ans plus tard, cette part était tombée à 7 pour cent. Aujourd'hui, la part du secteur de l'éducation du budget total du pays est à 20 pourcents mais ceci n'a pas encore résolu le problème de la baisse des salaires des enseignants et des enseignants non payés. Le récent recensement qui a eu lieu en Février 2020 donne près de 300,000 enseignants nouvelles unités au primaire comme au secondaire (Statistiques SECOPE 2020).

Le deuxième facteur qui caractérise le système éducatif de la Rd Congo est le manque de professionnalisation de l'enseignement suite au manque ou insuffisance des formations continues et de matériels didactiques. Le système éducatif congolais a, dans son organisation, un service en charge de formation des enseignants dit « SERNAFOR » et l'autre de programmes et matériels didactiques « DIPROMAD » mais ces derniers ne sont pas suffisamment appuyés pour réaliser la mission qui leur sont dédiées afin d'améliorer les prestations des enseignants. Mêmes les enseignants du supérieur ne bénéficient d'aucune formation qui pourraient leur permettre de professionnaliser leur carrière enseignante comme c'est le cas dans d'autres pays ou les gouvernements octroient des bourses aux agents pour des formations continues afin d'améliorer leurs prestations. Seuls les organismes partenaires comme UNICEF, UNESCO, quelques ONGs accordent un appui non régulier et non suffisant à certaines Provinces pour leur permettre d'organiser des formations en faveurs des enseignants pour quelques écoles du secteur public. Que ça soit dans les établissements

⁵ La situation au moment de la publication de ce rapport, le montant total des financements privés Etait supérieur et dépassait celui des financements publics car l'éducation n'était pas prioritaire au gouvernement.

d'enseignement primaire ou secondaires comme dans les institutions de l'ESU du pays, il se pose de sérieux problèmes liés aux matériels didactiques, aux ateliers et des laboratoires, même les établissements qui organisent l'enseignement technique censés avoir au préalable des équipements connaissent de sérieuses difficultés.

La déficience en formations des enseignants et le manque notoire de ressources matérielles et didactiques sont des véritables maux qui gangrènent le système éducatif congolais. Cité par Vita, le rapport de 2010 de l'UNESCO sur le système éducatif de la RDC avait conclu que le personnel enseignant a des insuffisances de formation initiale. **« Le personnel enseignant souffre d'une formation initiale jugée peu professionnalisant et de l'absence de système national fonctionnel de formation continue. Selon les données statistiques 2007/2008, un tiers des enseignants du primaire et 64 % des enseignants du secondaire n'ont pas la qualification requise pour enseigner. Le cumul de ces deux facteurs a provoqué une rupture professionnelle et intellectuelle du corps professoral menant à la détérioration de la qualité de l'éducation. Le manque notoire de ressources matérielles et didactiques est à déplorer. Dans de nombreuses écoles, les manuels font défaut, ce qui rend difficile le travail des enseignants et ne facilite pas l'apprentissage. Quant à l'enseignement technique, il pâtit surtout d'une insuffisance de matériels didactiques et d'auxiliaires pédagogiques qui ne contribue guère à valoriser les options scientifiques et techniques, sans parler de l'absence des laboratoires et d'équipements ».**

Les écarts entre le cadre légal et le cadre éducatif est enfin la 3eme caractéristique du système éducatif en RD Congo. Le rapport de l'Unesco (Op cit) souligne des écarts importants entre le cadre légal et le cadre éducatif. **« Ceux-ci se traduisent par des variations aux plans de la fixation et de la désignation des frais scolaires. L'absence de prise en compte des aspects budgétaires dans la création et l'agrément des écoles et le non-respect des directives centrales mettent en péril l'application des textes et des normes qui régissent l'éducation »** (p.9).

Le système éducatif congolais est dit « national » et « centralisé » dans la mesure où seul le ministère national est la seule autorité qui règlemente le système. Cependant, l'Etat gère les écoles et les universités avec les églises locales et les personnes physiques ou morales privées. Les établissements éducatifs dits « Publics » dont une partie est entièrement gérés par l'Etat s'appellent « officiels » et la catégorie dite « conventionnés » sont gérés par les Eglises tandis que les établissements privés sont

gérés par leurs promoteurs privés. Contrairement aux autres pays de la planète où les établissements éducatifs conventionnés sont entièrement considérés comme privés⁶, en ED Congo, ces établissements sont classés par mis les publics.

Les statistiques que nous verrons dans les points à venir montrent que les établissements confessionnels sont largement plus nombreux que les établissements officiels, ce qui laisserait à dire que le système est dominé par ce que nous qualifions ici de « confessionnalisme » et du « Privatisme ».

Les écarts importants entre le cadre légal et le cadre éducatif se traduisent par des variations aux plans de la fixation et de la désignation des frais scolaires. On observe par moment la fixation de certains frais dans les écoles catholiques ou protestantes qui ne sont pas reconnus par les textes légaux ou les arrêtés de gouverneurs. L'absence de prise en compte des aspects budgétaires dans la création et l'agrément des écoles et le non-respect des directives centrales mettent en péril l'application des textes et des normes qui régissent l'éducation (UNESCO, 2010).

I. 2. 3. Structure et organisation du système éducatif de la RD Congo

Le système éducatif congolais a une structure un peu semblable à celle de son ancien colonisateur la Belgique, de la France et d'autant d'autres pays de l'Afrique. En effet, le système éducatif en RD Congo est stratifié en niveaux successifs croissants. Trois niveaux d'enseignement sont principalement organisés dans le système de l'école congolaise (**Tableau n°1**). Hormis le niveau préscolaire qui prend en compte le niveau maternel et qui est de 3 ans, on distingue le niveau d'enseignement primaire qui est obligatoire, le niveau secondaire et le niveau supérieur ou universitaire.

L'enseignement primaire dont la durée est de 6 ans pour les enfants entre 6 et 11 ans est subdivisée en trois degrés de deux ans chacun, le DE, le DM & le DT. Ce niveau d'enseignement est sanctionné par le Certificat de fin d'études primaires accordé sur la base d'une évaluation des résultats en classe et des notes de l'élève à un test national le « TENAFEP ».

Quant à l'enseignement secondaire, il consiste en un cycle long et un cycle court. Dans le cycle long, trois sections sont organisées : Général, Pédagogique et Technique. Ce niveau, du moins pour le cycle long consiste en une première étape de deux ans le

⁶ Rozenn Rouillard, identité d'établissement et scolarité : étude comparative entre des élèves de collèges privés et publics, 2015, p.1

tronc commun commune aux trois sections, et une seconde étape de quatre ans qui introduit la différenciation entre les trois sections⁷.

Au sein de chaque section, diverses options sont offertes, jusqu'à trente options dans la section technique. Le cycle court concerne l'enseignement professionnel qui consiste en une formation de quatre ans, qui commence immédiatement après l'enseignement primaire, ou une formation de 3 ans après le tronc commun du secondaire. Le niveau secondaire est sanctionné en fin par l'obtention d'un Diplôme d'Etat à la fin du cycle long des études secondaires lequel diplôme tient compte des résultats d'un examen national et du contrôle continu.

L'enseignement supérieur dure normalement 5 ans entrecoupés en deux cycles dont un premier cycle de trois ans (cycle de Graduat) et un second cycle de deux ans (cycle de licence). Les cycles d'études supérieures sont offerts dans des universités et des instituts supérieurs⁸ parmi lesquels on distingue des Instituts supérieurs pédagogiques qui forment les enseignants du secondaire «ISP», des instituts de technologie qui forment des techniciens «IST» et des instituts qui combinent ces deux fonctions (les Instituts Supérieurs Pédagogiques et Techniques «ISPT»). Nous n'avons pas développé les aspects des études post universitaires dans cette partie mais il faut retenir que certaines universités de la RD Congo organisent le 3eme cycle qui dure deux ans sanctionnés par le Diplôme d'études supérieures ou approfondies (DES ou DEA) et le Doctorat avec soutenance entre 3 à 5 ans (M'bakita, 2015, p.182, Loi-cadre, 2014).

Tableau n°1 : Structure et organisation de l'enseignement en RDC

Niveau d'études	Type d'établissement	Age théorique (année)	Niveau minimum d'entrée requis	Durée (années)	Titre/ diplôme délivré
Primaire	Primaire	6–11	Aucun	6	Certificat d'études primaires

⁷ Dans le temps, le tronc commun s'appelait CO ou cycle d'orientation mais depuis le processus de réforme du système scolaire, on parle de la 1ere et 2eme année de l'éducation de base. A partir de

⁸ Le cycle de 3ans est sanctionné par un Diplôme de Graduat (Gradué) et celui de 2ans par le Diplôme de Licence (Licencié).

Secondaire	General	12–17	Certificat d'études	6	Diplôme d'Etat d'études secondaires du cycle long
	Normal				
	Technique				
	Professionnel	12–16		5	Brevet/Certificat d'aptitude professionnelle
Université	Université	18-20/22	Diplôme d'Etat d'études secondaires du cycle long	1er cycle—3 ans	Graduat
				2ème cycle—2 ans	Licence
				3ème cycle—2 ans	Diplôme d'Etudes supérieures
		Sans objet	Diplôme d'Etudes supérieures	4-7ans	Doctorat
Enseignement Supérieur	Institut Supérieur Pédagogique (ISP)	18–20/22	Diplôme d'Etat d'études secondaires du cycle long	1er cycle—3 ans	Graduat en Pédagogie appliquée
				2ème cycle—2 ans	Licence en pédagogie appliquée
	Institut supérieur	18–20/22	Diplôme d'Etat d'études	1er cycle—3 ans	Ingénieurs Techniciens

	Technique (IST)		secondaires du cycle long	2ème cycle—2 ans	Ingénieurs
--	-----------------	--	---------------------------	------------------	------------

Source : Rapport de la Banque mondiale sur le Système éducatif de la République Démocratique du Congo, 2005

Actuellement dans tous les Etats du monde, les pouvoirs publics s’attribuent l’organisation des systèmes éducatifs mais à des degrés différents (Durand-Prinborgne, 2001). « *Les États modernes, le mot étant pris simplement au sens d’États de notre temps, ou plus largement les pouvoirs publics, qu’il s’agisse d’États développés ou non, se sont attribués, à des degrés divers, l’organisation de la fonction éducative: obligation scolaire, régime des établissements privés, organisation du ou des services publics, recrutement et affectation des élèves, organisation des cycles et filières, détermination des titres et diplômes, régime des personnels enseignants et non enseignants, allocation aux établissements des moyens matériels et financiers* »⁹. Ainsi quant à l’organisation, le système éducatif de la RD Congo est centralisé et organisé par le pouvoir public au niveau national bien que la constitution de 2006 prévoit sa décentralisation. Dans ce sens, le système est régi par une législation dont tous les principes sont conçus dans la loi cadre de 1986 mis à jour récemment en février 2014. A l’instar des autres pays de langue française, la loi- cadre accompagnée du recueil des instructions officielles est une solution juridique qui caractérise l’organisation et le fonctionnement du système éducatif de la République Démocratique du Congo car c’est elle qui donne les différentes orientations sur la gestion des établissements éducatifs, publics et privés du pays. Cette loi- cadre est rendue possible afin d’assurer l’éducation de qualité aux jeunes congolais et une bonne administration des services centraux et décentralisés du sous-secteur de l’enseignement, des conditions du travail du sous-secteur de l’enseignement primaire secondaire et Technique ainsi que de l’ESU. Ses dispositions visent l’amélioration de conditions de travail du sous-secteur de l’enseignement.

Pour ce qui est de l’EPST, la loi- cadre de l’enseignement répartit les compétences entre l’Etat et les entités décentralisées dans l’organisation de l’enseignement

⁹ Claudine Durand- Prinborgne, La dimension juridique de l’éducation dans les pays de langue française, 2001, p.73

national. Elle scinde le personnel enseignant en deux catégories : (i) le personnel administratif qui comprend l'ensemble des enseignants du commandement de collaboration et d'exécution ; et (ii) le personnel enseignant qui englobe l'éducateur, le maître, l'instituteur, le moniteur des travaux, des chefs d'ateliers et le professeur.

L'organisation et la gestion système éducatif est actuellement partagé entre trois ministères notamment le Ministère en charge de l'enseignement primaire, secondaire et technique (EPST), le ministère de l'Enseignement supérieur et Universitaire (ESU) et enfin le Ministère en charge des affaires sociales (MAS). Les deux premiers ministères organisent l'éducation dite « Education Formelle » tandis que le troisième organise l'éducation dite « non formelle » qui ne prend en charge non seulement que les enfants qui ont dépassé l'âge légale d'entrée à l'école, c'est à dire enfants de 8ans et plus mais aussi il s'occupe des centres d'alphabétisation et d'apprentissage¹⁰.

Bien qu'ils ne soient pas généralement cités dans plusieurs sources, les ministères de la santé et celui de la jeunesse organisent aussi l'enseignement. C'est le ministère de la santé qui organise les écoles d'enseignement médical (IEM) et celui de la jeunesse organise les centres de formation en métier.

Chaque Ministère est dirigé au niveau central par un Ministre nommé par ordonnance présidentielle, il est responsable devant le parlement national. Au niveau provincial, par un Ministère nommé par le gouverneur de Province et responsable devant l'assemblée provinciale. Les matières qui sont de la compétence concurrente du pouvoir central et des provinces ou de la compétence exclusive, soit du pouvoir central, soit des Provinces, en matière de gestion du sous-secteur EPST sont tracées dans l'actuelle Constitution du Pays dans ses lignes maîtresses de la décentralisation. Elle définit, notamment dans ses Articles 202, 203 et 204, les matières qui sont de la compétence concurrente du pouvoir central et des Provinces ou de la compétence exclusive, soit du pouvoir central, soit des provinces, en matière de gestion du sous-secteur EPSP mais ça reste encore théorique (Stratégie de développement de l'EPSP,2010).

L'ensemble des services administratifs et pédagogiques de chaque Ministère est placé sous la responsabilité du secrétariat général dirigé par un Secrétaire général qui

¹⁰ L'Éducation non-formelle (ENF) couvre le rattrapage scolaire (CRS), l'alphabétisation des jeunes et des adultes, l'apprentissage professionnel (CAP) et l'éducation permanente des adultes

exécute la politique du Gouvernement et assure la pérennité de l'action administrative. Au niveau provincial, le ministre est représenté par le chef de Division et il est responsable de l'ensemble de tous les services administratifs.

Pour le ministère de l'EPST, le Secrétariat général est entouré de services techniques notamment l'inspection générale de l'enseignement (IGE), du Service de contrôle et de laie des enseignants (SECOPE) et du Service national d'identification des élèves (SERNIE).

I. 2. 4. Financement du système éducatif en RDC

Depuis les années 1990 à nos jours, le gouvernement congolais a semblé être démissionnaires de ses responsabilités dans la prise en charge des charges dans les divers secteurs sociaux de base en l'occurrence l'éducation, la santé, les infrastructures de base, etc.

Le rapport sur le système éducatif de la RD Congo de la banque mondiale indique que le système éducatif de la RDC est issu en grande partie, de contributions des privés et c'est une originalité pour le système. « ***L'aspect original du financement de l'éducation en RDC réside dans le niveau élevé des contributions privées à tous les niveaux de l'enseignement, y compris dans le primaire*** »¹¹. La situation pourrait déjà avoir subi des changements positifs important suite aux changements de pouvoirs publics et de l'instauration progressive de la démocratie dans le pays depuis 2006, il nous est un peu difficile de donner la situation actuelle faute de non-disponibilité des données fiables actualisées.

Le rapport susdit indique à au moins 50% la chute des dépenses réelles dans le primaire et le secondaire pendant que pour l'enseignement supérieur, la baisse connue en 2001 a retrouvé son niveau en 2002. Concernant la part de dépenses publiques consacrées au secteur éducatif, les enquêtes montrent une évolution non négligeable entre les années 1980 (Tableau n°2). Entre 2000 et 2001, cette part était de plus de 80% mais elle est tombée à 70% en 2001, ce qui laisse croire, selon le rapport, que toutes les dépenses courantes étaient consacrées aux salaires et que l'accroissement du nombre d'enseignants était plus important dans les écoles primaires et secondaires que dans l'enseignement supérieur.

¹¹ Banque mondiale, Op, cit, p.68

Tableau n°2 : Part du financement de l'éducation et son évolution entre 1980 et 2002

Education	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	2000	2001	2002
Dépenses courantes en %										
Prim. & Sec.	69	74	76	66	73	71	71	86	82	69
Supérieur	31	26	24	34	27	29	29	14	18	31
Dépenses en capital										
Prim. & Sec.	84	99	100	95	100	83	73		0	0
Supérieur	16	1	0	5	0	17	27		100	100

Source : Rapport Banque mondiale 2005

Par contre, le RESEN 2014 indique que le gouvernement a pris un engagement fort pour faire évoluer la part des dépenses du système éducatif (**Tableau n°3**). Entre 2005 et 2012, les dépenses d'éducation ont plus que doublé en termes réels, atteignant 13 % du budget en 2012 ou encore 1,8 % du PIB¹². Le contexte macroéconomique pourrait être favorable pour accroître le financement du système éducatif si les choses dans un sens progressif. « *Depuis 2003, le PIB réel a crû en moyenne de 6,1 % par an, passant de 14,9 milliards de FC à 25,2 milliards de FC (en prix constants 2012)* » (RESEN, 2014, p.18).

Bien qu'on se retrouve devant une augmentation de la dépense d'éducation pendant une certaine période de 2006-2012, cette dernière reste encore faible par rapport au niveau moyen observé parmi les pays comparateurs en Afrique. « **Les dépenses d'éducation ont plus que doublé en terme réel entre 2005 et 2012, atteignant 13 % du budget en 2012 ou encore 1,8 % du PIB ; un pourcentage relativement faible par rapport au niveau moyen observé parmi les pays comparateurs à 3,8 % qui s'explique aussi par le faible niveau de pression fiscale. Le niveau des dépenses courantes allouées à l'éducation se situait à 15 %, en dessous des 22 % enregistrés par les pays comparateurs** ». Il y a également une très faible visibilité

¹² Actuellement le budget alloué à l'éducation est de 20% mais compte tenu du coût de vie et de la baisse de la valeur du Franc congolais par rapport au dollar américain, cette part ne semble pas résoudre le problème. En conséquence, les parents continuent à payer prendre en charge la prime des enseignants.

générale sur les investissements réalisés par les partenaires au développement et les investissements sur fonds propres sont quasiment inexistantes ajoute le rapport.

Cet aspect concernant la dépense est d'une grande influence sur les salaires du personnel administratif et enseignant ainsi que sur la qualité des enseignements.

En effet, la rémunération moyenne des enseignants est très faible et les ratios élèves/maître payés par l'état relativement élevés, maintenant les coûts unitaires d'éducation à des niveaux parmi les plus bas de la région (RESEN, 2014, p, 22). Comparé aux autres pays, c'est en RDC que les coûts unitaires publics par élève sont parmi les plus faibles d'Afrique subsaharienne. En 2012, ils étaient de 18 500 FC (4,8 % du PIB/habitant) pour le primaire, 37 500 FC (9,8 %) pour le secondaire et de 350 000 FC (91,2 % du PIB/habitant) pour le supérieur contre respectivement 9 % du PIB/habitant, 23 % et 284 % en moyenne dans le groupe de pays comparateurs. La rémunération moyenne annuelle par enseignant payé par l'État en 2012 dans l'enseignement public était de 757 000 FC dans le préscolaire, 719 000 FC dans le primaire, 737 000 FC dans le secondaire et 5 733 000 FC dans l'enseignement supérieur ; cela représente pour les enseignants du primaire et secondaire un niveau équivalent à 1,9 fois le PIB/habitant. On notera également l'écart quasi nul des salaires des enseignants du primaire et de ceux du secondaire, qui pourrait altérer l'attractivité de la profession enseignante au secondaire.

Tableau n°3 : Évolution des dépenses d'éducation, par nature, 2005-2012 (en millions de FC Constants, 2012 et %)

	2 005	2006	2008	2010	2011	2012
Total des dépenses d'éducation	180 311	222 484	346 228	342 680	462 304	462 411
Dépenses courantes	160 076	219 105	342 697	309 034	426 992	460 316
Dépenses en capital	20 235	3 378	3 531	33 646	35 312	2 095
PIB	1,10%	1,30%	1,70%	1,60%	2,00%	1,80%
% du total dépenses publiques	10,1%	12,0%	13,4%	8,6%	12,2%	12,8%
Dépenses courantes d'éducation						
En % PIB	1,0%	1,2%	1,7%	1,4%	1,8%	1,8%
En % du total des dépenses publiques	11,6%	14,4%	15,1%	12,6%	16,3%	15,0%

courantes (hors services de la dette)						
Par enfant d'âge scolaire (6-17 ans) (FC, constants 2012)	9535	12681	18717	16007	21554	22635

Source : Rapport RESEN 2014

Dans la dépense de l'éducation en RDC, les ménages contribuent énormément à tous les niveaux de l'organisation du secteur, même au primaire malgré l'article 43 de l'actuelle constitution selon lequel l'enseignement primaire est obligatoire et gratuite dans les établissements publics. D'abord, faut-il le souligner que le financement de l'éducation par les ménages comporte deux aspects : le financement des établissements privés et celui des établissements publics. Les niveaux absolus des dépenses publiques étant très bas, depuis le milieu des années quatre-vingt, les ménages congolais ont financé aussi bien la plus grosse partie des dépenses des établissements publics que celles du privé¹³. Dans les établissements publics¹⁴ comme dans les établissements privés, plusieurs genres de frais sont demandés avec des objectifs spécifiques (**Tableau°4**). On constate Cependant que les écoles privées ont des charges semblables, la principale différence étant que les frais de fonctionnement couvrent toutes les dépenses courantes des établissements ; conséquemment, il n'y a pas de frais de motivation distincts pour les enseignants, les salaires des enseignants étant imputés sur les frais généraux payés par les élèves.

Les ménages contribuent à près de 77 % des dépenses totales courantes d'éducation tant au primaire qu'au secondaire, à travers plusieurs types de dépenses dont les plus importants sont les frais de scolarité (46 % au primaire et 55 % au secondaire), et ce malgré l'instauration de la gratuité (RESEN, 2014, p.24). En 2012, Les dépenses des ménages par enfant scolarisé étaient estimées à 62 800 FC (16 % du PIB/hab.) dans l'enseignement primaire et 125 900FC (32 % du PIB/hab.) dans l'enseignement secondaire, ce qui classe la RDC parmi les pays où l'apport des ménages est des plus

¹³ Op cit, p.82

¹⁴ Les frais les plus importants payés par les parents dans les établissements publics sont les frais de motivation et les frais de fonctionnement.

substantiels. La forte contribution des ménages plus que l'Etat remet en cause l'avenir de l'efficacité et l'équité du système éducatif congolais.

Si des politiques spécifiques ne sont pas adoptées, le schéma actuel des dépenses de l'éducation publique pourrait renforcer les inégalités en termes d'accès au sein de la population, excluant carrément les pauvres du système éducatif¹⁵. Il est à noter toutefois que la contribution des ménages aux dépenses totales en matière d'éducation a chuté, de 90% à 73 % suite à une importante augmentation des dépenses totales de l'Etat dans le secteur (Groupe Banque mondiale, 2015. P.42-43).

Tableau n°4 : Part des dépenses par les pouvoirs publics et les ménages et répartition de la Scolarisation par niveau

Niveau	Part des dépenses totales des ménages	Part des dépenses totales des ménages dans les écoles publiques	Part des dépenses totales des ménages dans les écoles privées	Part des dépenses publiques	Part des inscriptions par niveau d'éducation
Pre-primaire	2%	1%	6%	1%	1%
Primaire	37%	35%	43%	41%	63%
Cycle 1 secondaire	12%	13%	11%	11%	12%
Cycle 2 secondaire	27%	27%	28%	21%	20%
Tertiaire	21%	24%	13%	26%	4%

Source : Revue des Dépenses Publiques du secteur de l'éducation en RDC, Groupe de la Banque mondiale

¹⁵ Groupe de la Banque mondiale, Revue des Dépenses Publiques du secteur de l'éducation en RDC : Une Analyse d'Effizienz, d'Effizienz et d'Équité, p.38

I.2. 5. Efficacité – équité- efficience- défis du système éducatif de la RDC

Malgré les faiblesses sus évoquées dues aux faibles dépenses accordées, le système éducatif congolais est dans un état de développement. Cette partie consiste à un diagnostic rapide du système éducatif en s'appuyant sur quelques axes de l'accès et la fréquentation, l'efficacité interne et l'offre de l'éducation que nous jugeons des « des axes principaux » de l'enseignement en RDC.

Dans tous les pays du monde en effet, le système éducatif est évalué sur le plan de l'efficacité, de l'équité et de l'efficience (Cours d'économie et de sociologie de l'éducation).

L'objectif de cette partie ici n'est pas d'évaluer ni l'efficacité ni l'équité ou l'efficience du système éducatif mais jeter un coup d'œil sur l'évolution des quelques indicateurs clés de l'éducation qui évolue dans un contexte d'une économie perturbée et de contexte de conflits qui ont caractérisé le pays depuis deux décennies. Il est question ici de voir l'expansion de la scolarisation et la structure des flux des élèves en regardant la question de l'accès et la progression des élèves.

Depuis 1990, le système éducatif congolais a évolué de façons surprenantes malgré le contexte économique difficile et de conflits plus que d'autres secteurs sociaux de base. « Malgré les bouleversements politiques et de violents conflits, l'effondrement des recettes de l'Etat et la récession économique des 15 dernières années, le système éducatif de la RDC continue de se développer graduellement à tous les niveaux¹⁶. Selon ce rapport sur le système éducatif de la RDC, le nombre d'établissements et les effectifs se sont accrus dans le primaire, le secondaire et dans le supérieur au point que les taux de scolarisation dans le primaire pourraient être plus élevés. Les effectifs universitaires ont doublé dans les années quatre-vingt-dix et le nombre d'étudiants par rapport à la population est l'un des plus élevés d'Afrique francophone, poursuit le rapport. L'analyse des statistiques¹⁷ de 2001 et 2002, indique l'existence d'environ 19100 écoles primaires qui accueillait 5,47 millions d'élèves et 159000 enseignants et au secondaire, le nombre était supérieure à 8200 avec 1,6 million d'élèves, avec

¹⁶ Banque mondiale, Op cit, p.45

¹⁷ Les e La croissance des établissements privés a largement surpassé celle des établissements publics pour les trois niveaux d'enseignement surtout dans l'enseignement supérieur où le nombre d'établissements privés qui environnait zéro à l'origine, est en 2005 presque le double de celui des établissements publics il en est de même que le primaire et le secondaire où le nombre des établissements privés s'est trouvé multiplié par presque 6 et 11 au cours de la même période.

110 000 enseignants, la même année, il y avait dans l'enseignement supérieur 326 établissements et environs 200 000 étudiants (Banque mondiale, op cit, p.49).

D'autres études les plus récentes menées sur le système éducatif congolais ont également démontré comment le système continue à évoluer à tous les niveaux d'enseignement mais avec des grandes disparités géographiques. « **Entre 2005/06 et 2011/12, les effectifs se sont accrus à tous les niveaux d'enseignement, contribuant à une augmentation des niveaux de couverture : l'accroissement est de 65% pour le préscolaire, 39 % pour le primaire, 40 % pour le secondaire, 113 % pour l'enseignement supérieur et 33 % pour l'enseignement non formel. Cependant, peu d'enfants bénéficient du préscolaire dans sa formule actuelle et l'évolution de la couverture est lente et ne répond pas à la demande. La couverture est passée de 3 % à 4,3 % sur la période, positionnant la RDC parmi les pays ayant les plus faibles niveaux de couverture à ce niveau d'enseignement. Cette moyenne nationale, assortie d'une offre majoritairement privée, montre également de fortes disparités provinciales, le maximum étant atteint à Kinshasa (11 %) »¹⁸.**

Le regard sur l'efficacité du système va ainsi voir les 2 axes qui concerne l'accès et la qualité.

I. 2.5.1. Accès et fréquentation scolaire

D'une manière générale, depuis 2000, on observe une évolution progressive dans la fréquentation scolaire bien qu'il y a encore des efforts à fournir à ce niveau. En effet, l'évolution de la couverture globale aux différents niveaux scolaires montre une performance plutôt bonne de la RDC au regard des pays de la région, illustrant une certaine résilience du système éducatif et le maintien de la confiance des ménages dans ce système.

Le taux brut d'admission en première année primaire par exemple a progressé de 83% à 90% de 2006-2007 à 2007-2008 (annuaires statistiques EPSP, 2007, 2009). Néanmoins, il faut savoir que ce n'est pas tous les enfants en âge scolaire qui sont admis en 1ere année, on retrouve dans cette classe des enfants de plus de 7 ans dont

¹⁸ RESEN 2014, p.26

les conséquences de l'admission tardive sont très nombreuses, les enfants âgés de 6 ans représentant à peine 40% des nouveaux admis¹⁹.

Les effectifs se sont accrus à tous les niveaux d'enseignement entre 2005- 2006 et 2011-2012, contribuant à une augmentation des niveaux de couverture: l'accroissement est de 65 % pour le préscolaire, 39 % pour le primaire, 40 % pour le secondaire, 113 % pour l'enseignement supérieur et 33 % pour l'enseignement non formel.

Mais, peu d'enfants bénéficient du préscolaire et l'évolution de la couverture est lente et ne répond pas à la demande. La couverture est passée de 3 % à 4,3 % sur la période, positionnant la RDC parmi les pays ayant les plus faibles niveaux de couverture à ce niveau d'enseignement.

Au niveau de l'enseignement primaire, le TBS est passé de 90 % à 110 % entre 2005/06 et 2011/12 ; au niveau de l'enseignement secondaire 1er et second cycles, les taux sont passés respectivement de 35,2 % à 53,3 % et de 28,2 % à 36,6 % (RESEN 2014, p.26).

Contrairement à ce que l'on a observé pendant la période de la publication du RESEN 2014, le rapport MICS 2017-2018 publié en 2020 montre un pourcentage d'enfants en âge d'entrer à l'école primaire entrant en première année (taux net d'admission) de 57,3% contre un taux net de fréquentation ajusté de 31,7% d'enfants en âge d'aller au premier cycle de l'école secondaire fréquentant l'école secondaire ou supérieure, taux net de fréquentation ajusté (Rapport MICS 2018, p.243). Plus on avance en niveau d'enseignement, la couverture va en accroissant (Tableau n°5), c'est le cas du 2^{ème} cycle du secondaire où le Mics 2018 indique un TNF ajusté de 34,1%²⁰.

I. 2. 5. 2. L'efficacité interne

« Il ne suffit pas que les enfants accèdent et fréquentent l'école primaire pour sortir de l'analphabétisme, encore faut-il qu'ils la poursuivent jusqu'à la fin du cycle »²¹.

Il est facile de capitaliser les évolutions décrites dans l'axe de l'accès mais si les aspects liés à la réussite, à la déperdition scolaire dû au redoublement et aux abandons n'est pas bien suivi, les évolutions dans l'excès ne valent dès lors la peine d'être. Les objectifs du système éducatif congolais étant de favoriser l'épanouissement

¹⁹ G. Mokonzi Bambanota (2016), Gratuité et qualité de l'enseignement primaire en République Démocratique du Congo, p.8

²⁰ Le taux des enfants en dehors du système scolaire en âge de scolarisation reste très élevé.

²¹ G. MOKONWI, Op Cit, p.9

physique, mental, et moral de la personne, faire acquérir un sens de créativité compatible avec un sens pratique, aider les enfants à acquérir les capacités de base qui leur permettent de parler, de lire, de calculer et de développer chez eux les facultés de raisonnement de la capacité de s'adapter à l'évolution du monde et promouvoir les sentiments civiques et patriotiques, nous allons jeter un regard sur la qualité de l'enseignement en RDC.

Par définition, la qualité de l'éducation se définit soit par les performances des élèves, soit par un ensemble de facteurs au sein du système éducatif censé déterminer les performances des élèves (Rapport Banque Mondiale, op, cit. 94)²². D'autres définitions de la qualité incluent l'étendue et la nature du soutien que les parents et la communauté apportent à l'école, qui contribuent à améliorer les performances des élèves.

Nous regardons donc la situation de la performance des élèves au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, celle de l'enseignement n'étant pas été disponibles.

Dans les pays de l'OCDE, il existe des tests standardisés comme²³ qui permettent d'évaluer l'efficacité de systèmes éducatif des pays membres de cette organisation. Pour la RDC, il n'y a pas actuellement un test standard auxquels sont soumis les élèves d'une cohorte déterminé pour évaluer l'efficacité. Cependant, vers les années 1999- 2001 un test standard d'acquisitions à la fin de la 4^{ème} année d'étude primaire avait été administrés dans cinq provinces dans un échantillon d'écoles appuyées par l'UNICEF et d'écoles témoins pour évaluer l'étendue de la maîtrise des compétences de base en lecture, écriture et mathématiques, nécessaires pour la poursuite des études. Selon le rapport de la Banque mondiale, ces tests avaient offert un meilleur aperçu du niveau d'apprentissage des élèves de la RDC. A l'issue de ces tests, les scores moyens étaient en dessous de 50 pour cent dans les deux matières, mais la performance moyenne des élèves en français est plus faible qu'en mathématiques, à la fois dans les écoles ciblées et les écoles témoins. Le score moyen en français en 2001 était seulement de 40 pour cent contre 45,1 pour cent en mathématiques dans

²² Matériels, infrastructure, l'appui pédagogique et l'administration du système, les méthodes pédagogiques et l'ambiance scolaire constituent ces moyens. Les définitions de la qualité incluent l'étendue et la nature du soutien que les parents et la communauté apportent à l'école, qui contribuent à améliorer les performances des élèves.

²³ Cours d'analyse comparé de système éducatifs, M1

les écoles ciblées ; les scores dans les écoles témoins étaient de 33,4 pour cent et 37,5 pour cent respectivement (Rapport Banque mondiale, 2005). La conclusion était que dans l'ensemble, il y a une amélioration dans le temps des scores moyens dans les deux types d'écoles mais le progrès était beaucoup plus marqué dans les écoles ciblées, particulièrement en français.

En regardant les résultats du RESEN 2014, on trouve que l'efficacité interne au niveau de l'enseignement primaire et secondaire est affectée par des redoublements et abandons générant des gaspillages importants de ressources publiques et privées. Des taux élevés de redoublement et d'abandons sont notés au cours du période 2005-2006 et 2012 « **Entre 21 % (CEI de 79 % au primaire) et 15 % (CEI de 85 % au secondaire 2) des ressources (publiques et privées) sont perdues suite aux redoublements et abandons précoces en cours de cycle. Si au niveau du primaire, ils ont un poids similaire au niveau du pays, au secondaire le redoublement affecte plus l'efficacité que l'abandon ; de fortes variations sont observées au niveau provincial** ». Toutefois, on observe au cours de la même période que le niveau de redoublement est en baisse tant au primaire qu'au secondaire. Au primaire, le pourcentage de redoublants est passé de 18 % en 2001/02 à 11 % en 2011/12 ; au secondaire, les pourcentages de redoublants s'établissaient à 12 % en 2011/12 contre 10 % en 2005/06²⁴.

S'agissant des taux d'achèvement, le tableau n°5 montre comment ces taux ont évolué entre 2006 et 2018 mais avec le Mics 2018, on note 84,4% comme Taux brut d'accès à la dernière année de l'enseignement primaire, un Taux d'achèvement de l'école primaire de 66,7%, 88,7 Taux de transition effective au 1er cycle du secondaire, 74,0 Taux brut d'admission à la dernière année du 1^{er} cycle du Secondaire, 54,4% de Taux d'achèvement du Secondaire au 1er cycle et enfin 31,1% de Taux d'achèvement du Secondaire au 2e cycle.

Les aspects ci-dessus décrits traduisent le niveau d'efficacité et d'équité, voir même d'efficience du système congolais. En fait, le RESEN a constaté une forte proportion d'enfants en situation de difficultés d'apprentissage, ne maîtrisant pas les fondamentaux de la lecture et des mathématiques à la sortie du primaire. Un constat à meurt fait état que seulement de 26 % des élèves de 2^{ème} année et 51 % des élèves de 5^{ème} année aux tests PASEC 2010 qui présentent des difficultés d'apprentissage.

²⁴ OPcit, p.32

Après six années d'études, seuls 47 % des jeunes congolais sont alphabétisés (contre 59 % en moyenne dans les pays comparateurs). Même si le niveau d'alphabétisation augmente avec le niveau d'études, 9-10 ans sont nécessaires (hors redoublement) pour alphabétiser de manière durable la grande majorité des sortants²⁵.

D'autres Tests comme EGRA administrés en 2012, montrent que les lacunes s'observent dès le début du cycle primaire, on trouve plusieurs enfants qui, en 4^{ème} année apprennent encore à lire au lieu de lire pour apprendre. Même en mathématiques, ces tests donnent une proportion importante d'élèves qui ont des résultats également en dessous de ce qui est attendu par le curriculum officiel : les nombres sont ainsi mal assimilés, avec seulement 35 % des élèves de 4^{ème} année qui peuvent correctement nommer le nombre « 1 025 ». Seulement 15% des élèves de 4^{ème} année primaire maîtrisent la résolution de problèmes simples et les opérations, notamment les multiplications et les divisions²⁶.

On note enfin, aussi des grands écarts et des disparités au niveau de l'accès comme au niveau de la réussite mais ceux-ci surtout entre Provinces et entre sexes à telle sorte que les résultats diffèrent d'une Province à l'autre et d'un contexte à l'autre. Les disparités selon le genre sont quasi inexistantes au niveau de l'accès à l'école (IP de 0,98 au primaire, 0,97 au 1^{er} cycle du secondaire et 0,92 au second cycle du secondaire), mais elles apparaissent au cours du primaire et s'amplifient au cours de la scolarisation. C'est ainsi que la RDC fait partie des pays de l'Afrique qui ont les plus grandes disparités de genre.

Tableau n°5 : Quelques indicateurs de l'éducation au primaire en RDC

INDICATEUR	2006- 2007	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2017- 2018
Taux Brut d'Admission (TBA)	104	121,7	133,1	137,1	
Taux Net d'Admission (TNA)		57,8	66,6	69,1	57,3

²⁵ Ibidem, p.33

²⁶ Il y a parfois la persistance de ces lacunes tout au long de la scolarité des élèves même jusqu'au supérieur, c'est ce qui justifie aussi les chèques au TENAFEP et à l'EXETAT.

Taux Brut de Scolarisation (TBS)	83,4	98,4	108	106,8	
Taux d'achèvement (TA)	49,6	64,2	79	69,1	66,7
Taux net de de Fréquentation					78,2
Taux de redoublement	15,9				
Taux de survie	44,3	51,4	50,4	52,9	
Indice de parité (IP)	0,8	0,87	0,9	0,9	0,98
Ratio Elève/Classe	38	39,1	39	37,3	
Ratio Elèves/Enseignant	38	34,7	37	35,3	

Source : Annuaire EPSP et MICS 2018

Nous avons le souhaité faire une analyse comparée de l'évolution de ces indicateurs entre les écoles du secteur publique et du secteur privé mais aucune source ne permet d'avoir les données de ce genre. Aucun document officiel du ministère, pas même un rapport qui puisse fournir ces informations. Il est donc important que cela fasse l'objet d'une recherche particulière et une recommandation aux responsables du système éducatif pour innover le système de rapportage en intégrant ces aspects dans leurs rapports annuels.

En comparant les résultats des élèves des différentes gestions, les rapports du TENAFEP montrent une différence de réussite entre les écoles du secteur publiques et des écoles du secteur privé. Par exemple, le rapport du TENAFEP 2017-2018 fait état d'une bonne performance des écoles privées, 65% de réussite au privé contre 54,8% dans les écoles publiques, 88% au privé contre 76%, 77% contre 54% respectivement en Français, en Mathématiques et en Sciences.

I. 2. 5.3. Défis du système éducatif congolais

Précédemment, nous avons vu que le système éducatif évolue dans un contexte économiquement problématique et de contexte politique caractérisé par des conflits de tout genre depuis les années 1990. Depuis 2006, le pays connaît une stabilité politique, mais il continue à faire face à une crise humanitaire complexe et multifactorielle, sous l'effet notamment d'affrontements répétés et de nombreuses violations des droits de l'homme, en particulier dans l'Est du pays, une situation qui induit un grand nombre de déplacements de population (estimée à 2,4 millions fin

2012) avec les effets potentiellement néfastes sur la scolarisation des enfants dans de nombreuses régions du pays (RESEN, 2014, p.18). Les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et au pouvoir politique ou traditionnel ont également des influences négatives sur le système éducatif en RDC. Le système éducatif est donc confronté à beau coup de problème qui le rend vulnérable comparativement aux normes internationale ou à son efficacité bien qu'il semble évoluer.

L'étude menée en 2002 par la banque mondiale sur le système éducatif en RD Congo a soulevé quatre problèmes majeurs qui entravent le système scolaire congolais dans son ensemble. Il s'agit de : **(i)** une couverture relativement faible au niveau primaire, avec de grandes inégalités dans l'accès et une extension incontrôlée au niveau du secondaire et du supérieur, **(ii)** une grave détérioration de la qualité de l'éducation à tous les niveaux, **(iii)** un système d'administration scolaire lourd et désuet et **(iv)** un très bas niveau de dépenses et un système de financement inefficace et inéquitable. Toutes choses égales par ailleurs, ces problèmes sont liés à un certain nombre des défis que le pays doit relever pour remettre son système éducatif sur la bonne voie. En effet, pour que l'école puisse continuer à mobiliser les populations congolaises autour d'une espérance majeure, celle de sortir de la pauvreté, de l'ignorance et du sous-développement, il est nécessaire que l'Etat congolais essaie de s'efforcer d'éradiquer tous les maux qui rongent le système éducatif en mettant en place impérativement un système scolaire de qualité. « Il reste que l'école congolaise va très mal, et que la mise sur pied d'une école de qualité est un impératif qui exige des évolutions majeures de la part de tous les acteurs et consommateurs de l'école congolaise. Il n'y a pas que le sida qui tue, une mauvaise école est le virus le plus dommageable dans un contexte de sous-développement chronique. Les moyens utilisés contre le sida doivent être quadruplés pour réédifier l'école efficace partout en RDC » (Kupelesa, 2006). Aussi faut-il constater qu'il existe un cadre normatif pour l'EPSP mais éparpillées dans un ensemble de textes qui n'ont pas d'objectif normatif en soi (Rahamane, 2014, p.20).

Selon le document de stratégies de développement de l'EPSP de 2010, les défis à relever pour le système éducatif de la RD Congo sont d'abord institutionnels.

- (1) Nécessité d'une utilisation rationnelle et transparente des ressources. En 2009, le diagnostic organisationnel du Ministère avait relevé des cas de double emploi des structures, des rôles et attributions et actions ainsi que des efforts engagés.

Le transfert des ressources humaines et financières dans le cadre de la décentralisation exigera une utilisation plus rationnelle et plus transparente des ressources disponibles dans un cadre institutionnel bien défini, par exemple, une bonne clarification quant à la répartition des compétences entre les ministères centraux et provinciaux pour enlever les zones d'ombres qui existent. Avant l'élaboration de document précité, Kupelesa (2006) avait déjà réalisé aussi une étude sur les défis à relever dans le système. L'auteur pense que la première évolution doit tenir à la détermination des pouvoirs publics à se mobiliser et à s'engager sur la voie du vrai changement. Il faut une mobilisation efficace totale de l'Etat pour rendre efficace les efforts consentis en faveur de l'éducation pour tous étant donné que l'engagement du gouvernement est une des conditions nécessaires à la réussite de toutes réformes scolaires. Les acteurs décisionnels du secteur doivent faire preuve de réactivité, de courage et de détermination et éviter du bricolage, autrement dit, mettre l'homme qu'il faut à la place qu'il faut. « Aux grands maux, il faut des grands moyens et une force de volonté. On confie trop souvent ce secteur stratégique à des amateurs et bricoleurs qui n'ont d'appui que dans leur passé » (Kupelesa, Op ci p.1).

(2) Les Droits et obligations des réseaux confessionnels devront être mieux définis, particulièrement envers l'État et les parents qui sont des partenaires clés du système. Leurs structures internes nécessitent une révisation, ce qui impose ipso-facto la révisation de la convention de 1977. Il s'observe en effet, une sorte d'ignorance des prescrits de la loi cadre et de la convention en ce qui concerne les prérogatives de chaque partie de sorte que l'on tend vers le gaspillage des ressources. Même la hiérarchisation et le respect de la chaîne de commandement ne sont guère respectés. « **La dispersion des politiques et des conceptions éducatives, à travers des initiatives non inscrites dans une démarche organisée suffisamment éclairée et stratégique entraîne des gaspillages importants des ressources et une démobilisation des acteurs** » (Op cit, p.1).

(3) Besoin d'un renforcement institutionnel au niveau provincial. Le niveau, faible et insuffisant, des ressources humaines disponibles dans les entités décentralisées nécessitera la mise en place de programmes de renforcement institutionnel pour relever le niveau de compétences des personnels et assurer le niveau minimum requis en termes de conditions de travail. Pour Kupelesa,

ce renforcement est d'autant nécessaire tant au niveau national qu'au niveau provincial et local car une vision stratégique doit intégrer la dimension organique qui lie les différents stades d'enseignement, l'enseignement étant une continuité. « *Et quand un ministre ne maîtrise pas la réalité de l'école primaire et secondaire du moment, il n'est pas à sa place. En effet, entre l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et universitaire, il existe un continuum qui exige une approche globale stratégique dans la définition des politiques éducatives : les maîtres du primaire viennent du secondaire, les enseignants du secondaire sont formés au supérieur et à l'université* » (Op cit).

- (4) Nécessité d'un SIGE fiable et de qualité. L'accès à des statistiques fiables et leur mise à jour régulière font partie des défis majeurs à relever pour permettre une planification et une gestion efficaces du système éducatif. Des efforts ont été investis récemment dans la collecte de données, mais des progrès restent à faire pour améliorer la fiabilité des données et leur couverture. Par exemple, la décentralisation du système SIGE doit être poursuivie et effective avec un appui réel aux Provinces.

A côté des défis institutionnels, des défis de qualités ne sont pas à négliger. L'étude de Kupelessa développe plusieurs défis à ce niveau :

- (5) Une claire vision qui garantit le succès d'une bonne politique éducative. La vision pour garantir le succès d'une politique éducative doit être défini à l'intérieur d'un programme réaliste et porté par un leadership de grande qualité (éclairé, visionnaire, ambitieux, performant et pragmatique) pour la réalisation d'une école de qualité, capable d'entraîner des mutations nécessaires à l'émergence socio-économique. « **Se mobiliser à enraciner l'éducation dans les réalités nationales est une nécessité urgente à laquelle le pays et ses responsables ne peuvent se soustraire, au risque d'aggraver le fossé qui sépare l'école des aspirations des populations et des besoins nationaux** ».
- (6) Développement des capacités intentionnelles. Pour cet auteur, une autre évolution à engager doit porter sur le développement des capacités institutionnelles en tant que matrice fondamentale de développement de l'éducation congolaise. Sinon, ça ne sert à rien de disposer des programmes savants « imités ou copiés », si les capacités nécessaires à leur mise en œuvre font défaut. Les capacités institutionnelles doivent se construire à partir d'une stratégie de consolidation et de valorisation des compétences, afin d'assurer un

développement durable de l'école performante. Pour ce faire, il faut identifier les faiblesses et les besoins en formations éducatives et mettre en place des stratégies de développement de compétences et de renforcement des capacités organisationnelles dotées d'objectifs précis et de mécanismes de suivi et d'évaluation. « **La simple transposition des expériences réussies ailleurs ne garantit pas toujours leur réussite dans un contexte différent, même si elles peuvent inspirer la conception des nouvelles politiques en permettant de disposer des repères sûrs et d'épargner des énergies** » (Op cit, p.2).

- (7) Redéfinition d'un partenariat authentique avec les PTFs. Il n'est pas interdit aux partenaires internationaux d'apporter une contribution au développement de notre système éducatif mais sans se substituer à l'Etat et aux populations. L'Etat congolais doit redéfinir un partenariat authentique basé sur une justice et une solidarité vraie, mais le leadership national doit jouer son rôle parce que les partenaires ne peuvent pas se substituer efficacement au gouvernement dans sa mission de développement national.
- (8) L'émergence de l'exigence accrue de qualité. Sur le plan de la recherche scientifique, l'émergence des problématiques nouvelles nées de l'exigence accrue de qualité, n'a pas entraîné un renouvellement des approches, qui continuent à privilégier la logique de gestion, à travers la recherche de l'équilibre par la rationalisation et l'optimisation des choix et des décisions éducatives. En RDC, la planification de l'éducation s'est enformée dans un paradigme quantitatif, évacuant de fait les questions fondamentales touchant à la signification sociale et individuelle de l'éducation scolaire. Nous sommes parmi les rares pays de la Planète Terre qui utilisent encore des méthodes anciennes qui ne se rapprochent pas de la nouvelle technologie de sorte que l'enseignement à distance pendant la période de COVID-19 est en véritable difficulté. Pour être plus opératoire et plus efficace, la planification de l'éducation doit s'ouvrir aux approches plus qualitatives qui permettent de bien appréhender le champ social de manière plus approfondie. « **Il nous faut réhabiliter les méthodes qualitatives dans un contexte où le raisonnement statistique reste encore un dialecte savant et où l'école a encore besoin d'introspection pour se bien comprendre** ».

Dans le contexte de la gestion des ressources humaines, on note d'autres défis qui doivent attirer notre attention et qui ont un impact négatif sur le système éducatif du Pays.

- Le recensement du personnel de l'EPST (mécanisé, non payé et non-mécanisé) en vue de la constitution d'une base de données fiables, et ce avant le transfert des charges aux provinces ;
- Le renforcement du SECOPE aux fins d'une gestion efficace de la base de données « stabilisée » ;
- La mise en place d'une politique planifiée de création et d'agrément d'écoles et/ou d'une « mécanisation » budgétisée ;
- La mise à la retraite des ayant droits ;
- Le statut de l'enseignant après la décentralisation; et
- Transversalement, le rôle majeur des réseaux confessionnels dans le recrutement et le déploiement des enseignants.

I. 3. PROBLEMATIQUE ET REVUE DE LA LITTERATURE

Introduction

Depuis une dizaine d'années, tous les Etats du monde et les organismes de développement et économiques se préoccupent de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation des enfants. Dès lors, les Pays en développement doivent avoir comme objectif clé celui d'améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement. Déjà, Cet impératif a été reconnu au niveau international par la Déclaration Universel des Droits de l'Homme, 1948; la Conférence Mondiale pour l'éducation pour tous, 1990, Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2000), ce qui fait que tous les pays se sont engagés à prendre des mesures pour donner à tout individu, quelle que soit son origine sociale, la chance d'aller à l'école²⁷. Mais, pour réaliser cet objectif, il est impérativement nécessaire de mettre en place des mesures diversifiées dans les deux sens, de l'offre et de la demande afin de réduire tant soit peu les inégalités scolaires.

²⁷ Marine de Talance, [éducation privée, l'avenir pour les pays en développement ?](#) 20015, p.2

En République Démocratique du Congo à l'instar des autres pays de l'Afrique subsaharienne où l'Etat semble être défaillant à ses missions dans le cadre de l'éducation, l'encouragement de la création et l'agrément des écoles du secteur privé a été considéré depuis un certain moment comme une véritable solution pour répondre favorablement à la défaillance du système scolaire du pays. En effet, l'Etat congolais n'a pas beaucoup évolué dans la construction des écoles sauf les confessions religieuses qui, par l'appui de leurs bienfaiteurs occidentaux, ont poursuivi avec la construction des écoles qui jusqu' à ce jour, sont à leur gestion. Comme la charte coloniale (à l'époque de la colonisation belge), la loi cadre de 1986 a reconnu aux personnes physique ou morale de créer ou construire des écoles privées tout en respectant les normes édictées par le gouvernement afin de répondre positivement aux besoins de l'éducation pour les enfants et les jeunes du pays. Malheureusement, ces mesures ne semblent pas résoudre totalement le problème d'autant plus que les écoles privées sont quasi-inexistantes dans les milieux ruraux. On observe de temps en temps que, malgré la multiplication des écoles privées partout dans le pays surtout dans les villes et dans les grandes agglomérations, les inégalités d'accès à l'éducation et de qualité de l'enseignement persistent dans le système éducatif de la République Démocratique du Congo. Ces inégalités seraient d'abord au niveau de conditions de travail des enseignants entre écoles publique et écoles privées mais également au niveau de rendements scolaires chez les enfants entre les deux secteurs d'enseignement.

Aujourd'hui, le grand défi auquel le politique congolais ou encore le gestionnaire du système éducatif devrait s'intéresser est celui de concilier les deux secteurs d'enseignement, non seulement en termes de qualité mais aussi en termes de conditions de travail. Or, on observe de plus en plus des mécontentements par ci par là et du côté des enseignants du secteur public et du côté de ceux du secteur privé. Pour ceux du secteur public, ils expriment souvent leurs mécontentements par des grèves chaque année et surtout à la rentrée scolaire. Pour ceux du secteur privé, leur non-satisfaction n'est pas clairement exprimée car on n'a jamais, depuis 1990, suivi une grève de leur part mais cela serait dû peut-être au fait que ces derniers n'ont pas de syndicats²⁸. Les conditions de travail des enseignants ainsi que le contexte

²⁸ Il se pourrait que les gestionnaires des écoles privées travaillent dans la dictature qui ne laisse pas aux enseignants la liberté d'exprimer leurs difficultés. Et ceux qui cherchent à initier cette liberté

pédagogique dans les écoles du secteur privé suscitent ainsi plusieurs questions touchant les facteurs des inégalités scolaires et sociales chez les enseignants et chez les apprenants. Néanmoins, d'autres observations font état d'une fréquentation des écoles privées par les élèves dont les parents sont d'une classe moyennement ou fortement favorisées et pendant ce temps certains enseignants expriment le souhait d'appartenir aux écoles du secteur public que privé. Les conditions de travail des enseignants sont –elles les mêmes dans les écoles privées et dans les écoles publiques?, Les enseignants des écoles publiques ne sont- ils pas bien rémunérés que ceux du privé?, pour les enfants de familles moins nanties ne sont- ils pas inscrits dans les écoles privées?, Les mécontentements des enseignants ne peuvent-ils pas avoir d'impact négatif sur les apprentissages? Partant de ce questionnement autour du système éducatif congolais entre deux secteurs, il s'avère nécessaire et opportun de mener une étude scientifique sur la comparaison des conditions de travail des enseignants.

Ainsi notre question de recherche est : **La différence des conditions de travail des enseignants dans les écoles publiques et les écoles privées peuvent- elles avoir d'impact sur la qualité de l'enseignement ?**

De cette question principale découle des questions intermédiaires :

1. Les conditions socio-économiques et financières de travail des enseignants entre les écoles publiques et les écoles privées de la ville de Goma sont- elles identiques ?
2. Les enseignants des écoles privées sont-ils mieux payés que ceux du public, en quoi ils se diffèrent dans leur carrière ?
3. Les indicateurs clés de la qualité de l'éducation (Taux Net d'Admission, Taux Net de Redoublement, Taux Net d'Abandon, etc) sont-ils améliorés dans le secteur public ou le secteur privé pour croire que les contextes d'enseignement entre les sont différents ?
4. Les écoles publiques possèdent-elles le programme national, manuels scolaires et des infrastructures scolaires (salles de classe et latrines) que les écoles privées ?

d'expression sont directement considérés comme des incitateurs de désordre avec comme conséquence d'être directement chassé de leur emploi.

I. 3. 1. Travaux sur la comparaison des écoles publiques et privées

Pour aborder cette question, avons exploité les recherches antérieures qui ont été menées dans le cadre de conditions des enseignants du secteur privé et du secteur publique afin d'avoir une idée globale sur les approches à appliquer sur ce problème auquel il faut apporter une réponse. Nous avons fait donc références aux théories et études qui touchent le problème que nous voulons analyser, car dit-on souvent la connaissance du passé permet de comprendre le présent et préparer l'avenir (NJI MFOUT, 2010).

Nul ne peut se prévaloir l'appellation d'enseignant s'il n'est pas porteur d'un titre scolaire ou académique reconnu par le ministère de tutelle et en poste d'enseignement dans une institution scolaire ou universitaire. Qu'il soit de l'école du secteur public ou du secteur privé, l'enseignant de l'école primaire est dorénavant porteur, selon la norme du ministère en RD Congo, d'un diplôme d'Etat de la section pédagogique tandis que celui du secondaire le diplôme d'études supérieures obtenu dans un institut supérieur pédagogique ou université. Dans leur étude menée dans un contexte de travail entre l'enseignant du secteur privé et celui du secteur public, (Felouzis et Perroton, 2011) analysent d'abord la formation initiale et professionnelle des enseignants de deux secteurs. Du point de vue formation, ces auteurs montrent qu'il n'y a pas de différence entre les deux car tous deux reçoivent la même formation, le même diplôme et donc, ils possèdent un même bagage intellectuel. Dans cette partie, Felouzis et Perroton pensent que la seule différence entre les deux enseignants réside au niveau de fonctionnement de leurs établissements, aux caractéristiques des élèves, à la nature de relation entre parents d'élèves et à leur mode de recrutement. Ils font référence aux travaux de Langouët et Léger (1991), de Tavan (2004) pour aborder la question du travail des enseignants dans le privé et dans le public. Ces auteurs nous montrent qu'il existe plutôt un certain nombre de facteurs mis en place dans les établissements scolaires privés qui, alors sont à la base d'une bonne politique de gestion de l'établissement, il s'agit par exemple la cohésion entre enseignants et l'intégration dans un collectif de travail ainsi que la confiance à la direction scolaire. « *Nous pensons plus particulièrement au fonctionnement des établissements dans lesquels ils exercent, aux caractéristiques des élèves, à la nature des relations avec les parents d'élèves, et aussi, bien entendu, à leur mode de recrutement: il s'agit dans*

le public d'un système administratif qui affecte chaque enseignant à un établissement à partir de ses vœux et d'un barème de points»²⁹.

L'on ne peut plus, penser qu'il n'y a pas des différences entre le travail des enseignants du secteur public et du secteur privé. Dans la province du Nord-Kivu et plus précisément à Goma, le recrutement du personnel enseignant est apparemment différent de celui qui se passe dans les écoles publiques dont les seuls gestionnaires ont le monopole d'affecter les enseignants dans la classe de leur choix, mais faudrait-il le vérifier³⁰.

Au sujet de la différence entre les écoles de ces deux secteurs, certains facteurs peuvent distinguer les écoles privées des écoles publiques. Et certaines gens pensent souvent que les écoles publiques sont moins inefficaces que les écoles privées sans définir les facteurs qui séparent les unes des autres. La proximité géographique, l'affinité religieuse, culturelle ou sociale, la méthode pédagogique sont souvent les facteurs qui influencent les parents à faire inscrire leurs enfants dans les écoles privées (Pellet ,2012). Dans son article, Pellet intègre les aspects sociaux en déterminant le type de parents qui scolarisent les enfants dans le privé, d'où des inégalités sociales de réussites et les inégalités sociales d'accès entre les deux types d'école. « **la question de « l'efficacité » du privé par rapport au public sur les trajectoires des élèves se pose en ce qui concerne les inégalités sociales de réussites et non plus seulement les inégalités sociales d'accès»³¹**

En Espagne, suite au contexte économique et de la réforme de son système éducatif vers la fin du 20^{ème} siècle, les écoles privées étaient d'abord presque totalement catholiques et seuls les parents jugés de « privilégiés » pouvaient scolariser leurs enfants dans ces écoles. Etant donné que ces écoles privées sont soumises à la loi, elles ressemblent dès lors aux écoles publiques proprement dites car sont soumises à des conditions identiques que les écoles publiques (Enguita 2005). Il y a une sorte de complémentarité entre écoles publiques et écoles privées sous-contrat et hors contrat. Suite à la dégradation des conditions salariales des enseignants, la qualité des apprentissages se dégrade également, ce qui a été à la base des augmentations des effectifs dans les écoles privées que dans les écoles publiques dans les grandes

²⁹ Georges Felouzis et Joëlle Perroton ; Enseigner dans le privé et le public en France. Une analyse comparative, 2011, p.61

³⁰ Le recrutement des enseignants devait être uniforme dans toute les écoles, soit organiser les concours avant d'être engagé comme titulaire d'une classe ou d'un cours.

³¹ Sandra Pellet, École publique, école privée : une comparaison, 2012, p.187

villes et dans les grandes familles. Enguita (op cit), nous indique que dans le secteur privé, il y a eu déplacement des effectifs des écoles privées sous contrat vers les écoles privées hors contrat. L'enseignement public a perdu ses élèves des classes supérieures et moyennes mais reçoit les élèves de catégories les plus pauvres.

Dans son article, Enguita souligne les causes les plus souvent avancées par les parents et l'opinion entre autres sont la présence croissante d'élèves issus de milieux marginaux, de bas niveau scolaire, de comportement problématique, d'immigrants dans les écoles publiques.

Quand les conditions de travail ne sont pas améliorées, les rendements ou encore les résultats scolaires reflètent les conditions dans lesquels les personnels réalisent leurs tâches. Les aspects qui doivent caractériser la gestion des ressources humaines notamment l'acquisition du personnel, la valorisation du personnel et l'évaluation du personnel (Bila Menda, 2019). Il nous montre que des stratégies adéquates managériales doivent être mises en place pour valoriser le personnel d'une société ou entreprise entre autres la motivation et la satisfaction au travail. L'auteur ne s'intéresse pas des autres facteurs qui différencient l'enseignement public de l'enseignement privé. Bien entendu, il fait allusion à la mauvaise prestation une fois que l'enseignant n'est pas bien motivé et si les conditions ne sont pas réunies.

La comparaison entre les écoles publiques et les écoles privées est souvent liée aux facteurs de l'efficacité. Arestoff et Bommier (2001) s'intéressent d'abord au comportement des parents pour les inscriptions des élèves par leurs parents puis à la réussite des élèves pour faire la comparaison. Dans cet article, les auteurs soutiennent que les choix des écoles privées et non les écoles publiques de parents sont liés au taux de réussite et de l'organisation de ces écoles. S'appuyant sur les travaux de Evan et Schwab (1995), de Cox et Jumenez (1990) et de Jumenez, Lockheed et Paqueo (1991), les auteurs affirment la performance des écoles privées mais en mettant en évidence la relation coût- efficacité. Dans sa thèse de doctorat, 2010, « Efficacité comparée de l'enseignement public et privé au Cameroun », **Ngonga, a abouti aux mêmes conclusions selon lesquelles l'efficacité interne de l'enseignement dans les écoles privées est supérieure à celle des écoles publiques, soit 80,9% contre 60,3% dans le public.** L'auteur de cette thèse ne se préoccupe pas à la relation Coût- efficacité mais seulement il s'intéresse aux conditions de scolarisation et les

caractéristiques des élèves qui sont à l'origine de la variabilité de performances entre les élèves et en particulier entre ceux de l'enseignement public et privé.

Evan et Schwab (1995) ajoute que passer d'une école publique à une « école privée, augmente au moins 2 fois plus la probabilité d'achever le cycle du secondaire et passer à l'université (Arestoff et Bommier, p. 55). La comparaison des effectifs, le taux d'obtention de diplôme et du taux de redoublement entre les écoles publiques et les écoles privées montre comment les deux secteurs éducatifs diffèrent. Les enquêtes montrent exactement que les « écoles privées ont des effectifs plus élevés que les écoles publiques. Il en est de même pour les taux d'obtention de diplôme (CEPE). Le taux de redoublement est plus élevé dans les écoles publiques que dans les écoles privées (Arestoff, *ibid*, p. 58-59).

La coexistence en RDC de l'école publique avec l'école privée constitue aujourd'hui un dualisme du système scolaire qui doit attirer l'attention des personnes scientifiquement avisées. Certes, il peut y avoir des différenciations à certains niveaux dans la perception de l'enseignement entre le secteur privé et le secteur public notamment en ce qui concerne, comme certains auteurs l'on déjà démontré, l'efficacité et l'efficience, l'équité et le traitement du personnel. Mais pour établir ces différenciations à chaque niveau, plusieurs facteurs devraient être considérés et analysé systématiquement, or ceci n'a fait l'objet de peu d'étude en République Démocratique du Congo. Il faut prendre véritablement en compte l'ensemble des sources d'hétérogénéité individuelle entre les deux secteurs pour ne pas confondre les notions d'efficacité et d'équité (Tavan, 2004, p. 135)³². Cet auteur pense que le parcours scolaire des élèves et l'environnement social local, que ça soit dans les écoles publiques ou dans les écoles privées peut influencer les écarts dans les 2 secteurs éducatifs. **« Les écarts sectoriels de réussite s'expriment différemment selon l'influence locale du secteur privé : lorsque l'enseignement privé est minoritaire, les trajectoires des élèves qui le fréquentent se distinguent de celles des élèves du public, alors que dans les territoires où public et privé accueillent des proportions relativement proches d'élèves, on n'observe peu ou pas de différence »**³³.

³² Chloé Tavan avait poursuivi le travail de comparaison entre public et privé entrepris par G. Langouët et A. Léger avec une autre démarche méthodologique car selon lui, ses prédécesseurs n'ont pas identifié clairement les bases sur lesquelles une comparaison des deux secteurs doit se fonder : ils confondent les notions d'efficacité et d'équité

³³ Chloé Tavan, *Op cit*, 2004, p.158

I. 3.2. CHOIX, INTERET ET DELIMITATION DU SUJET

Les recherches dans le sens de la comparaison entre les écoles du secteur public et celles du secteur privé concernant le système éducatif congolais sont moins menées et celles qui ont déjà fait des analyses sur cette thématique n'ont pas touché tous les facteurs de comparaison de ces deux secteurs.

Comme toute recherche scientifique a un objet et une motivation, il nous est indispensable de préciser le choix et l'intérêt de facteurs étudiés dans la présente recherche, d'où la question de savoir pourquoi avons-nous choisit d'étudier les facteurs de conditions de rémunérations des enseignants, les conditions environnementales, les conditions pédagogiques et l'impact que cela pourrait avoir sur la qualité des apprentissages et quel intérêt ceci devait susciter dans le monde scientifique. En effet, depuis deux décennies déjà on a observé une prolifération des écoles dans le secteur privé en République Démocratique du Congo en concurrence avec le secteur public. Il est certes que les conditions et les contextes d'enseignement dans les deux secteurs se diffèrent d'un secteur à l'autre selon que l'on se retrouve dans le secteur public ou privé. Des études de comparaison de conditions ont été réalisées dans certains pays de la planète mais on constate que la comparaison des conditions de rémunération, environnementales et pédagogiques ne sont pas approfondies, moins les contextes dans ces pays ne sont pas les même que ceux de la RD Congo en général et plus particulièrement au Nord- Kivu. D'autres études ont analysé l'impact du salaire des enseignants sur le rendement des élèves seulement dans les écoles privées en RDC (Basambombo Kabeya, 2001), mais il ne s'agit pas d'une étude de comparaison entre les deux secteurs d'enseignement. Ainsi, nous avons orienté notre choix vers ces facteurs dans notre recherche, pour tenter d'apporter des données quantitatives et qualitatives afin de comprendre à quel niveau les conditions de rémunération, les conditions environnementales et pédagogiques dans les écoles du secteur d'enseignement public diffèrent-elles dans les écoles du secteur privé ainsi dégager leur impact sur la l'efficacité de l'enseignement, càd explique comment ces conditions peuvent influencer la qualité des apprentissages chez les apprenants.

Le choix sur les écoles primaires et les écoles secondaires et non sur l'enseignement supérieur se justifie sur le fait que les recherches entreprises jusque maintenant n'ont concerné seulement soit le cycle primaire, soit le cycle secondaire uniquement (

Ngonga, 2010), (Tavan, 2004), (Crubellier, 1987), (Heran, 1996) (Mukiekie Tshite, 2017). L'autre justification est que les 2 niveaux d'enseignement constituent la base de l'éducation et conditionnent la continuité des études supérieures en RD Congo. Une chose égale par ailleurs, une personne qui n'a pas fait de succès dans ces deux niveaux d'enseignement est toujours en difficulté dans la poursuite des études supérieures.

La présente étude est délimitée sur un triple niveau, notamment au niveau géographique, au niveau thématique ou factoriel et au niveau temporel. Au niveau géographique, le souci était que l'étude puisse se dérouler sur toute l'étendue de la Province administrative du Nord- Kivu mais vue la limite des ressources financières et matérielles, la recherche se déroulera uniquement dans les écoles primaires et secondaires de la ville de Goma dans la Province éducationnelle du Nord-Kivu1.

Au niveau factoriel, notre travail de recherche va se consacrer aux facteurs qui concernent les conditions de rémunération des enseignants », les « conditions socio-environnementales au travail », « le contexte pédagogique » et « l'impact de ces dernières sur la qualité de l'enseignement ». Il est question de comparer les conditions de travail et le contexte d'enseignement entre les écoles du secteur public et celles du secteur privé. Les facteurs de la rémunération des enseignants, les facteurs dans les contextes environnementaux de travail des enseignants et les conditions pédagogiques (matériels pédagogiques). L'étude procèdera à la comparaison de Taux de rémunération des enseignants entre les 2 secteurs, la durabilité de l'emploi, les conditions matérielles et environnementaux dans lesquelles travaillent les enseignants (état de salle de classe, des latrines, les programmes et méthodes d'enseignement ainsi que les matériels didactiques). En fin, l'étude devra analyser l'impact de ces conditions et contexte sur le rendement scolaire. Au niveau temporel, cette étude s'étend sur neuf ans, soit de 2010 à 2019, une période pendant laquelle on a observé une création intense des écoles privées.

I. 3.3. Objectif de l'étude

Au cours de notre recherche, nous nous sommes fixé deux types d'objectifs à savoir un objectif global et des objectifs spécifiques.

I. 3.3.1. Objectif global

Notre objectif est de comparer les conditions de travail des enseignants entre les écoles du secteur public et les écoles du secteur privé.

I. 3.3.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, notre étude va permettre de :

- Comprendre le contexte dans lequel l'école privée est née en RD Congo,
- Analyser les différences entre les conditions de travail et le taux de rémunération des enseignants entre écoles privées et écoles publiques ;
- Comparer les indicateurs clés de l'éducation entre écoles du secteur public et du secteur privé,
- Comprendre comment le contexte environnemental et pédagogique peut avoir de l'influence sur le rendement scolaire,
- Evaluer l'impact de la différence des conditions de travail des enseignants dans les écoles publiques et les écoles privées sur la qualité de l'enseignement.

I. 4. METHODOLOGIE

I. 4.1. Hypothèse

Bien qu'ils aient reçu la même formation initiale et utilisent le même programme scolaire, dans la société congolaise actuelle et dans certains pays de l'Afrique subsaharienne, on observe une conception divergente entre les enseignants des écoles du secteur public et celui du secteur privé. En effet, certaines personnes croient abusivement que les conditions d'enseignement et les contextes d'enseignement sont mieux dans les écoles privées que dans les écoles publiques et pour cela, l'école privée est plus efficace que l'école publique et d'autres par contre pensent l'inverse. « *Dans cette perspective, chaque parent d'élèves a son opinion sur l'enseignement public et privé* »³⁴. Et pourtant, l'efficacité d'une institution scolaire

³⁴ Henri Ngonga, op cit, p.8

peut dépendre de plusieurs facteurs. Il serait aberrant de confirmer cette thèse sans faire une analyse scientifique. **«Il apparaît assez naturel de rejeter l'hypothèse selon laquelle « Un élève d'une école remplissant les conditions de viabilité ayant suivi les mêmes enseignements avec son collègue d'une autre école qui ne les remplit pas ont les mêmes stocks du savoir et de compétence, surtout que leurs enseignements sont tablés sur un même programme, un même environnement socioéconomique et voir même avec les mêmes ouvrages scolaires» (Basambombo, 2001).**

Comme nous l'avons déjà dit, notre question principale de la recherche est la différence des conditions de travail des enseignants dans les écoles publiques et les écoles privées peuvent-elles avoir d'impact sur la qualité de l'enseignement ?

A cette question de départ, notre hypothèse est : **la différence des conditions de travail des enseignants dans les écoles publiques et les écoles privées ont un impact sur la qualité de l'enseignement.**

Aux questions intermédiaires, nous avons les hypothèses secondaires suivantes :

HI1. Les enseignants du secteur privé de la ville de Goma sont mieux rémunérés et bénéficient des avantages sociaux que ceux du secteur public mais les enseignants du public ont la garantie de faire carrière de leur emploi que leurs collègues du privé.

HI2: Peu d'enseignants et élèves des écoles publiques possèdent les matériels pédagogiques (Programmes scolaires, Matériels didactiques et manuels scolaires) que ceux des écoles privées, ce qui influence négativement la qualité de l'enseignement entre les deux secteurs.

HI3. Les conditions de travail des enseignants entre les écoles privées et les écoles publiques de la ville de Goma sont identiques mais les infrastructures scolaires et hydro- sanitaires sont améliorées dans les écoles du secteur privé que celles du secteur public; cette différence a un impact sur le rendement scolaire.

HI4: Les indicateurs d'accès et de qualité sont plus en progression dans les écoles privées que dans les écoles publiques suite aux contextes d'enseignement et conditions de travail des enseignants améliorés.

I. 4. 2. Démarches méthodologiques

Eu égard au caractère que revêt notre travail, d'abord nous allons recourir aux approches sociologique, économique, historique des institutions, analyse de contexte et en fin comparative.

En effet, pour valider nos hypothèses, nous serons amenés à procéder par la méthode documentaire et la méthode d'enquête. Ce dernier s'appuiera sur plusieurs outils à savoir, le questionnaire et les entretiens. La méthode documentaire nous fournira les données historiques sur l'organisation et le fonctionnement du système éducatif congolais (RDC) ainsi que son évolution depuis l'époque coloniale et poste coloniale jusqu'à nos jours. Ensuite, cette méthode donne la possibilité de faire la comparaison de ces 2 systèmes dans les temps, les statistiques scolaires et leur évolution dans les deux catégories d'école.

La méthode d'enquête à travers les questionnaires, quant à eux, vont nous permettre de récolter les données quantitatives et qualitatives auprès de la population repérée comme échantillon (Directeurs et préfet d'écoles, enseignants et parents d'élèves, responsables des institutions, inspecteurs, etc). En fin les entretiens serviront de complément d'information là où ça sera nécessaire.

I. 4. 3. Les écoles primaires et secondaires de la ville de Goma

II. 4. 3.1. Présentation de la ville de Goma

Goma est une ville de l'Est de la République démocratique du Congo. Située à environ 1 500 mètres d'altitude dans la vallée du Rift, Goma est le chef-lieu de la province du Nord-Kivu. La ville touristique s'étend sur la rive nord du lac Kivu, bâtie sur d'anciennes coulées de lave issues de la chaîne volcanique de Virunga, et principalement sur celles du volcan Nyiragongo qui la domine de près de 2 000 mètres à 20 km plus au nord. En 2002, lors de sa dernière éruption, la lave a dévalé sur Goma et ravagé le quartier commerçant (Wikipédia).

La population est actuellement estimée à 1 100 000 hab. (2012) avec une Densité de 14 527 hab. /km² (Mairie de Goma, 2012).

Une grande population de la ville de Goma s'occupe du commerce et des activités artisanales.

D'après la légende, Goma serait la déformation du mot « ngoma » qui signifie tambour, ce mot aurait été utilisé en référence au bruit assimilable à celui du tambour qui raisonne, bruit qui était provoqué par l'éruption volcanique. Ce village aurait disparu et ses habitants se seraient dispersés pour construire trois nouveaux villages : «ngoma », l'actuel Goma, « matcha », l'actuel Saké et «munti» l'actuel Muningi. (Rapport annuel de la mairie de Goma, 2003, Page 42). En 1948, Goma était un petit centre

capable d'abriter un service de parquet de grande instance, à cette même année qu'OPAKI (office de production agricole de Kivu) fut installé.

Sur Le plan éducatif deux écoles pour les Blancs fonctionnaient : l'école royale, l'actuel institut de Goma et l'école primaire d'application EPAIGO. Celle pour les enfants noirs était « Saint André », l'actuelle E.P Kyeshero. Ces écoles étaient toutes des écoles publiques non conventionnées et conventionnées catholiques. actuellement, la ville de Goma compte des centaines d'établissements maternels, primaires, secondaires et une dizaine d'établissements d'enseignement supérieur appartenant au secteur public et au secteur privé.

Bien que nous n'ayons pas eu la documentation sur l'origine des écoles privées dans la ville, les responsables de l'actuelle SDE de Goma nous apprennent que la 1^{ère} série des écoles privées de Goma date des années 1969-1970 on avait déjà 2 écoles privées à savoir l'institut protestant Karisimbi de Mr Kangombe et l'institut Kitumaini de Mr Abakaepi. La 2^{ème} série est des années 1978-1980 avec l'Ecole privée des Volcans et le CS Muzizi. Depuis 1990, on a vu naître la 3^{ème} série des écoles privées (CS Mwangaza, Bora, Umoja la Sorbonne, institut Amani ; etc) qui s'est généralisée dans toute la ville à partir de 2001.

I. 4. 3. 2. Bref aperçu sur le secteur éducatif de la Province du Nord- Kivu et la ville de Goma

L'histoire de l'enseignement au Nord-Kivu remonte comme il a été dit dans les parties précédentes, de la période coloniale.

Depuis l'époque coloniale jusqu'en 1988, le Nord-Kivu était un district dont toute l'administration était concentrée dans la province de l'actuelle Province du Sud-Kivu à Bukavu (Costermansville), alors Chef-lieu de l'ancien grand Kivu. A partir des années 1988, avec la scission de l'ancien Kivu, le Nord-Kivu devient une Province autonome et dès lors tous les services de l'administration publique parmi lesquels le service de l'enseignement qui étaient à Bukavu sont installés à Goma comme Ville et chef-lieu de la province³⁵.

³⁵ A l'époque les Provinces portaient le nom des Région, ce n'est qu'avec l'arrivée du pouvoir du Président Mzé Laurent Désiré Kabila que les régions ont repris les noms des Provinces comme à l'époque Belge.

A cette époque, il y avait une seule division provinciale de l'EPSP qui gérait toutes les écoles maternelles, primaires et secondaires de la Province, alors région à l'époque, et ce, jusqu'en 2004. C'est à partir de 2004, pendant la période de réunification du pays, avec le gouvernement de « Un plus quatre » avec le ministre MUSAFIRI, que la Division Provinciale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel fut scindée en deux Divisions provinciales autonomes à savoir : la Division de l'EPSP du Nord - Kivu I ayant son siège à Goma et la Division de l'EPSP du Nord – Kivu II ayant son siège à Butembo (Annuaire statistique 2015-2016). Actuellement, les divisions provinciales de l'enseignement s'appellent province éducationnelle et l'EPSP et devenu l'EPST depuis l'avènement du Président Felix TSHISEKEDI à la Présidence de la république.

Depuis 2004 jusqu'en 2017, la Province Educationnelle du Nord – Kivu I couvrait une superficie de 33 727, 45 km² et prenait la Ville de Goma, les Territoires de Nyiragongo, Rutshuru, Masisi et de Walikale.

Elle était délimitée de la façon ci-après:

- Au Nord par le Territoire de Lubero / Province Educationnelle du Nord – Kivu II.
- Au Sud par les Territoires de Kalehe et de Shabunda / Province Educationnelle du Sud-Kivu
- A l'Est par le Rwanda et l'Uganda.
- A l'Ouest par les Territoires de Lubutu et de Punia / Province Educationnelle de Maniema.

Actuellement elle n'est que dans la ville de Goma et seulement dans 2 Territoires, Rutshuru et Nyiragongo. La Province éducationnelle du Nord- Kivu I est subdivisée en dix Sous- Divisions éducationnelles notamment les SDE de Goma, Karisimbil, Karisimbi II, Nyiragongo, Rutshuru I, Rutshuru II, Rutshuru III, Rutshuru IV, Rutshuru V et Himbi. Notre champ d'étude ne va concerner que les écoles de la ville de Goma dans son actuelle configuration.

L'administration de l'enseignement maternel, Primaire et Secondaire est assurée par le Chef de Division qu'on appelait avant 1996 REGED entouré par des services techniques notamment l'IPP et le SECOPE et les Coordination des écoles conventionnées. Aujourd'hui, l'administration du système scolaire en province est dirigée par la Direction ou Province « PROVED » toujours avec des services techniques et de collaboration notamment l'inspection provinciale, le SERNIE le

SECOPE, et les Coordinations provinciales et diocésaines pour les écoles conventionnées.

Depuis les années 1988, à sa création, la ville de Goma n'avait qu'une seule sous-division³⁶. Actuellement, depuis le dernier mandat de président Joseph Kabila et avec le Ministre Gaston MUSEMENA du gouvernement Tshibala, la Sous-division a été scindée en 3 SDE notamment la SDE de Goma, la SDE de Karisimbi II et la SDE de Karisimbi III.

Comme partout ailleurs, dans chaque SDE, les écoles sont de deux catégories : les écoles publiques et les écoles privées agréées.

I. 4. 3. 3. Structure et organisation de l'EPST au Nord-Kivu

En 20016, la Province du Nord-Kivu compte 27,8% de non instruits (contre 20,1% au niveau national). Un tiers (32,6%) de la population de la Province a atteint le niveau primaire, 37,1% le niveau secondaire et seulement 2,1% le niveau universitaire. La faible proportion des universitaires était entre autres due à la migration des intellectuels de la province vers l'étranger fuyant la guerre et les conditions de vie difficiles dans la Province (Annuaire NK, Op cit, p.12).

Selon la même source, les taux de scolarisation dans la province, tant au primaire qu'au secondaire, étaient en dessous de la moyenne nationale dans cette Province³⁷. Il en est de même du taux d'alphabétisation de la Province qui était de 37,4% (contre 43,2% au niveau national). Cette faible scolarisation est liée entre autres à la forte insertion des enfants sur le marché du travail. On rappelle que le taux d'activité des enfants de 10-14 ans atteint 19,2% dans le Nord-Kivu. Enfin, le niveau d'études moyen du Nord-Kivu en est relativement faible (6,2 années en moyenne contre 6,9 au niveau national). La province compte donc parmi celles où les populations sont les moins instruites de la RDC.

Actuellement, le taux de fréquentation scolaire au Nord-Kivu est de 80,9% au primaire contre 48,6% au secondaire (MICS 2018).

Depuis plus de deux décennies, la Province connaît des guerres causées par des conflits tribalo-ethniques et une multiplication des groupes armés. De fait, le système

³⁶ Cette ancienne Sous-division contrôlait les écoles de Masisi, de Walikale, de Nyiragongo et de Rutshuru. Elle était doublement vaste que l'actuelle division provinciale du Nord-Kivu I

³⁷ Il s'agit de la Province administrative et non la Province éducationnelle car l'annuaire collecte et analyse les données statistiques de toutes les Divisions provinciales la Province administrative.

éducatif en Province est confronté connaît plusieurs difficultés influençant ainsi l'accès et la qualité de l'enseignement.

Quant à la structure, elle est la même comme au niveau national étant donné que l'éducation est d'abord nationale en RDC. Trois structures sont donc reconnues : le Pré-primaire (Maternel), le Primaire et le Secondaire.

Selon la loi-cadre de 1986 et celle du 11 Février 2014, au Nord- Kivu comme partout ailleurs en République Démocratique du Congo, l'enseignement national est composé de deux catégories d'écoles : les écoles publiques et les écoles privées agréées.

I. 4.3.4. Les écoles publiques de la ville de Goma

Comme il a été présenté précédemment, la loi-cadre qui régit les écoles et la constitution de la RD Congo reconnaissent deux catégories d'établissements éducatifs, les établissements d'enseignement public et les établissements d'enseignement privé. Précisément pour le ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, on distingue les écoles publiques et les écoles privées.

La ville de Goma est un milieu où l'activité éducative est trop présente à l'instar du reste de la Province et des autres villes du pays. Aujourd'hui la ville de Goma compte 4 SDE avec plusieurs écoles publiques et écoles privées (**Tableau n° 6**).

Parmi les écoles publiques, à Goma on retrouve les écoles dites « Non conventionnées ou officielles » et les écoles dites « Conventionnées ».

Les écoles non conventionnées ou écoles officielles sont celles dont la gestion revient directement à l'Etat à travers les Sous-PROVEDs. Les écoles conventionnées sont celles dont la gestion est assurée par les confessions religieuses signataires de la convention de gestion des écoles avec le Gouvernement (la convention de 1977). Parmi celles-ci , nous retrouvons les écoles conventionnées catholiques sous la gestion de l'église catholique, des écoles conventionnées protestantes sous la gestions des églises protestantes³⁸, les écoles conventionnée Islamiques sous la gestion de la communauté musulmane, des écoles conventionnées Kimbanguiste sous la gestion de l'église de Simon Kimbangu, des écoles conventionnées adventistes du septième jour sous la gestion de l'église Adventiste, les écoles conventionnées anglicanes sous la gestion de l'église anglicane du Congo et autres.

³⁸ Les écoles gérées par les églises protestantes sont aussi réparties dans les différentes communautés membres de l'église du Christ au Congo. Ainsi certaines écoles sont gérées par la CEPAC, la CEBCE, la CBCA, la CAC, etc.

Ces écoles sont, au niveau provincial, gérées par les coordinateurs dits « Gestionnaires » provinciaux nommés par leurs bureaux de coordinations nationales à l'exception de coordinateurs diocésains des écoles catholiques qui sont nommés par les évêques diocésains.

Le financement des écoles publiques de Goma est généralement issu du trésor public mais depuis les années 1990 jusqu'à ce jour, comme plusieurs études l'ont déjà montré, les ménages contribuent plus que l'Etat surtout dans en termes de paiement des enseignants et de la construction des infrastructures scolaires. Suite à cette incapacité de l'Etat à ne pas satisfaire les besoins en éducation, les écoles publiques de Goma ont fonctionné comme des écoles privées pendant les 20 dernières années pendant lesquelles tous les frais de l'éducation des enfants étaient en charge des ménages. Depuis octobre 2020, les écoles publiques du pays sont prises en charge par l'Etat congolais dans les écoles primaires en termes de salaires et frais de fonctionnement et à l'école secondaire seulement en termes des salaires des professeurs. Toutefois, on remarque la prise en charge des salaires des enseignants par l'Etat n'est toujours pas à mesure de satisfaire les besoins des enseignants, le salaire de base payé à un enseignant de Goma est de 190,000 FC, équivalent à 95 dollars américains, ce qui est à la base de mouvements intermittents de grève des enseignants depuis le début de la rentrée scolaire 2019-2020 dans la ville Goma.

Quant à la création des écoles du secteur public dans la ville de Goma, celle-ci suit, comme dans toutes les autres parties de la Province et ailleurs dans le pays la procédure qui est édictée par la loi et la constitution nationale. En effet, comme l'enseignement est national, c'est le Ministre de l'ÉPST qui crée les écoles publiques par un arrêté. « La création des établissements publics d'enseignement maternel, primaire, secondaire et professionnel est de la compétence concurrente du pouvoir central et des provinces, conformément à l'article 203 point 20 de la Constitution. La création des établissements publics d'enseignement maternel, primaire, secondaire et professionnel est sanctionnée par l'arrêté du Ministre du Gouvernement central ayant l'enseignement dans ses attributions ou du Gouverneur de province » (loi –cadre, 2014, article 39et 40). Le nombre des écoles publiques dans la ville de Goma a cru depuis les 2 décennies bien que l'Etat n'ait pas trop joué son rôle dans le secteur mais ce sont les écoles conventionnées qui se révèlent en nombre plus élevé que les écoles officielles, mais le nombre d'écoles privées reste au-dessus des écoles publiques.

Tableau n°6 : Nombre d'Ecoles maternelles, Primaires et secondaire de la ville de Goma

REGIME DE GESTION	NIVEAU D'ENSEIGNEMENT		
	Maternelle	Primaire	Secondaire
ENC	2	26	18
ECC	7	37	21
ECP	7	92	58
ECK		5	1
ECI		4	4
ECF	0	8	
AUTRES	1	12	7
PRIVE	45	222	86
TOTAL	62	406	195

Source : Annuaire statistique EPSP Nord-Kivu

Les caractéristiques des écoles publiques de la ville de Goma ne sont pas très loin des écoles privées surtout pendant la période de 1990 à 2019. Leurs caractéristiques principales résident dans la catégorie sociale des parents d'élèves qui y sont inscrits. La majorité des élèves sont ceux qui proviennent des familles des quartiers peuplés de la ville et de famille non favorisées, cad qui ne sont pas économiques fortes. Une grande partie de la population vit au taux du jour dans le contexte de « débrouillage ».

Une autre caractéristique des écoles publiques de la ville de Goma est la langue d'enseignement. Les écoles publiques sont bilingues, utilisant deux langues pour transmettre les enseignements, le Swahili et le français.

En fin, toutes les écoles publiques de la ville de Goma ont les mêmes caractéristiques que les écoles des autres villes du pays au niveau très bas sur le plan pédagogique, administratif et financier³⁹.

³⁹ Cette conception vient des entretiens exploratoires que nous avons tenus auprès de certains groupes de gens (cadres et Inspecteurs de l'EPST, parents d'élèves du privé et du public) mais ça sera l'objet d'une enquête en M2 pour la confirmation ou l'infirmité de cette conception.

I. 4. 3. 5. Les écoles privées de la ville de Goma

La loi cadre de 1986 et celle de 2014 de la RDC reconnaissent la création des écoles par des personnes physiques ou morales. « Toute personne physique ou morale, congolaise ou étrangère qui présente les garanties civiques, juridiques, financières, matérielles, morales, pédagogiques, andragogiques, administratives et environnementales définies aux articles 49 à 52 de la présente loi peut créer un établissement privé d'enseignement maternel, primaire, secondaire ou professionnel » (Loi-cadre, 2014, Article 45). La loi est claire pour les qualités selon que la personne est morale ou physique en matière de créations des écoles privées.

- ❖ **Pour la personne morale** : (a) avoir une personnalité juridique ; (b) n'avoir pas été condamné pour crimes économiques les dix dernières années ; (c) se conformer aux lois de la République ; (d) disposer d'un personnel de gestion qualifié ayant une expérience d'au moins cinq ans dans le domaine de l'éducation.
- ❖ **Pour la personne physique** : (a). Être âgé d'au moins 30 ans ; (b) présenter une attestation de bonne conduite, vie et mœurs ; (c) se conformer aux lois de la République ; (d) jouir des droits civiques ; (e) disposer d'un personnel de gestion qualifié ayant une expérience d'au moins cinq ans dans le domaine de l'éducation; (f) n'avoir pas été condamné pour crimes économiques ou pour toute autre infraction intentionnelle.

Les écoles privées agréées sont celles créées par des particuliers (personnes physiques ou morales), et sont soumises à la réglementation officielle en matière d'agrément, de programmes d'études, de contrôle et d'évaluation pédagogique.

Les écoles privées agréées de la ville de Goma comme celles des autres Provinces du pays sont regroupées dans des corporations : l'ASSONEPA et la CEPACO.

Certaines études sur le système éducatif de la RDC montrent que certaines écoles du secteur privée ne sont inscrites ni dans l'ASSONEPA ni dans la CEPACO. Elles fonctionnent d'une façon indépendante et de manière désordonnée au point qu'elles échappent au contrôle de l'Etat.

Parlant des caractéristiques des écoles privées agréées de la ville de Goma, il est d'abord nécessaire de par leur localisation et de leur mode de fonctionnement, elles sont classées en catégorie A, B et C. Ce classement est fonction de leur standing sur plan administratif, pédagogique et financier.

La catégorie A comprend les écoles qui semblent avoir une administration plus ou moins conforme aux normes de l'Etat et qui, financièrement sont les meilleurs employeurs et elles sont localisées surtout dans le centre-ville ou dans les quartiers des hommes nantis. Elles sont caractérisées par le caractère social de parents d'élèves qui les fréquentent, notamment les parents employés dans de grandes entreprises, de hauts fonctionnaires de l'Etat (Gouverneurs, Ministres provinciaux, Magistrats,) et ceux de fonction libérale (Grands commerçants, avocats, médecins, etc). La qualité dans ces écoles semble être la meilleure mais faut-il encore le prouver par une enquête.

La catégorie B est celle comprenant des écoles dont la localisation peut être soit plus proche du centre-ville ou dans les cités mais qui s'efforcent de se conformer aux normes de l'administration, de la pédagogie et ont la volonté de bien faire financièrement. Les élèves qui les fréquentent sont souvent confondus à ceux qui fréquentent les écoles publiques. Elles peuvent être qualifiées des écoles privées agréées « moyen » par rapport à la catégorie A et à la catégorie C.

Les écoles de la catégorie C sont celles qui, comparativement aux autres écoles privées, ne remplissent les conditions de viabilité. L'administration, la pédagogie ainsi que la question financière sont criantes. Les enseignants qui donnent cours dans ces écoles sont parfois considérés comme des chômeurs car travaillent souvent comme des volontaires qui ont manqué d'emploi. La qualité des enseignements est remise en cause. Les enfants qui fréquentent ces écoles sont le plus souvent ceux qui échappent au contrôle de parents, des enfants qui ont échoué dans les bonnes écoles et vont acheter des pièces scolaires dans la rue pour aller monter dans ces écoles ou alors ce sont aussi des filles qui ont été victimes des grossesses indésirables⁴⁰.

Le nombre des écoles privées dans la ville de Goma a tellement augmenté plus que les écoles publiques surtout pendant le 10 dernières années. A un certain moment, les écoles privées sont considérées comme des boutiques car parsemées partout dans les avenues de la ville sans respect de la carte scolaire et par conséquent, non-respect des normes d'ouverture.

Il s'avère aussi important de noter que les écoles publiques et les écoles privées dans la ville de Gomma avaient perdu la fonction sociale de l'école car considérées comme

⁴⁰ Le système éducatif congolais ne donne pas droit pas aux femmes mariées ou aux filles-mères de fréquenter l'école primaire et secondaire. Ce sont des personnes qui sont plus discriminées en milieu éducatif.

des entreprises commerciales par les gestionnaires dont le caractère est lucratif. Les chefs d'établissements scolaires cherchent à organiser des classes non autorisées par leurs arrêtés de création et des classes pléthoriques juste pour avoir plus d'argent. La tentative de rendre effective la gratuité de l'enseignement par l'arrivée du Président Felix Tshisekedi tend à dépeupler les écoles privées en faveur des écoles publiques de la ville, cela s'observe dans les écoles privées de la catégorie C qui ont perdu leurs effectifs, voir même fermer depuis la rentrée scolaire 2019-2020.

In fine, les écoles publiques et les écoles privées de la ville de Goma comme d'ailleurs sur toute l'étendue du pays sont régies par la loi cadre et le recueil des instructions officielles. Elles ont de commun l'accueil de tout élève remplissant les conditions sans distinction d'origine, de religion, de race, de sexe, d'ethnie, d'opinion, relevant toutes de l'enseignement national. La d'une école publique de l'école privée par sa gratuité n'est pas une réalité pour le contexte éducatif dans la ville de Goma car l'école privée qui devait être la seule payante comme ça se passe dans d'autres pays est aujourd'hui confondue avec l'école publique qui est aussi payante comme cette dernière.

Conclusion de la première partie

L'essentiel de cette partie est de détailler le système éducatif de la République démocratique du Congo en général et de Ville de Goma en particulier. Dans un premier temps, il s'observe en effet que le système éducatif de la République démocratique du Congo fonctionne avec deux secteurs d'enseignement notamment le secteur d'enseignement public et celui de l'enseignement privé. Le secteur public est aussi subdivisé en 2 catégories d'écoles notamment les écoles officielles et les écoles conventionnées dont la gestion revient aux églises. Pour la gestion des écoles du secteur privé, celle-ci revient aux promoteurs mais les écoles sont aussi regroupées dans des corporations nationales des écoles privées à savoir l'ASSONEPA et la CEPACO.

L'existence de l'école privée en RD Congo n'est pas une spécificité de la République démocratique du Congo mais c'est un modèle de plusieurs pays du monde et une continuité et développement du caractère du système éducatif dont a hérité le pays depuis son époque coloniale. En effet, l'histoire de l'enseignement de la RD Congo a montré que l'enseignement à l'époque coloniale a été d'abord privé avant d'être public à travers les églises. Après la période coloniale, quelques années après l'accession

du pays à son indépendance, le pays a mis en place la loi-cadre de 1986 qui reconnaît également le droit aux personnes privées de créer les écoles sous leur propre gestion mais soumise au contrôle de l'autorité de l'Etat à travers les services spécialisés.

Aujourd'hui, la prolifération des écoles privées dans le Pays en général et dans la ville des Goma en particulier est une réalité de l'actualité.

Nous avons constaté en effet que, cette prolifération est due au fait qu'en une certaine période, l'Etat n'a pas joué correctement son rôle d'assurer l'éducation à tous les enfants congolais, par ricochet, il fallait tendre la main d'abord aux confessions religieuses puis aux initiatives privées. Les écoles privées comme les écoles publiques ont la même mission, celle d'instruire et d'éduquer les enfants afin de relever les défis de l'éducation. Plusieurs explications peuvent donc expliquer la prolifération des écoles privées entre autres l'insuffisance de l'offre publique, l'inadaptation de ces écoles publiques face à la demande, l'inefficacité en termes de qualité des systèmes publics (Marine de Talance, 2015, p.3-4).

Malheureusement, les perceptions sur les différences entre les écoles privées et les écoles publiques restent divergentes bien que leur nombre demeure croissant par rapport au nombre des écoles publiques. Et pourtant, le tableau actuel entre ces 2 secteurs d'enseignement demeure sombre étant donné que, de par la personne fondatrice des écoles privées, de la qualité de l'infrastructure et de la préparation du personnel. Demeure notre question, les conditions de travail sont-elles les mêmes dans les deux secteurs d'enseignement, leurs différences pourraient-elles avoir de l'impact sur l'efficacité des enseignements ? Toutes les réponses à ces questions ne viendront qu'après avoir mené des enquêtes dans les écoles de ces deux secteurs auprès des enseignants en fonction et des inspecteurs de l'EPST ainsi qu'aux responsables des écoles, ce qui fait l'objet d'une poursuite du présent travail.

II. CONDITIONS DE TRAVAIL ET CONTEXTES D'ENSEIGNEMENT DANS LES ECOLES PUBLIQUES ET PRIVES DE GOMA

Introduction

La question des conditions de travail est plus que préoccupante ce dernier temps dans toute entreprise sensée utiliser des ressources humaines. En effet, toute entreprise dont les objectifs sont basés sur le principe de la gestion basée sur les résultats doit à tout temps revoir tous les aspects liés aux conditions de travail de son personnel. Ces conditions dites de travail, nous semble-t-il qu'elles sont des différents ordres et donc sont vues en amont et en aval. Elle concernerait donc par les stratégies de recrutement du personnel, sa gestion du personnel, l'environnement organisationnel du travail et l'appréciation du personnel, la rémunération du personnel ainsi que le climat social et les relations entre employés. Cette notion des conditions est aussi liée à la pratique de la gestion des ressources humaines dont les trois étapes essentielles sont l'acquisition du personnel, la valorisation du personnel et l'évaluation du personnel (P. Bila Menda, Op cit).

Il est ainsi incontournable que tout employeur, pour la réussite de la mission assignée à son entreprise, il sera à cet effet appelé à mobiliser toute son énergie pour mettre en place les conditions de travail qui permettent à son personnel de produire les résultats attendus. Les ressources humaines constituent depuis le IX^{ème} siècle un facteur de productivité sans lequel l'entreprise sera vouée à l'échec. Ce sont les hommes qui permettent à l'entreprise d'évoluer et de créer la richesse de celle-ci. Les employeurs doivent prendre conscience dans la définition des conditions de travail de leurs personnels parce qu'ils sont le capital humain d'une entreprise qui distingue une société de ses concurrents potentiels dans un monde de travail ou de marché. La compétitivité des entreprises serait à la base de leur performance ou encore de leur efficacité faute de quoi ces dernières n'hésiteraient à disparaître (P. Bila Menda, Op cit). Un bon travail auquel aspire les individus doit mettre en avant les éléments centraux de la relation de travail et de la protection des travailleurs, ces éléments étant

le salaire, le temps de travail, l'organisation de travail, les dispositions pour équilibrer de la vie professionnelle et les demandes de la familles (rapport OIT, 2019).

« Les conditions de travail couvrent un vaste éventail de sujets et de questions, depuis le temps de travail (heures travaillées, périodes de repos et horaires de travail) jusqu'à la rémunération, en passant par les conditions physiques et les demandes psychologiques sur le lieu de travail »⁴¹.

En effet, la notion de conditions de travail est trop complexe mais les études réalisées par les sociologues et économistes donnent plus ou moins des facteurs susceptibles d'expliquer ce que sont les conditions de travail. Il faut établir d'abord la différence entre condition du travail et conditions de travail.

Alors que les conditions du travail qui concerne l'échange salarial et sa formalisation sont plus attachées au contrat de travail et au statut d'emploi, les conditions de travail quant à elles s'attachent directement à la situation de travail, au contexte dans lequel on est amené à travailler, à un jeu de contraintes s'imposant avant tout (L. Duclos, 2014, pp.19). Dans son article, Duclos indique l'existence d'une relation entre les conditions du travail et les conditions de travail lorsque les deux s'enchaînent qui aboutit à la question de relation positive entre niveau de salaire et niveau de contrainte ou de dépendance au sein du travail. De ce point de vue, les conditions de travail font ainsi référence au salaire et à l'organisation du travail qui constitue un déterminant des conditions de travail. Dans son rapport de 2018, le Bureau international du travail BIT insiste sur les conditions de travail qui doivent prendre en compte les rémunérations par un salaire décent par ce que le travail rémunéré reste la principale source de revenu des ménages au monde et il indique en outre que l'organisation du travail peut consolider les principes fondamentaux d'égalité, de démocratie, de durabilité et de cohésion sociale (OIT, tendance 2019, pp.1).

Un rapport sur « Les conditions de travail dans une perspective mondiale » publié par EUROFOUND, ILO et Social Justice Decent Work considère sept dimensions pour évaluer les conditions de travail notamment l'environnement physique, l'intensité du travail, la qualité du temps de travail, l'environnement social, les compétences et l'évolution, les perspectives et les revenus. Ce sont bien ces dimensions qui

⁴¹ <https://www.ilo.org/global/topics/dw4sd/themes/working-conditions/lang--fr/index.htm>

permettent l'appréciation de la qualité d'un emploi. L'atteinte de résultats dans toute entreprise nécessitera la réunion de ces dimensions dont la réunion implique le « management » des employeurs car faut-il reconnaître que les conditions de travail doivent devenir une clef essentielle du management global des entreprises (Rochefort T.&Weill M., 2008, pp. 1).

Rochefort et all indiquent qu'un bon management du travail est efficace à condition que les quatre modalités soient réunies : (i) l'engagement de la direction de l'entreprise pour manager le travail et le piloter sur la durée: un gage de pérennité pour le développement social et la performance de l'entreprise ; (ii) l'ouverture du champ du management du travail simultanément à la santé, la sécurité, l'organisation, les compétences, la qualité de vie, la production, la performance... pour construire un dispositif de suivi large mais précis ; (iii) l'élaboration des constats et des actions dans la concertation ; et en fin (iv) la formation des managers aux questions du travail, voire l'invention d'une nouvelle fonction de management des conditions de travail dans l'entreprise. TILAK RAJ et LALITA (2013) ont réalisé la même étude de comparaison de satisfaction au travail chez les enseignants des écoles privées et publiques. Dans leur étude ils regroupent en deux catégories les facteurs importants qui influencent la satisfaction au travail : A) les facteurs environnementaux qui concernent le contenu de l'emploi, le niveau professionnel, la rémunération et la Promotion, le groupe de travail et la supervision et B) les facteurs personnels concernent l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, l'état matrimonial et l'expérience.

L'école est aussi assimilée à une entreprise qui produit le savoir grâce à un personnel qui est ou qui doit être acquis conformément aux normes standards de recrutement et dont le mode de gestion peut avoir des conséquences selon qu'il soit efficace ou faible. Les politiques éducatives de plusieurs pays de la planète ont adopté la libéralisation de l'école comme moyen de rendre efficace leurs systèmes scolaires. Etant considérées comme des entreprises, les écoles doivent être compétitives entre elles pour être plus performantes et répondre aux besoins de la société (Luboya, 2019 cités par P. Billa Menda, Op cit). L'auteur indique que l'école est tenue à mettre sur pied des politiques des conditions de travail qui motivent le personnel enseignant à se mettre au travail comme dans toutes autres entreprises en se dotant des profils adéquats à leur poste de travail, des individus motivés et engagés capables de relever le défi de développement et de réussite.

« Elles sont tenues à mettre sur pieds une bonne politique de Gestion des Ressources Humaines, qui intègre inéluctablement la politique de motivation du personnel »⁴².

Les mauvaises conditions de travail ne permettent pas ni d'attirer ni de retenir les bons enseignants alors que l'efficacité scolaire nécessite les enseignants de qualité (Sharma RD. & Jeevan J., 2006, pp.349).

« Attracting and retaining high quality teachers is thus a primary necessity for educational institutions. However, good teachers are difficult to recruit and almost impossible to retain if the rewards of teaching do not outweigh the possible frustrations on account of poor job conditions »⁴³.

Aujourd'hui, les gestionnaires des écoles ne doivent perdre de vue sur les facteurs qui favoriseraient l'engagement des enseignants vis à vis de leur travail d'enseignant. Certes, les conditions salariales et de rémunérations, les climat social et l'environnement dans lequel se déroulent les apprentissages ont un impact sur le travail des enseignants et, une fois non pris en compte dans la politique de gestion des écoles que nous appellerons ici « Management » pourraient avoir un impact sur l'efficacité des apprentissages des apprenants. En outre, l'équipement des écoles en matériels pédagogiques (manuels scolaires, matériels didactiques, etc) et l'environnement socio-sanitaire influencent les conditions de prestation des enseignants. La qualification des enseignants et la formation continue et/ ou professionnelle durant la carrière sont également des facteurs qui peuvent distinguer les enseignants.

Ces facteurs tels que décrits ci-haut feront l'objet de notre analyse tout au long de cette partie du travail. En effet, la différence entre les établissements d'enseignement public et les établissements d'enseignement privé est liée aux facteurs qui caractérise le travail de l'enseignants qui relève d'ailleurs des politiques publiques de l'éducation. L'analyse de la différence des conditions de travail des enseignants entre public et du privé nous permet d'apprécier aussi le lien qui existe entre ces conditions et la qualité de l'enseignement dans la mesure où cette dernière est déterminée non seulement

⁴² Belle M. Ph, op cit, pp.

⁴³ Sharma R D et Jeevan J., 2006, Job Satisfaction among School Teachers, pp. 349

par la qualité des enseignants mais également par leur environnement de travail (OCDE, 2005, cité par PISA, 2018).

« La qualité d'un système éducatif dépend de la qualité de ses enseignants ; mais la qualité des enseignants ne peut pas dépasser la qualité des politiques qui façonnent leur environnement de travail à l'école et qui guident leur sélection, leur recrutement et leur développement. La qualité de l'enseignement est déterminée non seulement par la qualité des enseignants, mais aussi par l'environnement dans lequel ils travaillent »⁴⁴.

La littérature a déjà montré que la différence entre les écoles publiques et les écoles privées est inévitable. Que ça soit dans le primaire comme dans le secondaire ou au supérieur, de différences manifestes sont observables mais l'important est d'éclater les facteurs et le niveau de différence entre les deux secteurs d'enseignement. L'analyse sur comment les écoles sélectionnent, recrutent et développent leurs enseignants est susceptible de montrer les différences des conditions de travail entre le privé et le public. Le travail des enseignants entre public et privé subit le plus souvent l'influence des programmes scolaires, les évaluations et la responsabilisation, les stratégies de financement des écoles, l'organisation et la planification des écoles (Rapport PISA, 2018, pp.5). Dans le contexte de politique éducative, ce rapport indique l'existence d'une relation positive entre l'augmentation de la responsabilité des écoles pour la sélection des enseignants à embaucher et les améliorations contemporaines des performances des élèves.

Entre Public et privé, les comparaisons sont encore étudiées du point de vue des rendements scolaire, c'est-à-dire la réussite des apprenants. Ces études montrent bien que les élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement publics ont moins de résultats que ceux scolarisés dans les établissements privés lorsqu'ils sont soumis aux mêmes évaluations (OCDE, 2011).

« Les élèves scolarisés dans l'enseignement privé obtiennent en général aux évaluations PISA des résultats nettement supérieurs à ceux des élèves scolarisés dans l'enseignement public ; toutefois, les élèves fréquentant un

⁴⁴ PISA, 2018, Politiques efficaces pour les enseignants -PERSPECTIVES DE PISA, pp.44

établissement public de milieu socio-économique comparable à celui d'un établissement privé tendent à obtenir d'aussi bons résultats »⁴⁵.

La satisfaction des enseignants au travail est un aspect qui doit être analysé dans la comparaison entre les enseignants du public et du privé dans la mesure où elle associe l'organisation du travail et l'efficacité des enseignants. Il est essentiel de pouvoir interpréter les facteurs qui contribuent à la satisfaction ou à l'insatisfaction des enseignants (Sharma et al, Op cit).

Mehraj Din Dar (2016), avec son étude sur la satisfaction au travail entre enseignants du public et du privé « Job Satisfaction among Teachers Working in Government and Private Schools at Elementary Level » a mis en évidence sept déterminants de satisfaction : i) nature de l'emploi, ii) Nature de la supervision, iii) Conditions de travail, iv) Récompenses équitables, v) Possibilités de promotion, vi) Collègues et subordonnés, vii) Emploi et sécurité personnelle, viii) Moral des employés. Son étude a abouti à la conclusion selon laquelle la satisfaction des enseignants entre privé et public est contrastée selon le déterminant ou le facteur dans l'un ou l'autre secteur.

L'étude de TILAK RAJ et LALITA (Op cit) abouti aussi à la conclusion selon laquelle la satisfaction entre enseignants du public et du privé est différenciée selon les facteurs. Il trouve qu'il y a une différence dans le niveau de satisfaction des enseignants des écoles publiques et des écoles privées en ce qui concerne la dimension « salaire » mais il n'y a pas de différences entre les deux pour les autres facteurs. La satisfaction des enseignants des écoles publiques par rapport à ceux du privé dans cette étude était due à la flexibilité, la sécurité d'emploi, les salaires élevés et l'indépendance dont jouissent les enseignants du gouvernement⁴⁶.

Les conditions de travail entre enseignants des écoles du secteur public et du secteur privé qui sont analysés dans la présente partie sont ainsi principalement celles qui prennent en compte les facteurs de rémunérations, des facteurs pédagogiques, de facteurs organisationnels et environnementaux. D'autres facteurs jugés secondaires sont également analysés car ayant des liens directs avec les facteurs principaux de

⁴⁵ OCDE, 2011, Enseignement privé : Quels avantages ? Et pour qui ? PISA à la loupe 2011/7 (août) – OCDE 2011, pp. 1

⁴⁶ TILAK RAJ et LALITA, (2013), Job satisfaction among teachers of private and government school: a comparative analysis, pp. 156

l'études. Ces facteurs déterminent la différence entre les conditions de travail des enseignants et l'impact du contexte de travail sur la qualité des apprentissages entre les deux secteurs.

L'objectif de cette deuxième partie de notre recherche est de comparer les résultats de notre étude sur le terrain avec l'ensemble de la partie théorique que nous avons étudiée précédemment.

Pour ce faire, tout d'abord, nous allons présenter la méthodologie que nous avons adoptée, puis nous verrons les résultats de l'étude avant d'en faire une analyse, l'objet de l'étude étant de dégager les différences des conditions de travail et le contexte d'enseignement entre enseignants des écoles publiques et privées pour en dégager l'impact sur la qualité de l'enseignement.

II. 1. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Pour la réalisation de notre recherche, nous avons adopté la méthode comprenant les aspects suivants :

- L'identification du champ de l'enquête (écoles et bureaux)
- La sélection des écoles dont les enseignants ont fait notre échantillon
- La sélection de l'échantillon (enseignants, CE et Inspecteurs)
- L'élaboration des questionnaires selon la catégorie d'enquêtés et son administration (voir annexe 1,2 & 3).

II.1. 1. Identification du champ de l'enquête

Notre étude se déroule dans la ville de Goma en province du Nord-Kivu. La ville de Goma dite ville touristique compte actuellement (au moment de cette enquête) quatre sous- divisions éducationnelles notamment la sous- division de Goma, la sous- division de Karisimbi¹, la Sous- division de Kalisimbi 2 et la sous- division de Himbi. Les enseignants, les Chefs d'établissement scolaires et les inspecteurs et cadres de l'EPST ont été ciblés afin de constituer notre champ d'enquête.

II. 1. 2. Sélection des écoles et des enquêtés (échantillonnage)

Pour sélectionner les écoles dont les enseignants devaient faire partie de notre échantillon, le répertoire des écoles de la ville de Goma, toutes gestions confondues, a été utilisé pour l'échantillonnage par intervalle ou échantillonnage systématique

effectué à l'intérieur de chacune des gestions (ENC, EC C, ECP, ECK , ECI, CAC, EPA) sans tenir compte du poids en nombre d'enseignants. A l'intérieur de chaque gestion, nous avons procédé aux trois étapes de SYS notamment numéroté de **1 à N** toutes les unités/écoles (1), déterminer l'intervalle de l'échantillonnage **K** en divisant le nombre d'écoles incluses dans le répertoire par la taille de l'échantillon que nous désirions obtenir (2) , sélectionner au hasard un nombre entre **1 et K** (3) et en fin, sélectionner chaque **K^e** unité après le premier nombre .

Sur le répertoire qui nous était donné par le service de planification et statistiques scolaire de l'EPST Nord- Kivu 1, notre **K** était égal à **3** pour la sélection des écoles primaires et **4** pour les écoles secondaires tandis que pour la sélection des enseignants à l'intérieur des écoles sélectionnées **K=2**.

Tableau n°7 : Tableau d'échantillonnage pour les écoles privées et publiques

Niveau	Secteur	Nbre école dans l'échantillon	Total enseignant	Echantillon
Primaire	Public	35	471	157
	Privé	46	310	107
Secondaire	Public	23	2392	92
	Privé	29	1832	111

La lecture de ce tableau montre que les deux secteurs d'enseignement (public et privé) sont proportionnellement représentés de sorte que le biais d'échantillonnages est plus ou moins prévenu. En effet, le nombre d'écoles privées légèrement supérieur dans l'échantillon s'explique par l'existence de beaucoup d'écoles privées que les écoles publiques dans la ville de Goma.

II. 2. 3. Sélection de l'échantillon : Profil ou catégorie des enquêtes

Pour la méthode d'échantillonnage, nous nous sommes inspirés non seulement de l'Échantillonnage systématique mais également de la procédure analogue à celle du PASEC qui est un sondage stratifié à deux degrés ou sondage stratifié en grappes. La méthode du PASEC permet de réaliser des analyses à la fois au niveau des élèves, maîtres et écoles et de mettre en évidence les effets propres à l'élève et son

environnement extrascolaire (H. Ngonga, 2010)⁴⁷. Cette méthode consiste à se servir de la variété du contexte scolaire pour déterminer les écoles efficaces. Des questionnaires ont été remplis par les enseignants, les chefs d'établissement (directeurs et préfets) et les inspecteurs en vue de la collecte des informations. Aucun test n'a été administré aux élèves pour établir des comparaisons des performances des élèves entre écoles publiques et écoles privées. Notre but étant une étude comparative des conditions de travail des enseignants entre les écoles publiques et les écoles privées. Pour cette recherche, notre échantillon a tenu compte de la variété de la situation de l'enseignant de l'école de la RD Congo pour être plus ou moins objectif.

a. Le profil des personnes interrogées

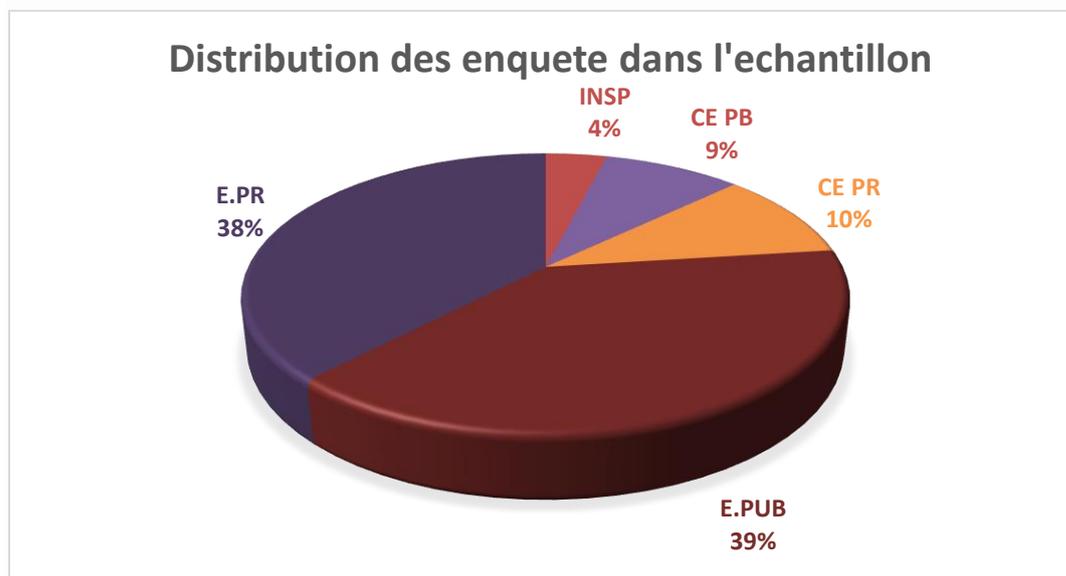
L'objectif étant de collecter les informations issues des différentes catégories d'acteurs éducatifs pour une triangulation des informations, nous avons choisi d'interroger trois catégories d'acteurs en éducation notamment :

- Les enseignants du primaire et du secondaire en fonction dans les écoles publiques et privées de la ville de Goma.
- Les Chefs d'établissements scolaires du primaire et du secondaire en poste dans l'un ou l'autre secteur d'enseignement.
- Les inspecteurs et cadres de l'EPST en poste au MEPST.

D'ores et déjà, nous signalons que nous avons été confrontés à certaines difficultés pour administrer les questionnaires aux différentes catégories d'enquêtés. Nonobstant leur connaissance supposée des inspecteurs et enseignants au sujet des conditions de travail des enseignants entre écoles publiques et privées, certains d'entre eux-ci n'ont pas voulu répondre à nos questionnaires ou une partie des questionnaires. Ceci laisse sous-entendre que nous n'avons pas eu un taux de recouvrement de copie de cent pour cent. D'autres ont répondu en donnant parfois des réponses qui ne correspondaient pas aux questions posées bien sûr avec des informations aussi utiles pour enrichir ce travail.

⁴⁷ Henri Ngonga, Op cit, pp. 145

Graphique n°1 : Profil des personnes interrogées



La figure n°1 que notre échantillon est composé de 39% d'enseignants du secteur public, 38% d'enseignants du secteur privé, 9% de CE des écoles publiques, 10% de C.E des écoles privées et 4% des inspecteurs d'enseignement. Ce graphique montre une distribution normale ou gaussienne des données de l'échantillon.

b. Elaboration des questionnaires

Dans un premier temps, notre enquête a choisi trois types de questionnaires notamment un questionnaire adressé aux enseignants, un questionnaire adressé aux chefs d'établissements et un questionnaire adressé aux inspecteurs et cadres de l'EPST Nord-Kivu1. L'objet de l'enquête en sciences sociales et en science de l'éducation étant de sélectionner dans le réel les éléments pertinents des conduites étudiées et des facteurs sociaux, nous avons défini les dimensions ou facteurs qui seront au centre de notre enquête afin d'en trouver les indicateurs.

Dans le deuxième moment, compte tenu des avantages mais également des inconvénients des questions fermées et des questions ouvertes, nous avons établi chaque questionnaire avec des questions mixtes, c'est à dire une partie avec des questions ouvertes et une autre avec des questions fermées (Voire Annexe 19,20& 21).

c. Organisation des enquêtes

En vue de réaliser les enquêtes, les questionnaires étaient remis individuellement aux enseignants de classes sélectionnées dans l'échantillonnage d'après la méthode systématique sus évoquée. Il en était de même pour les chefs d'établissement et les inspecteurs. Deux semaines était accordée à chaque enquêté pour lire et répondre aux questions posées. Une confidentialité était garantie de façon que toute personne enquêtée nous faisait confiance pour le fait d'avoir accepté de participer à notre recherche. Du point de vue déontologique, nous avons garanti à chacun des enquêtés :

- Le respect de l'anonymat et de l'intégrité des individus;
- Le respect de l'authenticité des informations fournies;
- La codification des données afin de ne pas identifier les personnes interviewées;
- Que l'enquête n'était utilisée et exploitée que dans le cadre de notre recherche.

II. 2. 4. Méthodes d'analyse des données

Les méthodes d'analyse des données récoltées sur le terrain que nous avons utilisées visent à confirmer ou à infirmer nos hypothèses émises au départ de cette recherche. Pour rappel, la différence des conditions de travail des enseignants dans les écoles publiques et les écoles privées ont un impact sur la qualité de l'enseignement. Notre préoccupation n'étant pas les analyses des aspects efficacies et efficacité, nous voulons identifier uniquement les effets bruts et nets de ces variables réunies au cours de notre enquête. Il est question de mettre en relation les conditions de travail des enseignants et le contexte d'enseignement et ses effets sur la performance des élèves entre les écoles publiques et les écoles privées de la ville de Goma. Toutes choses égales par ailleurs, les conditions salariales, le contexte pédagogiques, matériel et environnemental sont analysées en termes de comparaison entre le public et le privé. Nous avons assuré que les variables rendent compte des caractéristiques des enseignants, des Chefs d'établissement, de la réussite des élèves et du fonctionnement entre écoles publiques et écoles privées. Pour ce faire, nous avons fait recours à des techniques statistiques susceptibles de prendre en compte

concurrentement tous les facteurs importants intervenant dans le contexte d'enseignement afin de dégager un effet net de chaque facteur. Les tests statistiques nous permettent de dégager la significativité des écarts entre les variables et l'intensité de l'impact de chaque variable. Dans cette recherche, nous maintiendrons 3 types d'analyse à savoir l'analyse de représentativité, l'analyse descriptive et l'analyse multivariée.

L'analyse de la représentativité est utilisée dans cette recherche pour donner les informations sur le taux de réponses brut et le taux de réponses net qui se calculent de la manière suivante :

Taux de réponse brut= [nombre de répondant/nombre de personnes de l'échantillon] *100

Taux de réponses net= [Nombre de répondant/Nombre de personne contactées] *100.

L'analyse descriptive quant à elle, est utilisée dans cette étude pour analyser nos données collectées. Elle est indispensable et s'appuie sur la distribution des modalités de toutes les variables de notre base des données. En fin, l'analyse multivariée est utilisée dans cette étude pour mesurer l'impact de certaines variables sur la variable dépendante (efficacité des apprentissages), la significativité et la pertinence des différentes variables.

II. 3. PRESENTATION DES RESULTATS

Dans cette section, nous allons nous servir des tableaux d'analyse issus de notre base de données produits à l'aide du logiciel statistique **SPSS**. Il s'agit des tableaux croisés pour décrire les caractéristiques de l'échantillon facilitant l'avantage de faciliter la lecture aisée du phénomène d'étude. Les résultats sont interprétés avec prudence pour mesurer la confiance accordée aux relations entre les variables explicatives et les variables à expliquer ainsi que l'intensité de ladite relation en vue de séparer les effets propres à chacune des variables explicatives sur la variable à expliquer. Comme dit précédemment, nous avons administré trois questionnaires distincts aux différentes catégories d'enquêtés au cours de cette recherche. Nous allons examiner les caractéristiques de notre échantillon en décrivant les caractéristiques des conditions de travail des enseignants et du contexte d'enseignement entre les écoles du secteur privé et du secteur public.

a. Description de l'ensemble de l'échantillon

Notre échantillon compte 157 enseignants des écoles publiques et 107 privés, 51X Chefs d'établissement du public et 59 du privé et 19 cadres et inspecteurs de l'EPST.

La présente description porte sur les variables collectées sur les conditions de travail des enseignants et le contexte de d'enseignement entre les deux secteurs d'enseignement.

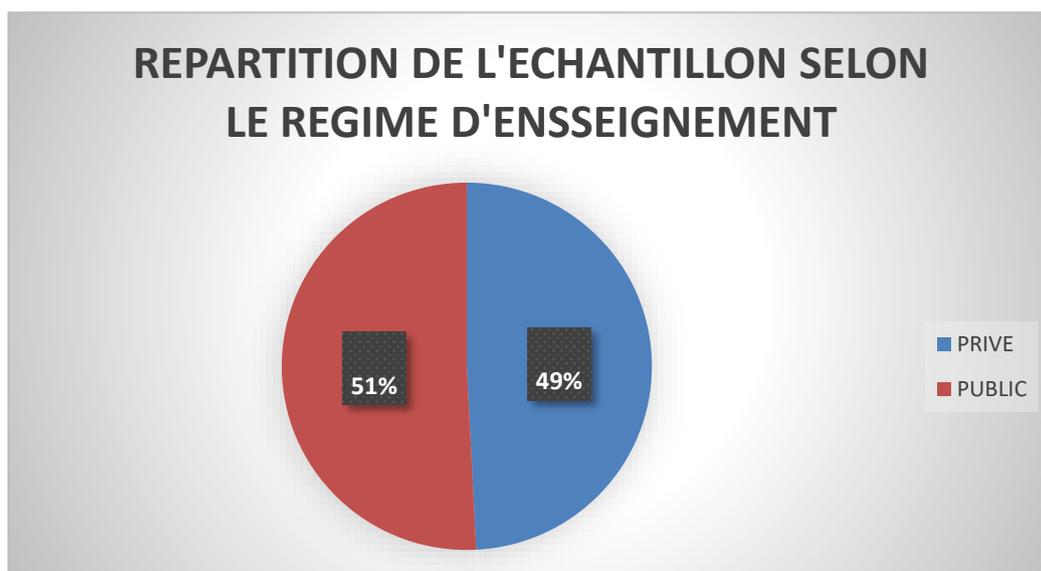
b. Description des caractéristiques des enseignants

Les variables caractérisant les enseignants vont être décrites. Les statistiques de l'enquête montrent que les enseignants de notre échantillon se différencient par leurs caractéristiques individuelles et selon qu'ils soient des écoles publiques ou privées.

II.3. 1. Analyse des conditions salariales des enseignants entre les écoles privées et publiques.

Dans cette partie nous allons analyser vingt variables relatives aux conditions salariales et de gestion des enseignants entre les écoles publiques et les écoles privées. Toute choses égales par ailleurs, les analyses statistiques issues de notre enquête montrent que les enseignants de notre échantillon se diffèrent par leurs aspects ou attributs individuels entre les écoles publiques et privées.

Graphique n° 2 : Répartition des enseignants par secteur d'enseignement



La lecture de ce graphique renseigne que dans notre échantillon les écoles publiques sont d'une grande proportion que les écoles privées. Cette disparité se justifie par le fait que bien que les écoles privées soient en grand nombre dans l'échantillon, elles sont cependant moins de salles de classe par rapport aux écoles du secteurs publiques qui ont fait partie de notre échantillon.

Tableau n°8: Description des Attributs des enseignants

	Public	Privé
1. sexe		
(%) d'Hommes	74,5	83,6
(%) de femmes	25,4	16,4
2. Statut matrimonial		
(%) de Marié(e)	82,5	61,5
(%) de Célibataire	14,8	33,0
(%) de Veuf/ve	1,6	5,6
(%) de Divorcé/e	1,1	0,0
3. Age des enseignants		
(%) de 25ans	2,8	13,0
(%) de 30 ans	20,8	26,5
(%) de 40 ans	27,8	28,5
(%) de 50 ans	30,6	20,0
(%) de 60ans	12,5	7,5
(%) de 60 ans et plus	5,6	4,5
4. Niveau d'étude		
(%) de D4	4,3	1,1
(%) de D6	62,0	39,6
(%) de G3	13,9	25,8
(%) de L2	18,2	30,2
(%) de Autres	1,1	3,3

5. Ancienneté de carrière		
(%) Entre 1- 2ans	3,7	6,8
(%) Entre 3- 5ans	11,7	17,0
(%) Entre 6- 10ans	23,9	43,2
(%) Entre 11- 15ans	28,7	22,2
(%) Entre 16- 20ans	8,0	3,4
(%) Entre 21- 25ans	9,6	4,5
(%) Entre 25 et plus	14,4	2,8
6. exercice de la fonction dans le public et dans le privé		
(%) Oui	46,7	57,4
(%) Non	53,3	42,6

Source : Notre enquête sur le terrain avril et mai 2021

La lecture de ce tableau nous amène aux commentaires suivants :

Le tableau montre que la répartition des enseignants par sexe dans le public et le privé, les femmes et les hommes restent inégalement représentés. En effet, les enseignants (Hommes) occupent une proportion importante dans les écoles du secteur privé et les écoles publiques (respectivement 83,6 et 74,5%) contre respectivement 16 et 25% de femmes entre privé et public. Ceci laisse croire que les écoles privées engagent moins de femmes que les écoles publiques (avec un écart type de 6,4, $F=4,075$, significativité de 0, 44).

Pour le statut matrimonial, ce tableau montre que les écoles publiques ont plus des enseignants/tes marié(es) (83% contre 62%) tandis que les célibataires et les veufs sont plus représentés dans le secteur privé. Ceci laisse supposer que les écoles du secteur privées n'offrent pas des possibilités financières à leurs enseignants pour s'organiser et prendre des responsabilités.

Les enseignants(es) se différencient également par les âges entre le public et le privé. Le tableau indique que les enseignants le plus âgé(es) se retrouvent dans les établissements scolaires du secteur public. Les enseignants dont l'âge varie entre 25 à 40 ans sont plus dans les écoles du secteur privée tandis que ceux dont l'âge varie

entre 50 et plus de 60ans se retrouvent plus dans le secteur public. Toute chose égale par ailleurs, on constate que les deux secteurs emploient des enseignants âgés au-delà de 60 ans, ce qui n'est pas sans impact négatif sur la qualité de l'enseignement dans les deux secteurs connaissant que la loi sur la retraite prévoit 30 ans de service et 60 ans d'âge.

Entre les deux secteurs d'enseignement, les niveaux d'études différencient les enseignants de l'échantillon entre le public et le privé. Au niveau du primaire, le tableau révèle que les enseignants qualifiés (porteur de diplôme de D4 et D6) sont plus représentés dans le public que dans le privé (respectivement 4,3 et 62% dans le public contre 1% et 40% dans le privé). Au niveau secondaire en revanche, les enseignants qualifiés représentent respectivement 26% et 30 % respectivement de gradués et de licenciés dans le privé contre 14% et 18% dans le public. Un élément marquant qui ressort de cette analyse est celui qui concerne les enseignants porteurs du diplôme de D4. Ils sont plus nombreux dans les écoles publiques que dans les écoles privées. Cela est en corrélation avec l'âge moyen constaté en public car ces enseignants D4⁴⁸ sont des enseignant les plus âgées.

L'ancienneté dans la profession enseignante est différente entre les deux secteurs. Une grande proportion d'enseignants du secteur public a une ancienneté de plus de 5 ans de travail que leurs collègues du privé.

La lecture de ce tableau montre que les enseignants qui ont de l'expérience de ces deux secteurs d'enseignement entre privé et public sont ceux du privé. Les enseignants des écoles privées qui ont déjà exercé le métier d'enseignement dans les deux secteurs représentent 57% contre 47%. 53% contre 53% des enseignants des écoles publiques n'ont aucune connaissance de conditions de travail des écoles publiques.

⁴⁸ Le diplôme de D4 est le diplôme des anciens diplômés qui ont fait un cycle de 4ans en pédagogie normale. Ils sont les plus avancés en âge dans les écoles où ils existent encore et sont les plus chevronnés. D'habitude, ce sont les D4 qui occupent les classes de débutants en 1^{ère} année primaire.

Tableau N°9 : Le Statut professionnel des enseignants

R.G	Statut professionnel						
	n	Titulaire / Permanent,	%	Contractuel	%	Volontaire/ Bénévolat	%
PRIVE	171	107	62,6	55	32,2	9	5,3
PUBLIC	196	147	75	44	22,4	5	2,6

Source : Notre enquête sur le terrain avril et mai 2021

De la lecture de ce tableau, il ressort que, les enseignants du public ont plus la garantie du travail que leurs collègues du privé. 75% d'enseignants du public ont un statut de titulaire de postes permanents contre seulement 63% des enseignants du privé. Le statut contractuel et volontaire bénévoles concernent davantage les enseignants du privé (respectivement 32% et 5 %) que ceux du public (respectivement 22 % et 3%). Ceci confirme l'hypothèse selon laquelle les postes des enseignants du secteur public sont plus sécurisés que ceux de leurs collègues du secteur privé. En effet, en RDC, les enseignants du public sont engagés sur base des instructions officielles relevant du statut des agents de carrière de l'Etat (Recueil des directives et instructions officielles, 1998 ; LoiN°16/013, 2016)⁴⁹, d'où une commission d'affectation tandis que ceux du secteur public sont engagés par ou sans contrat souvent à durée déterminée.

Tableau N°10 : Comparaison de salaires mensuels entre écoles publiques et écoles privées pendant les 36 derniers mois

Secteur	n	Salaire reçu	Moyenne des salaires/Secteur	écart-type	F	Sig.
PRIVE	174	23000	132,2	6,31876	3,796	0,06
PUBLIC	168	24330	144,8			

Source : Nos enquêtes sur le terrain avril et mai 2021

Le tableau n°12 montrent que les enseignants des écoles du secteur public reçoivent un salaire mensuel supérieur à celui des enseignants du secteur privé. La comparaison des moyennes mensuelles entre les enseignants du public indique qu'un enseignant reçoit en moyenne 145 dollars américains contre 132 dollars

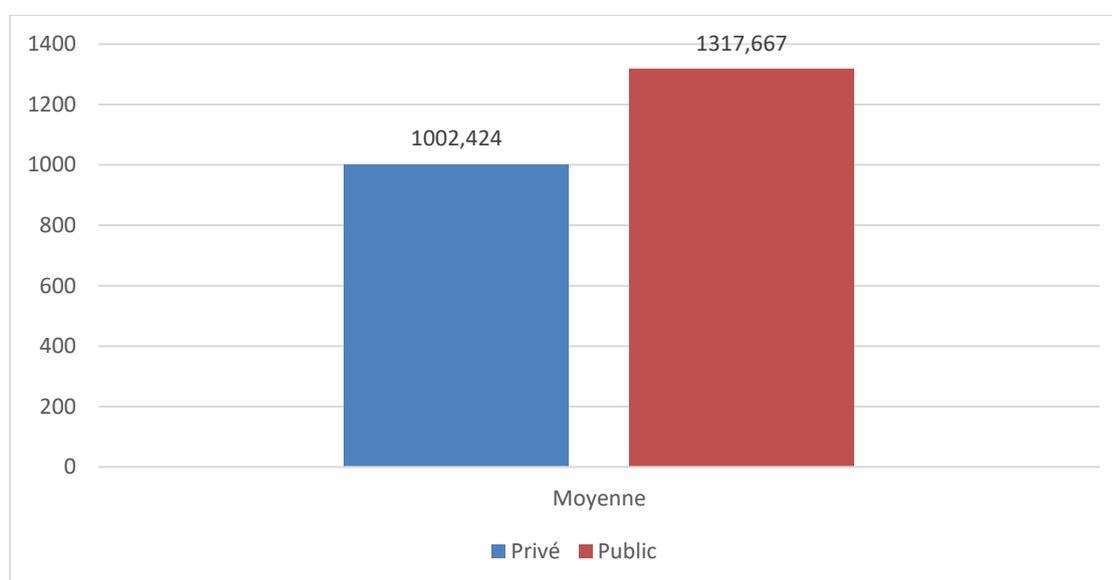
⁴⁹ Le recueil des directives et instructions officielles et la loi portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat sont les principaux documents qui régissent tout agent de la fonction publique y compris les enseignants

américains chez le privé. Le test statistique Anova ($F=3,9$) nous permet de conclure que l'écart de 6\$ est significatif, donc il y a une différence significative entre les salaires.

Tableau 11 : Comparaison des moyennes annuels du salaire entre enseignants du public et du privé

Secteur d'enseignement	n	Effectifs de Salaire	Moyenne	Ecart type	F	Sig.
Privé	165	165400	1002,4	157,6212	3,916	0
Public	150	197650	1317,7			

Graphique n°3 : Moyenne de salaires annuels entre privé et public



Source : Notre enquête sur le terrain avril et mai 2021

En ce qui concerne le revenu annuel des enseignants, les tableaux n°13 et le graphique n°3 nous renseignent que le revenu annuel moyen des enseignants des écoles du secteur public est supérieur à celui des enseignants du secteur privé. La comparaison de deux moyennes indique un écart-type de 158 dollars l'an entre les deux secteurs.

Ce phénomène s'explique par le fait que les enseignants des écoles privées subissent une torture salariale par leurs gestionnaires. Certains d'entre les gestionnaires des écoles privées de la ville de Goma ne paient pas les salaires aux enseignants pendant les vacances et d'autres arrêtent ou réduisent les paiements des salaires à partir du mois de mai. Ce qui fait que les enseignants n'ont presque pas de revenus annuels.

Tableau N°12 : Comparaison du degré de satisfaction des enseignants de leur salaire actuel entre écoles publiques et privées

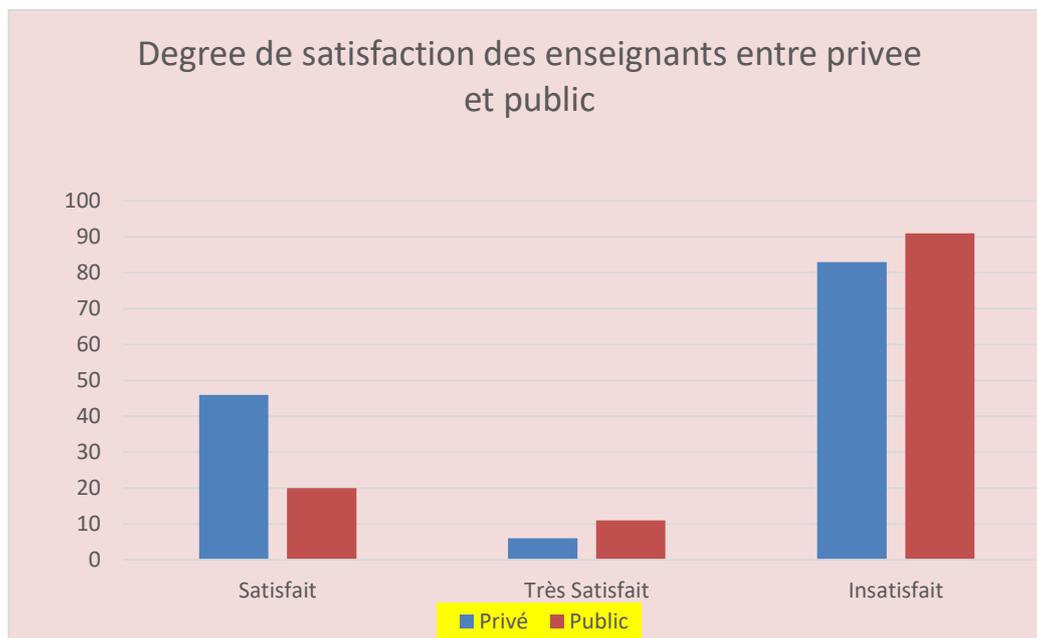
Degré de satisfaction de salaire actuel des enquêtés											
RG	n	Sati	%	Très	%	Plutôt	%	Insatisf	%	Plutôt	%
		sfai		Satis		Satisf		ait		Insatisf	
		t		fait		ait				ait	
Privé	177	46	26	6	3	23	13	83	47	19	11
Publi	172	20	12	11	6	18	11	91	53	32	19

c
Source : Notre enquête sur terrain avril et mai 2021

Le tableau ci-dessus compare le degré de satisfaction des enseignants entre les enseignants des écoles du secteur privé et du secteur public par rapport à leurs salaires.

- Du point de vue satisfaction, le tableau nous montre que les enseignants des écoles privées sont le mieux satisfaits de leurs salaires actuel que leurs collègues des écoles publiques. Dans notre échantillon, 26% des enseignants des écoles privées se montrent satisfaits contre 12% des enseignants des écoles publiques. Par contre, 6% des enseignants du public se révèlent très satisfaits contre 3% des enseignants du privé.
- Du point de vue insatisfaction par ricochet, ce sont les enseignants des écoles du secteur public qui se révèlent insatisfaits (53%) contre 47% des enseignants du privées.

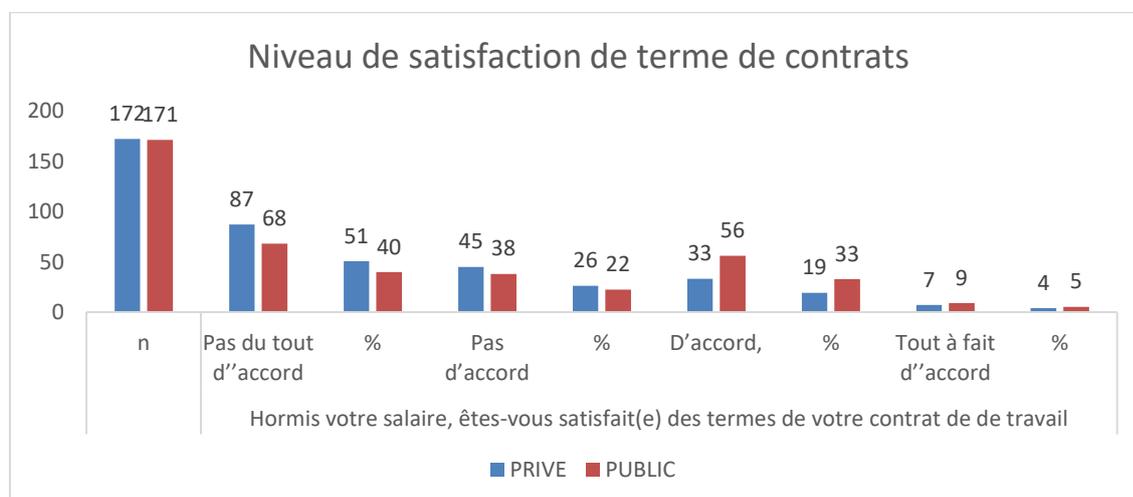
Graphique n°4: Degré de satisfaction des salaires des enseignants entre privé et public



Source : Notre enquête sur le terrain avril et mai 2021

Le graphique n°4 donne l'image que le degré d'insatisfaction dans les deux secteurs d'enseignement est plus élevé que celui de satisfaction. Toutefois, le graphique permet de conclure que les enseignants des écoles publiques sont satisfait, voire très satisfaits plus que leurs homologues du secteur privé.

Graphique n°5 : Niveau de satisfaction des enseignants hormis leurs salaires par rapport à leurs termes de contrat de travail d'enseignant/e (avantages, horaires, etc)



Le niveau de satisfaction des enseignants concernant d'autres aspects de condition non monétaires des conditions tel que les avantages sociaux, l'horaire, etc présente des écarts entre les enseignants du public et du privé. Le graphique n°5 montre que les enseignants du secteur public sont plus satisfaits (33%) que leur collègue des écoles privées (19%) des autres aspects de conditions de travail autres que les salaires. Ce constat laisse croire que les enseignants du privé ne sont pas suffisamment motivés pour bien faire leur travail et cela ne pourrait pas manquer d'impact négatif sur la qualité des apprentissages et le rendement scolaires des élèves car les facteurs de motivation intrinsèques et extrinsèques, la qualité de supervision, les relations sociales avec le groupe de travail influence considérablement le niveau de satisfaction au travail et la manière dont les travailleurs peuvent réussir ou échouer dans leurs professions (S. Naeem Akhtar & all, 2010, Sharma J., 2006).

Tableau N°13 : Comparaison de la correspondance des salaires entre enseignant du public et du prive par rapport à leurs niveaux d'études et leur ancienneté

Correspondance du salaire actuel avec le niveau d'études et/ ou votre ancienneté					
REGIME DE GESTION	n	OUI	%	NON	%
PRIVE	174	42	24,1	132	75,9
PUBLIC	167	41	24,6	126	75,4
TOTAL	341	83			
		Ecart type	t	Sign	
OUI		0,885	0,659	0,51	
NON		6,072			

Source : Notre enquête sur le terrain avril et mai 2021

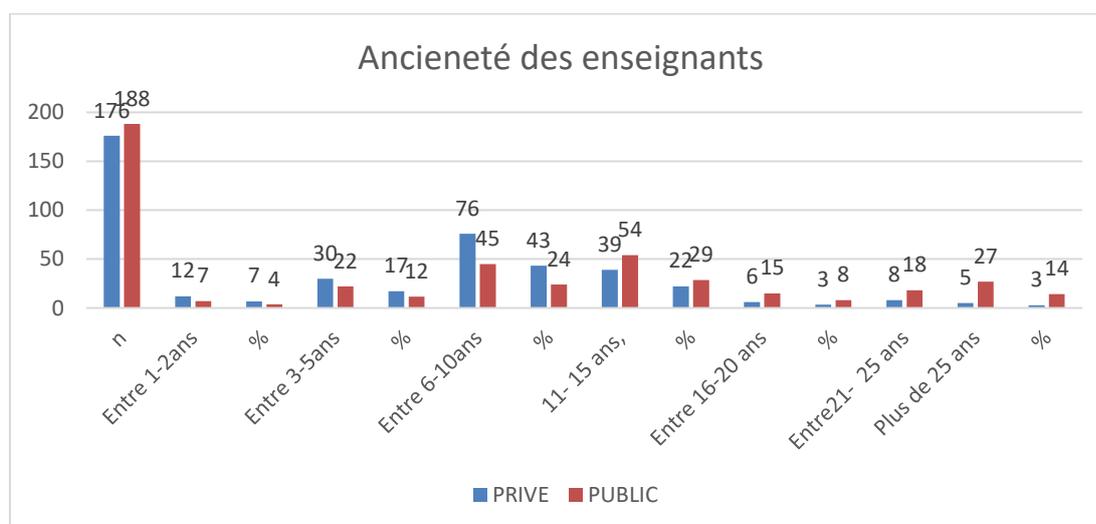
La lecture de ce tableau nous amène à conclure que les salaires payés ne correspondent pas aux niveaux d'études des enseignants à l'intérieur de chaque secteur. 24% contre 75% des enseignants des écoles privées reçoivent un salaire non proportionnel à leurs niveaux d'études et leur ancienneté, il en est de même pour les enseignants du public 25% contre 75% reçoivent un salaire en rapport avec leurs niveaux d'études et leurs anciennetés. Le test statistique **t (significativité 0,5)** de

soudent nous permet de conclure qu'il y a une différence significative entre les deux secteurs.

II.3.2. Analyse du Contexte pédagogique de matériels didactiques dans les écoles privées et publiques

Dans cette section de notre travail, nous analyserons le contexte pédagogique qui compare le moyen par lequel les enseignants et les C.E obtiennent leur emploi. Et ensuite, comparer l'accès aux formations continues et/ ou professionnelles des enseignants et la disponibilité de matériels pédagogiques (MADI, Manuels, etc) dans les écoles entre les écoles publiques et les écoles privées. Certes, la disponibilité des matériels didactiques constitue un aspect capital favorable à un bon climat de travail dans une salle de classe pour un professionnel de la craie dévoué.

Graphique N°6: Comparaison de l'ancienneté des enquêtés dans la carrière enseignante entre public et privé



Source : Notre enquête sur le terrain avril et mai 2021

Les enseignants qui donnent cours dans les écoles publiques ont plus d'ancienneté que ceux qui enseignent dans les écoles du secteur privé. Les enseignants qui ont plus d'années dans la carrière peuvent être supposés comme les plus expérimentés et donc ils sont susceptibles de produire des bons rendements scolaires. Dors et déjà, on peut émettre l'hypothèse que les enseignants du secteur public donnent un enseignement de qualité par suite de leurs anciennetés et expériences dans la profession.

Tableau N°14 : La manière d'obtenir l'emploi de nos enseignants

Manière	Secteur			
	Public	%	Privée	%
Relations personnelles (parents ou amis, gestionnaires)	25	14,4	12	7,1
Directement auprès de l'employeur	37	21,3	23	13,5
Petites annonces (radio, journaux, Internet, etc.)	6	3,4	2	1,2
Office nationale pour l'emploi (ONEM)	2	1,1	4	2,4
Inspection de travail	1	0,6	5	2,9
Concours/Teste	99	56,9	122	71,8
Autre	4	2,3	2	1,2
TOTAL	174	100	170	100

Sources : No enquêtes sur terrain avril et mai 2021

La lecture de ce tableau amène à conclure que les enseignants des écoles privées sont engagés sur base des critères objectifs par rapport à leurs collègues des écoles publiques. Dans notre échantillon, on observe en effet que les enseignants du privé obtiennent leur emploi sur base de concours et tests d'embauche parfois sur base de la publication des offres d'emploi à l'ONEM. Ils représentent respectivement 72% et contre 57% et 45% dans le public. Les recrutements des enseignants dans les écoles publiques semblent être subjectifs : dans ce secteur, les enseignants obtiennent leurs emplois directement après des gestionnaires et suite aux relations personnelles avec les gestionnaires (respectivement 21% et 14% contre 14 et 7% chez les privés). Est-il que plusieurs enseignants du public sont actuellement engagés sur base de recommandations adressées aux Sous-PROVEDs par les personnalités politiques de la province sans respect des instructions officielles sur le recrutement et la promotion des enseignants d'une part et sur base de liens tribalo-ethniques des gestionnaires d'autre part. Et pourtant, en RDC, les instructions prévoient que tout recrutement d'enseignants dans les établissements d'enseignement publics et privés doit faire l'objet d'une publicité préalable assurée par un avis officiel d'appel aux candidats (ELISCO, 1998)⁵⁰. Cependant pour les chefs d'établissements, les données indiquent que les C.E des écoles privées obtiennent leurs postes suites aux relations personnelles avec les gestionnaires : les CE du secteur privé représentent 80% contre

⁵⁰ Recueil des directives et instructions officielles, 3^{ème} édition, 1998 ; pp69

20% de public de notre échantillon. Les C.E d'établissement du secteur public ont obtenu leurs postes par promotion(54% contre 46% dans le privé). Ces résultats sont confirmés par ceux de l'étude réalisé en RD Congo qui nous renseigne que le recrutement et la promotion des enseignants dans le secteur public, le CE signale la vacance de poste au bureau gestionnaire direct (sous-Proved pour les ENC, au sous coordonnateur pour les ECC et ECP). C'est le gestionnaire direct qui décide du recrutement et en informe l'échelon régional. Très souvent, mais pas toujours, le gestionnaire décide du recrutement en conformité avec les dispositions réglementaires. Un recrutement fait en dehors de ces dispositions ne garantit pas la qualité et la compétence des candidats et il ne permet pas d'assurer l'impartialité (UNESCO, 2014, pp.44).

Tableau N°15 : Participation aux formations continues ou recyclages en rapport avec le métier d'enseignant au cours de cinq dernières années

R.G	Participé à une ou des formations					Ecart type	F	Sig. (bilatéral)
	n	OUI	%	NON	%			
Privé	180	134	74,4	46	25,6	0,029	0,945	0,332
Public	185	138	74,6	47	25,4			

Source : Notre enquête sur le terrain avril et mai 2021

Au regard de ce tableau, l'enquête montre que les enseignants de deux secteurs bénéficient tous des formations continues et de recyclage ayant des liens avec leur métier. En statistique, le test d'Anova égal à 0,945 (à un seuil de significativité de 0,332, soit 33,2%) montre que l'écart de oui entre les deux secteurs est significatif. Nous concluons que les enseignants du public bénéficient plus des formations continues que leurs collègues du privé.

Tableau N°16: Disponibilité et utilisation des matériels pédagogiques (Programme scolaire, manuels scolaire et matériels didactiques)

Matériels et documents pédagogiques	Publi c	Priv e
1. Possession du Journal et cahier de préparation des leçons		
(%) de OUI	96,2	92,7
(%) de Non	3,8	7,3
2. Possession du journal et cahier de préparation à jour		
(%) de OUI	94,9	87,4
(%) de Non	5,1	12,6
3. Possession des manuels chez les élèves		
(%) de Tous les élèves	18,6	18,4
(%) de 3/4 d'es élèves	20,9	14,3
(%) la moitié d'élèves	18,6	8,2
(%) de moins de la moitié d'élèves	41,6	59,2
4. Source de provenance des manuels		
(%) de Ecole	41,4	58,6
(%) de Gouvernement	68,3	31,7
(%) de parents d'élèves	42,4	57,6
(%) de ONG	72,7	27,3
(%) d'Autres	42,9	57,1
5. Formation sur l'utilisation des manuels, programmes scolaires et MADI		
(%) de Oui	75,7	78,7
(%) de Non	24,3	21,3
6. Usage d'un guide et MADI pour les leçons de mathématiques, de français et de sciences		
(%) de Oui	84,3	82,8
(%) de Non	15,7	17,2

Source : Notre enquête sur le terrain avril et mai 2021

La possession des documents pédagogiques indispensables à un enseignant varie selon le secteur d'enseignement (public/ privé). La proportion des enseignants

d'écoles publiques disposant d'un journal de classe et cahier de préparation des leçons est plus élevée chez les publics que leurs homologues du secteur privé. Dans les écoles du secteur public, nous enregistrons 96% d'enseignants qui disposent et tiennent correctement les documents pédagogiques contre 93 % dans les écoles privées. L'écart type entre le privé et le public (1,528) des enseignants qui disposent les documents pédagogiques est significatif (6,40 avec significativité de 0,012) pour conclure qu'il y a une différence entre les enseignants de ces deux secteurs pour cet aspect.

La proportion de possession des documents pédagogiques mis à jour est élevée chez les enseignants des établissements d'enseignement public (95%) contre ceux du privé (87%). Ces résultats issus de l'enquête de notre échantillon semblent indiquer que les enseignants des établissements d'enseignement privés ne préparent pas les leçons car l'écart entre les deux (1,533) est significatif avec la valeur calculée de F égale à 0,6 (significativité= 0,594) .

Pour ce qui concerne la possession de manuels scolaires de français, de mathématiques et des sciences inscrits aux programmes par les élèves, la situation est presque identique entre les deux secteurs d'enseignement. On observe que la proportion des enseignants qui affirment que tous leurs élèves disposent de manuels scolaires est de 18,6% chez le public et 18,4% chez le privé. Cette égalité serait due au fait que le gouvernement avait distribué des manuels dans toutes les écoles primaires et privés au cours de cinq dernières années. Toutefois, il se dégage une différence importante entre les deux secteurs au niveau de la proportion de $\frac{3}{4}$ et la moitié d'élèves disposant de manuels scolaires (respectivement 21 et 19% pour le public contre 14 et 8 pour le privé). Ce résultat amène à conclure que les écoles publiques et privées de la ville de Goma ne disposent pas des manuels de mathématiques, de français et de sciences pour les élèves.

S'agissant de l'origine des manuels disponibles chez les enfants, le tableau ci-dessus renseigne que les sources de provenances sont variées. Les ONGs et le gouvernement restent la source principale de provenance pour les écoles du secteur public avec respectivement 73% et 68,3% alors que pour les écoles du secteur privés c'est l'école suivi de la contribution des parents (59% et 58%) qui en constituent la

source de provenance. Il s'observe une contribution importante des parents d'élèves et d'autres bienfaiteurs dans les deux secteurs d'enseignement public et privé.

Au sujet de la formation des enseignants sur l'utilisation des manuels et programmes scolaires, la proportion des enseignants d'écoles privées qui bénéficient des formations sur l'utilisation des manuels et programmes scolaires reste largement supérieur que celles des enseignants des établissements d'enseignement scolaires public. On enregistre dans les écoles du secteur privé 79% d'enseignants contre 76% d'enseignants au public qui ont bénéficié des formations sur l'utilisation des manuels et programmes scolaires ($F=0,600$, $\text{sign.}=0,663$).

Les entretiens que nous avons eu avec certains inspecteurs et chefs d'établissement font état d'une absence totale de formations des enseignants au niveau de l'enseignement secondaires du secteur public. Les formations qui sont organisées sur l'utilisation des manuels et programme scolaires dans les écoles publiques restent au niveau du primaire et c'est appuyé le plus souvent par l'UNICEF qui appui traditionnellement l'EPST et qui ne peut appuyer le niveau secondaire. Le gouvernement tant national que provincial n'appuient pas des formations des enseignants pour leur permettre d'améliorer leur niveau de prestation. De fait, on peut conclure qu'un grand nombre d'enseignants qui donnent cours dans des écoles du secteur public le font sans aucune méthodologie. La remise en cause de la qualité de prestation de ces enseignants devient une évidence de l'inefficacité des apprentissages dans les établissements d'enseignement public.

L'usage du guide et des MADi pour l'enseignement des leçons de mathématiques, de français et des sciences ne fait pas une grande différence entre les deux secteurs. La proportion des enseignants du public qui utilisent le guide est de 84% contre 83% du privé. L'écart-type entre les deux moyennes avec la valeur F égal à 0,651 (significativité =0,522) n'est pas significatif.

Tableau 17: Moyenne des effectifs déclarée par les enseignants

RG	n	Moyenne	Écart	F	Sig.
PRIVE	5485	32	4,5	9,093	0,00
PUBLIC	7160	41			

Source : Notre enquête sur le terrain avril 2021

A la question quels sont les effectifs ou nombre d'inscrits en début d'année dans la classe des enseignants de notre échantillon, le tableau ci-haut renseigne que les salles de classe viables sont plus observées dans les établissements d'enseignement scolaires privés que dans les publics. La moyenne calculée des effectifs par classe pour les écoles de ces deux secteurs d'enseignement est 41 élèves par classe pour les écoles publiques et 32 élèves par classe pour les écoles privées. Les instructions officielles relatives à l'effectif élèves pour une salle classe autorisent un effectif variant entre 20 et 55 élèves. Une classe de moins de 20 élèves est jugée « non viable » et une classe de plus de 55 élèves est également non viable et jugée de « pléthorique ». Les proportions de salles de classes pléthoriques sont observées beaucoup plus dans les écoles publiques. L'effectivité de la politique de la gratuité de l'éducation de base au pays (RDC) pourrait expliquer la présence des salles de classe pléthoriques dans les écoles au moment de la réalisation de cette enquête. De fait, nous concluons que les écoles du secteur public sont pléthoriques car les classes à gros effectifs variant entre 55 élèves et plus. On s'imagine que l'enseignant qui occupent 25 élèves travaille plus aisément que celui qui s'occupe de plus de 60 élèves.

Tableau N°18 : Enseigner tout ce qui est prévu par le programme national

Réussir à enseigner tout ce qui est prévu par le programme National et votre prévision de matière							
R.G	PRIVE		PUBLIC		ECATYP	F	Sig.
Observations	n	%	n	%			
OUI	75	44,4	87	48,6	0,15	1,022	0,396
NON	94	55,6	92	51,4			

Source : Notre enquête sur le terrain avril et mai 2021

Le tableau n°20 donne l'impression que les enseignants des établissements d'enseignement privé n'épuisent pas les matières prévues par le programme national et leurs prévisions de matières. La proportion des enseignants des établissements d'enseignement public se révèle incomparable (49%) à celle des enseignants des établissements d'enseignement privé (44%). En statistiques où F égal à 1 (avec un

seuil de significativité égal à 0, 4), nous concluons que réellement les enseignants du privé ne finissent pas le programme national et leurs prévisions de matières car il y a une significativité de l'écart-type entre les deux moyennes.

Tableau n°19: Visites pédagogiques des enseignants par les inspecteurs de l'enseignement

Réception des visites pédagogiques par inspecteurs								
RG	n	OUI	%	NON	%	Écart-type	F	Sig.
PRIVE	171	129	75,4	42	24,56	4,766	6,274	0,002
PUBLIC	173	147	84,9	26	15,03			

Source : Nos enquêtes de terrain avril et mai 2021

L'enquête montre un écart significatif(4,8) entre les deux secteurs d'enseignement pour ce qui concerne les visites pédagogiques des enseignants en classe par les inspecteurs de l'enseignement. Les enseignants des établissements d'enseignement scolaire privé reçoivent moins de visites des inspecteurs pédagogiques que ceux des établissements d'enseignement scolaire public. La proportion des enseignants du secteur public revient à 85% contre 75% de ceux du privé, ce qui nous donne un écart de 0,13. Le résultat du test F qui est égal à 6 nous permet de conclure que cet écart est significatif.

II. 3.3. ANALYSE DU CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LES ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES

Tableau n°20: Comparaison de l'existence des conditions environnementales hygiéniques et de l'environnement sain et sûr (assainissement et sécurité) entre public et privé

Existences des facteurs hygiéniques et environnementaux	Public	Privé
1. Existence des conditions hygiéniques et d'environnement sûr		
(%)de Oui	57,7	72,9
(%) de Non	42,3	27,1
2. Existence des installations hydro- sanitaires adéquates		
(%) de Oui	49,6	74,2
(%) de Non	50,4	25,8
3. Acteur qui participent à l'assainissement/entretiens de l'environnement		
(%) de Enseignants	14,6	4,6
(%) de Élèves	21	3
(%) de Ouvriers engagés	37,6	67,5
(%) de Sentinelles de l'école,	23,6	25,8
(%) de COPA de l'école	1,9	0
(%) de Autre (à préciser	2,5	0
4. Existence des actions et mesures permettant un travail des enseignants et élèves dans un environnement sain et sûr		
(%) de Oui	62,7	68,9
(%) de Non	37,3	31,1
5. existence de superficie de salles de classe adaptées aux effectifs inscrits		
(%) de Oui	64,5	84,9
(%) de Non	735,5	15,1

Source : Notre enquête sur le terrain avril 2021

Le tableau n°20 indique de grandes disparités dans l'existence des conditions environnementales hygiéniques et de l'environnement sain et sûr quant à l'assainissement et la sécurité entre les établissements d'enseignement public et privé de la ville de Goma. Les commentaires suivants ressortent de ce tableau quant à ce :

Les écoles du secteur privé ont réuni les conditions hygiéniques et d'environnement sûr plus que celles du secteur public. 73 % d'enseignants des établissements d'enseignement privé contre 58% du privé reconnaissent l'existence dans leurs écoles des condition hygiéniques et environnement sûr et sécurisé.

L'enquête montre également que les installations hydro- sanitaires existent plus dans les établissements d'enseignement privé (74%) que dans les établissements d'enseignement public (50%).

Les installations hydro-sanitaires est une condition très indispensable dans un établissement scolaire pour les enseignants, les élèves et tous autres acteurs qui arrivent dans les milieux scolaires sans lesquelles le personnel enseignants et les élèves sont exposés aux maladies d'origine hydrique. Il s'agit ici de la présence des sources d'eau potable pour la boisson et le nettoyage des salles de classes et des latrines, des latrines adéquates (hygiéniques) respectant la ration. Il existe en RDC tout un programme en milieu scolaire sur l'environnement ; Programme d'éducation pour l'environnement « PESE » et une branche scolaire ESE à l'école primaire. C'est ce programme qui définit les normes des installations Hydro-sanitaire sanitaire. Pour la ration, le programme a déjà précisé qu'il faut 1 latrine pour 40 filles et 1 latrine pour 50 garçons. Notre objet étant de voir l'existence de ces installations, l'enquête n'a pas évalué la qualité des installations sanitaires dans les écoles de ces deux secteurs.

Quant aux acteurs qui participent à l'assainissement /entretien de l'environnement sécurisant des écoles, on observe une participation totale des tous les acteurs scolaires dans les écoles du secteur public contrairement aux écoles du secteur privé : 15% des enseignants du public contre 5% de privé, 21% des élèves du public contre 3% dans le privé, 2% de membres de COPA contre 0% chez les privés. Dans les établissements d'enseignement privé, ce sont les ouvriers engagés et les sentinelles qui s'occupent plus de l'assainissement (respectivement 68% et 26% contre 38% et 24% du public), cela s'explique par le fait que ces écoles budgétisent

les ouvriers dans les frais demandées aux parents d'élèves, ce qui n'est pas le cas pour les établissements d'enseignement publics.

Au sujet de l'existence d'actions et mesures permettant que les enseignants travaillent dans un environnement sain et sûr dans leurs écoles, l'enquête de comparaison entre public et privé nous montre que ce sont les écoles du secteur privé qui ont mis en place ces actions (70% contre 63% des enseignants du public qui ont répondu Oui).

La superficie des salles de classes différencie les conditions de travail entre les enseignants du privé et du public. La proportion des enseignants qui déclarent que la superficie des salles de classes est adaptée aux effectifs est de 85% d'enseignants du privé contre 65% du public.

Tableau n°21 : Rapport entre le rendement scolaire de des enseignants et le cadre environnemental des écoles des enquêtés

Réussir à enseigner tout ce qui est prévu par le programme National et votre prévision de matière				
R.G	PRIVE		PUBLIC	
Observations	n	%	n	%
OUI	42	91,3	35	87,5
NON	4	8,7	5	12,5
Total	46	100	40	100

Source : Nos enquêtes sur terrain avril et mai 2021

L'enquête montre que les C.E de ces deux secteurs d'enseignement estiment que le cadre environnemental a un effet sur le rendement scolaire dans leurs écoles respectives. La proportion des enseignants des établissements d'enseignement privés qui reconnaissent que le cadre environnemental a de rapport sur le rendement se révèle supérieur (91%) contre celle des enseignants du public (88%).

II. 3.4. ANALYSE DE L'IMPACT DES CONDITIONS DE TRAVAIL SUR LA QUALITE DES APPRENTISSAGES (COMPARAISON DES INDICATEURS CLES)

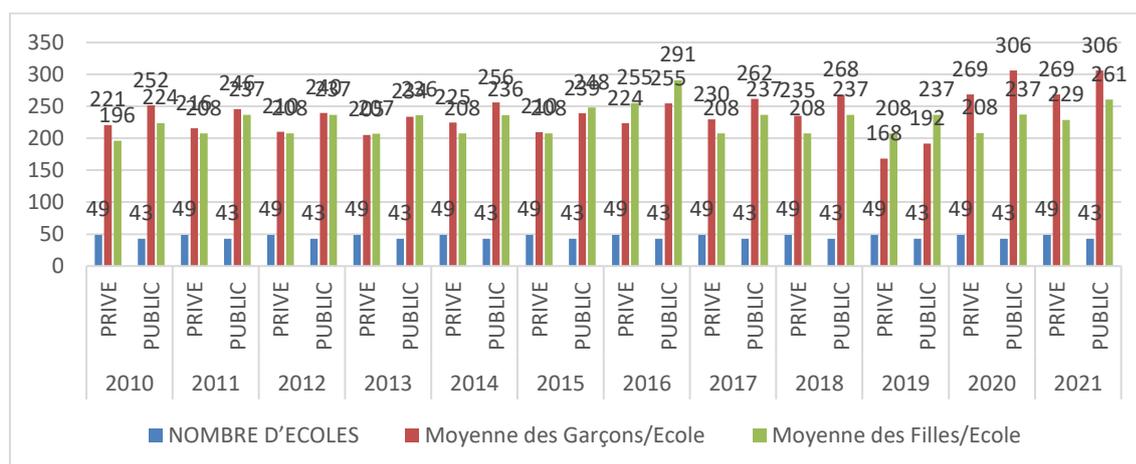
Pour une bonne comparaison de l'impact des conditions de travail des enseignants sur la qualité des apprentissages, nous analyserons les données issues des chefs d'établissement et des cadres et inspecteurs de l'EPST, c'est à dire les directeurs des écoles primaires et les préfets des écoles secondaires. Nous appliquerons le test statistique de l'AVOVA pour nous permettre d'apprécier la significativité des écarts

entre les moyennes observées. Toute choses égales par ailleurs, les indicateurs suivants vont nous permettre de faire les analyses entre les deux secteurs d'enseignement après avoir analysé le degré de satisfaction des enseignants de leurs conditions matérielles entre les écoles de deux secteurs :

- Les taux de réussite des élèves
- Le taux de redoublement
- Le taux d'abandon .

II.3.4.1. Comparaison de l'évolution des moyennes des indicateurs d'accès et de de qualité entre public et privé

Graphique 7 : Evolution des moyennes des effectifs des écoles entre public et privé

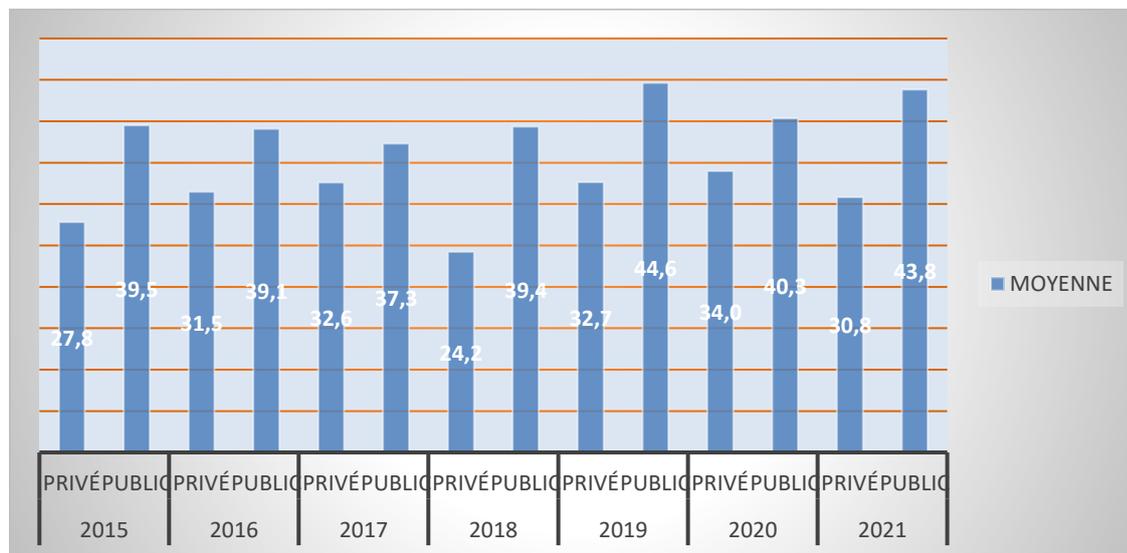


Source : Nos enquêtes sur le terrain avril et mai 2021

En complément avec les données déjà fournies par les enseignants, ce graphique dont les données proviennent des chefs d'établissement montre que les écoles du secteur publiques ont toujours des effectifs plus élevés que ces du secteur privé. Quant à ce qui concerne le genre chez les élèves, il existe des disparités entre garçons et filles pour les deux secteurs. Au terme de sa lecture, nous pouvons conclure que les garçons sont plus nombreux que les filles dans les écoles publiques et dans les écoles privées. Pour la période considérée, les écoles publiques inscrivent plus d'enfants que celles du secteur public. Les écoles publiques connaissent des évolutions supérieures par rapport aux écoles privées pour les filles comme pour les garçons. Toute chose égale par ailleurs, ce graphique indique que les effectifs dans les deux secteurs ont

évolué entre 2010 et 2021. Il y a une linéarité dans les évolutions des effectifs pour le privé et le public. Le graphique nous amène à conclure que l'indice de parité est en souffrances dans le secteur éducatif de la RD Congo.

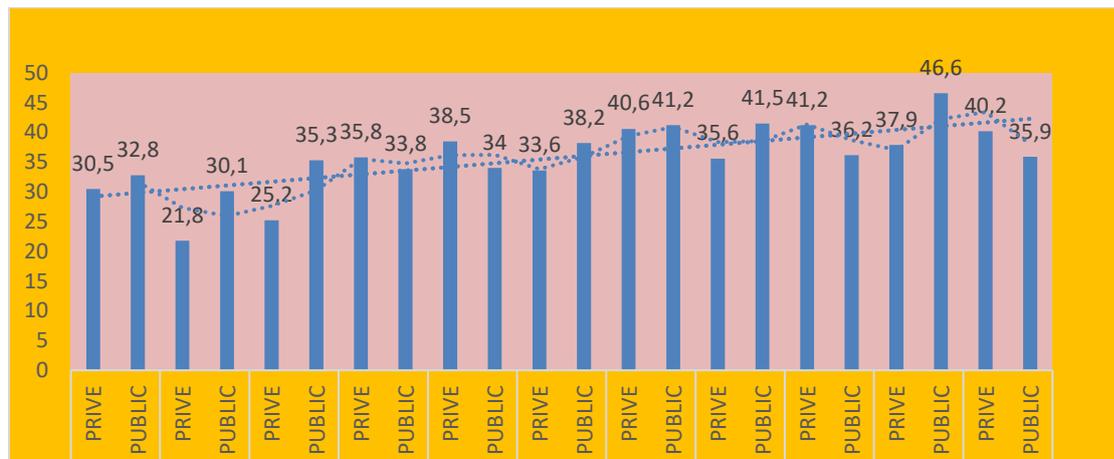
Graphique n° 8 : Evolution des moyennes des effectifs de classes entre public et privé



Source : Nos enquêtes sur le terrain avril et mai 2021

Ce graphique renseigne que les effectifs par classe ont évolué dans les deux secteurs sur la période considérée par notre enquête. Cependant les moyennes de classe se révèle largement supérieur dans les écoles publiques que les écoles privées. Cela peut s'expliquer par l'application progressive de la politique de gratuité prônée par les nouveaux dirigeants du pays dont l'effectivité a commencé à prendre d'allure à la veille de 2018.

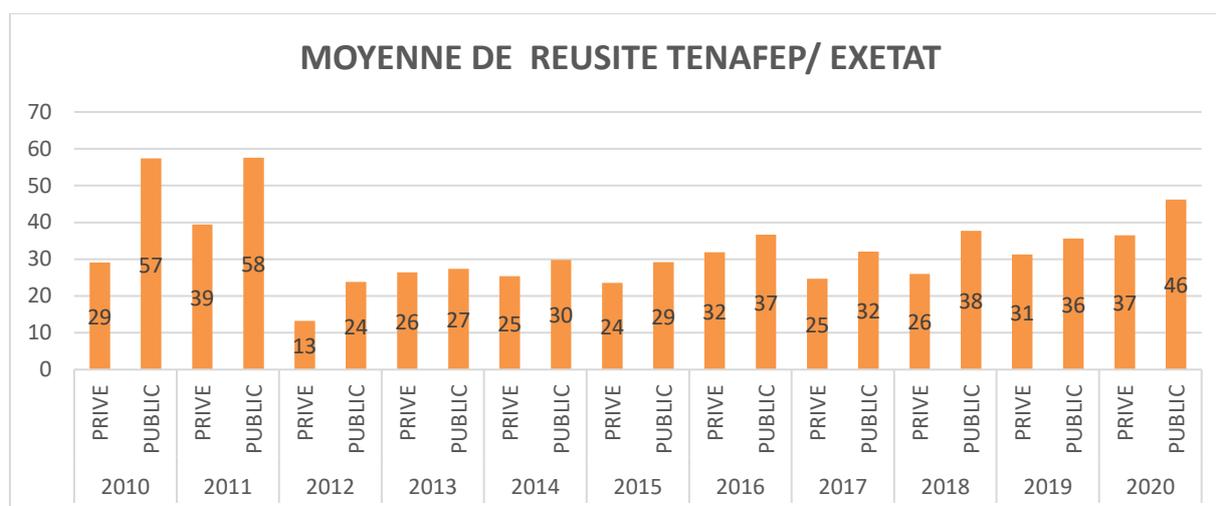
Graphique n°9 : Comparaison de Taux moyens de réussites scolaires entre privé et public



Source : Notre enquête sur le terrain avril 2021

L'évolution des taux moyens de réussites scolaires différencie les deux secteurs d'enseignement. Les établissements d'enseignement privé se révèlent avec des taux moyens inférieurs à ceux des établissements d'enseignement public. Toute chose égale par ailleurs, ce graphique indique que les taux de réussite entre les établissements d'enseignement public et d'enseignement privé ont évolué différemment sur la période considérée par l'étude. Néanmoins, on observe des variations d'année en année de manière que les établissements d'enseignement public présentent de taux supérieurs à ceux des établissements privés pour certaines périodes et vice versa.

Graphique 10: Comparaison des Taux moyen de réussite au TENAFEP/EXETAT



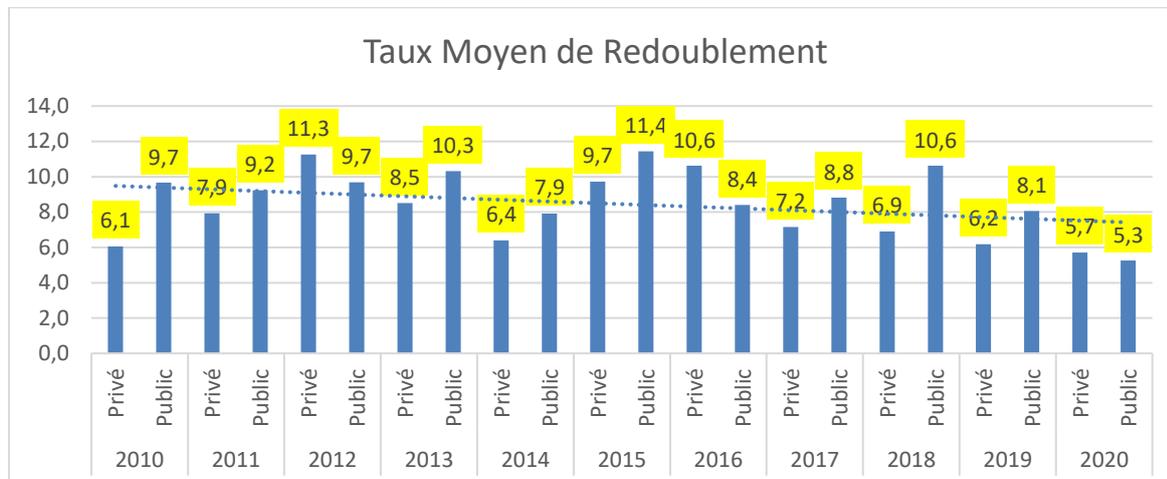
Source : Notre enquête sur le terrain avril 2021

Le graphique ci-dessus renseigne que les taux moyens de réussite des élèves aux épreuves certificatives nationales diffèrent entre les écoles du secteur public et du secteur privé. Les taux de réussites par année est supérieure dans les écoles du secteur public que dans celles du secteur privé. L'écart-type (6,8) entre les deux moyennes globales de 11 années considérée par l'enquête (27,95 pour les privées et 37,59 pour le public) paraît se révéler significatif, ce qui permet de confirmer que les taux de réussites au TENAFEP et aux EXETA des écoles publiques et supérieur à celui des écoles privées.

II.3.4.2. Comparaison de taux d'abandons et de redoublements entre public et privé

La comparaison des taux d'abandons entre les établissements d'enseignement public et privé sur la période considérée montre des variations importantes. L'analyse quant aux moyennes pour chaque année interrogée montre que, sauf 2016 et 2020, les écoles publiques accusent des taux de redoublement supérieurs que les écoles privées. La moyenne globale pour les écoles privées revient à 7,97 contre 8,28 pour les écoles publiques.

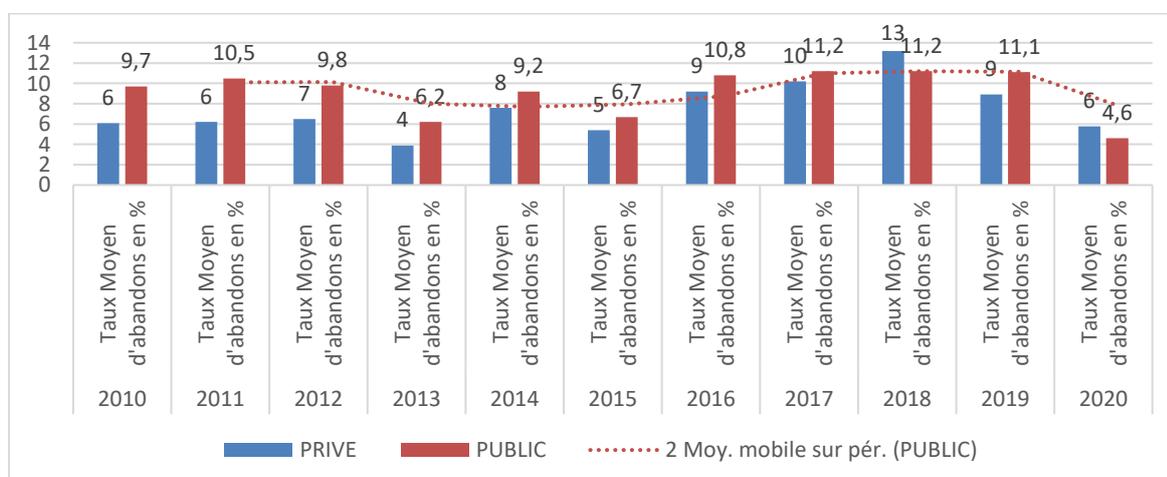
Graphique n°11 : Comparaison des Taux moyens de redoublement entre public et privé



Source : Notre enquête sur le terrain avril 2021

Les graphique n°11 montre que les moyennes supérieures des taux de redoublement se rencontrent dans les écoles du secteur public. Seules les années 2012 et 2016 montrent une moyenne des taux de redoublement des écoles publiques inférieures à celles des écoles privées (2012 : Privé 11% contre 10 au public et 2016 : Privée 11% contre 8% au public). Toutefois, le graphique renseigne que les taux de redoublement sont en baisse entre 2010 et 2020 et les écoles du secteur public sont en concurrence avec celles du privé.

Graphique n°12 : Taux moyens d'abandons des écoles des enquêtes durant les 8 dernières années



Source : Nos enquêtes sur terrain avril et mai 2021

La lecture de ce graphique nous amène à conclure que les taux d'abandon est largement supérieur dans les établissements d'enseignement public que dans les établissements d'enseignement privé. Les taux moyens d'abandon varient entre 5 % et 10% tandis qu'ils varient entre 4% et 13% dans le privé pour la période considérée. L'analyse de la courbe intra secteur nous renseigne que les abandons sont en cours de diminution dans les écoles du secteur public et privé en 2020 et en comparaison entre les deux, cette courbe renseigne que, en 2018, les privés ont connu un taux d'abandon largement élevée que le public (13% contre 11%). Cela s'explique par le fait que les effets de l'application de la politique de la gratuite de l'éducation de base qui va jusqu'aux deux classes transitoires entre le primaire et le secondaire (7^{ème} et 8^{ème} année) ont commencé à se faire sentir depuis l'avènement du nouveau gouvernement. Plusieurs parents ont retiré leurs enfants des écoles privés pour les faire inscrire dans les écoles publiques. Nous observons également une régression linéaire des taux d'abandon dans les deux secteurs d'enseignement.

II.4. INTERPRETATION ET DISCUSSIONS DES RESULTATS

Dans les sections précédentes de cette partie, nous avons procédé à l'analyse des données de notre échantillon. Nous avons montré dans chaque camp les relations que les variables entretiennent avec chacun de ces deux secteurs d'enseignement. Les résultats ont montré que les enseignants se différencient par leurs caractéristiques propres dans chaque secteur d'enseignement. Les conditions de travail et le contexte d'enseignement sont liés au type d'établissement d'enseignement selon que ça soit public ou privé. Nous avons vu par exemple que la proportion des femmes enseignantes est plus élevée dans les écoles du secteur public que celles du secteur privé (**Tableau n°8**). Concernant la disponibilité des manuels scolaires de mathématiques, français et sciences chez les élèves comme chez les enseignants, nous avons constaté que les proportions d'enseignants et d'élèves diffèrent d'un secteur d'enseignement à un autre.

Dans cette section, nous examinerons les résultats obtenus des analyses de notre échantillon. Nous allons apporter des réponses à notre question de départ pour cette étude à savoir : la différence des conditions de travail des enseignants dans les écoles publiques et les écoles privées peuvent-elles avoir d'impact sur la qualité de l'enseignement ?

Il s'agit ici de l'interprétation des résultats de la recherche empirique et de discussions du processus en vue d'examiner les valeurs scientifiques de notre recherche par rapport aux connaissances pédagogiques (NDUGUMBO V., 2014)⁵¹. Nous mettons également en évidence les résultats de cette étude par rapport aux résultats des recherches précédentes qui ont traité les questions similaires en vue d'examiner les rapprochements, les écarts tant au niveau de connaissances scientifiques qu'aux connaissances empiriques.

Les résultats obtenus seront comparés avec les résultats attendus, c'est-à-dire que nos différentes hypothèses seront mises à l'épreuve des faits (Cours de méthodologie de recherche, M2).

⁵¹ V. NDUGUMBO, 2014, La reconstruction de l'éducation en contexte « d'après-guerre » en république démocratique du Congo visions et rôles des acteurs et des bénéficiaires d'enseignement dans le développement du curriculum d'enseignement secondaire technique et professionnel au Sud-Kivu, pp.193

II.4.1. Conditions salariales entre enseignants des écoles du secteur public et privée

L'analyse comparative des conditions salariales entre les enseignants des établissements scolaires public et privées de la ville de Goma nous a amené à identifier des écarts dans le système de rémunération des enseignants entre les deux secteurs.

Cette étude a constaté que les conditions salariales des enseignants entre les écoles du secteur public sont différentes de celles du secteur privé. En effet, les enseignants qui prestent dans le secteur public reçoivent un salaire mensuel et annuel supérieur que les enseignants qui prestent dans les écoles du secteur privé (**Cfr tableau n° 10& 11 et annexe n° 1& 2, Graphique n°3**). Les enseignants du privé ne perçoivent pas de salaires pendant les mois de vacances contrairement à ceux du public payé par la fonction publique qui considère l'année civile. Si l'on se réfère à Miller-Grandvaux et Yoler (2002) cités par Bourdon J.& Nkengne A. P., (2007, pp.13)Ce constant laisse à conclure que les écoles privées ne sont pas viables du point de vue rémunérations.

En plus du salaire, les autres variables analysées au cours de cette recherche indiquent toujours ces écarts des conditions salariales entre privé et public. Du point de vue satisfaction, les enseignants du privé sont satisfaits de leurs salaires (26%) que leurs homologues du public(12%). Toutefois, les enseignants du public restent très satisfaits (6%) que ceux du privé (3%) lorsque nous considérons la haute satisfaction (**Cfr tableau n° 12 et graphique n°4**). Toute chose égale par ailleurs, les résultats montrent que le niveau de satisfaction des enseignants du point de vue salaire reste trop bas dans les deux secteurs. Dans les écoles publiques, les enseignants sont payés en tenant compte du niveau d'études et de leurs anciennetés contrairement aux écoles privées (**Voir tableau n°13**). Des retards de paiement des enseignants s'observent dans les écoles publiques que dans les écoles privées mais le paiement des salaires conformément au code de travail est plus réalisé dans les écoles du secteur public que celles des écoles privées. La manière de percevoir les salaires diffère entre les deux secteurs et en conséquence, les absences des enseignants dues au temps à dépenser pour la recherche des salaires est plus observés chez les publics que les privés(**tableau Annexe 4**). Ces résultats sont comparables aux constats de l'étude de Dr. Guru Tej S. et alli (2016).

«Educators in public schools as compared to educators in private schools have more contentment with respect to their salary earned»⁵².

La comparaison du statut professionnel entre les enseignants du privé et du public nous a amené à conclure que les enseignants du public ont une garantie de faire carrière de leur profession, ce qui leur offre une garantie ou sécurité professionnelle contrairement à leurs homologues du privé qui travaillent sous contrat, souvent à durée déterminée, voire sans contrat. Ceci explique d'ailleurs les résultats obtenus sur la forme dont les enseignants sont payés entre les deux secteurs. L'étude montre en effet que la forme du paiement des enseignants du secteurs public est fixe tandis qu'elle se fait au jour ou à l'heure dans les écoles privées. Ce qui est comparable aussi au constat du Dr Dr. Guru Tej S et alli (Op cit).

« Respondents from public schools as compared to private school educators felt that they have job security».

Concernant les conditions de travail autres que les aspects monétaires comme les avantages sociaux, la charge horaire, la considération du personnel etc, l'analyse a montré que les enseignants qui prestent dans les écoles privées ne sont pas du tout satisfaits contrairement à leurs homologues du secteur public qui sont totalement satisfaits (**Graphique n°5**). Ce résultat se rejoint à d'autres études de comparaison qui ont précédé réalisées dans certains pays du monde sur la comparaison entre les deux secteurs (S. Kataria, 2017 ; S. Muhammad, 2015, Indeed Editorial Team, mars 2021). Toutefois, il y a d'autres études précédentes dans d'autres pays d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Afrique qui sont tombées sur des résultats contraires selon lesquels les enseignants du privé sont plus satisfaits des salaires et d'autres avantages sociaux que leurs collègues du public (S. Ghosh, 2015,).

Comparée à ces résultats, notre première hypothèse selon laquelle «les enseignants du secteur privé de la ville de Goma sont mieux rémunérés et bénéficient des avantages sociaux que ceux du secteur public mais les enseignants du public ont la garantie de faire carrière de leur emploi que leurs collègues du privé » est infirmée d'une part (en partie) mais confirmée d'autre part . Par ricochet, l'hypothèse principale à la question de départ de la recherche selon laquelle « la différence des conditions

⁵² Dr. Guru Tej S. et all, 2016, Being an Educator in Private vs. Public School System: A Comparative Study on Job Contentment, pp. 318

de travail des enseignants dans les écoles publiques et les écoles privées ont un impact sur la qualité de l'enseignement » est confirmée. Il s'observe en effet que, les enseignants du public sont les plus nombreux que leurs collègues du privé à connaître du retard dans la perception de leurs salaires. L'étude a montré également que les enseignants du privé font moins de temps que ceux du public pour aller chercher leurs salaires, ce qui a montré que les absences dues à la recherche du salaire sont plus nombreuses dans le public que dans le privé(**Annexe 4**). Ces absences ne sont pas sans impact négatif sur l'efficacité des apprentissages car l'épuisement du programme est remis en cause.

Mis en évidence avec les recherches précédentes, ces résultats rejoignent ceux de l'UNESCO (2014), NDUGUMBO V. (Op. Cit.) , **OCDE (2018, pp.44)**, Thierry Rochefort et Michel Weill (2008, pp. 2).

Les écoles privées et publiques de Goma devraient gérer leurs personnels enseignants avec les principes managériaux dans la mesure où les enseignants restent la ressource la plus importante dans les écoles (OCDE, 2018, Op Cit). Selon le même rapport, le salaire est le facteur qui attire les enseignants dans la profession enseignante dont dépend les performances des élèves.

« L'attractivité de la profession enseignante est liée aux salaires des enseignants ; mais pour promouvoir l'enseignement en tant que carrière pour les élèves les plus performants, la qualité de l'emploi importe au moins autant que la rémunération »⁵³.

En comparant ces résultats à certaines autres études, nous constatons que ces derniers coïncident avec ceux trouvés par T. RAJ & LALITA (2013) dans leur étude où la dimension salaire est plus satisfaisante pour les enseignants des écoles privées que ceux des écoles publiques.

« The study also revealed that govt. schoolteachers are more satisfied than the private school teachers. This is due to the flexibility, security of job, high wage and independence enjoyed by govt. schoolteachers. Study shows that private

⁵³ OCDE, 2018, Politiques efficaces pour les enseignants, PERSPECTIVES DE PISA, pp. 20

school teachers are very sensitive as regards wage payment. The Private Sector should revise the salary structure. The authorities should include teachers at the time of restructuring their salary»⁵⁴.

Il en est de même que l'études de Mehraj D. (2016) qui a fait le même constat en rapport avec les avantages financiers entre enseignants du privé et du public. ***«It is inferred that teacher working in the Govt. schools are enjoying more financial benefits as compared to teachers working in private schools »***⁵⁵.

II.4.2. Conditions et contexte d'enseignement

Les conditions et le contexte d'enseignement dans les établissements d'enseignement restent une préoccupation capitale du système scolaire en RDC en général tant dans les écoles privées que publiques. En ce qui concerne les conditions et le contexte d'enseignement, les résultats de l'enquête prouvent une différence significative entre les écoles de deux secteurs public et privé.

Les documents pédagogiques nécessaires à savoir le journal de classe, le cahier ou fiches de préparations et autres à jour ont marqué des différences de conditions et du contexte de travail entre les écoles privées et les écoles publiques. En effet, ce sont plus les enseignants du public qui disposent des documents pédagogiques que ceux qui enseignent dans les écoles privées (**Tableau n°16**).

Concernant la possession des matériels pédagogiques et son épuisement (Programme national, MADI, prévisions des matières, manuels scolaires), notre recherche montre que ce sont les enseignants du public qui possèdent plus les matériels pédagogiques et épuisent ce qui est prévu par le programme national et les prévisions de matières (**Tableaux n°17& 19**). La grande proportion d'élèves qui disposent des manuels scolaires de mathématiques, des Français et de sciences se retrouve dans les écoles publiques que les écoles privées. Toute chose égale par

⁵⁴ TILAK R. & LALITA, 2013, Job satisfaction among teachers of private and government school: a comparative analysis, in International Journal of Social Science & Interdisciplinary Research, IJSSIR, Vol. 2, pp. 151

⁵⁵ Mehraj Din D.,2016, Job Satisfaction among Teachers Working in Government and Private Schools at Elementary Level, in International Journal of Science and Research (IJSR), Volume 5 Issue 3, pp. 175

ailleurs, il n'y a pas d'écoles entre ces deux secteurs dont les 100% d'enseignants possèdent des supports pédagogiques à Goma et pourtant, l'enseignant est tenu à avoir des repères qui lui assurent un travail de qualité dans sa classe comme un menuisier qui ne doit pas se présenter dans son atelier sans un mètre ou un maçon dans un chantier sans son niveau d'eau et un fil à plomb (VAAST P. & MEDARD R., 1959). Ceci laisse croire que certains enseignants donnent cours sans supports pédagogiques dans les écoles privées et publiques .

« Le menuisier possède un mètre et une équerre, un trusquin ; le maçon un fil à plomb et un niveau d'eau pour guider son travail et assurer à celui-ci les qualités fondamentales: justesse, exactitude, équerrage, aplomb, horizontalité. De même, le maître doit avoir sous les yeux des repères qui les guident dans sa tâche »⁵⁶

La possession des manuels et programmes scolaires par les enseignants et élèves est parmi les déterminants des échecs scolaire car les apprenants ont besoin avant tout d'apprendre et de grandir dans de bonnes conditions matérielles et pédagogiques avec des enseignants confiants, dans un milieu de travail épanouissant (SNUipp-FSU, 2013, pp.1).

Concernant la formation des enseignants sur l'utilisation des programmes et manuels scolaires, l'enquête trouve que la différence de trois points entre le privé et le public est significatif. En effet, plus d'enseignants des structures scolaires du secteur privé bénéficient des formations sur l'utilisation des programmes et manuels plus que ceux du privé mais aucune différence n'existe en termes de recyclage ou formations continues (**Tableau n°16 & annexe 8**). Cette thèse est confirmée par les informations qui ont été fournies par les cadres et inspecteurs de l'EPST Goma (**58% sur 42%, Annexe 10**) qui reconnaissent que les enseignants du privé reçoivent plus des formations que ceux du public. Tout enseignant qui évolue dans le métier a besoin de formations professionnelles ou continues en vue de bien travailler, être efficace et faire face à la complexité du métier enseignant (SNUipp-FSU, 2013, pp. I).

« Le retour à une formation professionnelle initiale est un premier pas. Mais les enseignants doivent aussi avoir accès à une formation continue qui leur permette, en quittant leur classe, de prendre du recul, d'échanger avec d'autres enseignants, de confronter leurs pratiques, de prendre connaissance des

⁵⁶ VAAST P. & MEEDARD R., 1959, Pédagogie pratique et Morale professionnelle, pp.23

travaux de recherches... Personne n'a de recette miracle, mais la recherche fournit de manière régulière des pistes aux enseignants pour faire classe, pour varier leurs approches pédagogiques : on sait que les élèves les plus fragiles en tirent profit »⁵⁷.

Quant aux visites pédagogiques par les inspecteurs de l'enseignement, les maîtres et les professeurs d'écoles du secteur privé reçoivent moins des visites pédagogiques des inspecteurs et d'autres responsables de l'Enseignement que leurs collègues du public (**Tableau n° 19**). Ce constat est confirmé par les informations fournies par les cadres et inspecteurs eux-mêmes qui ont accepté de participer à l'enquête. Plusieurs raisons expliquent la limite des visites des inspecteurs dans les écoles du secteur privé à savoir la négligence des inspecteurs par les gestionnaires des écoles privées, le manque de suivi des enseignants par le P.E et les DP, l'indisponibilité de certains chefs d'établissements au moment de passages des inspecteurs, les écoles privées ne donnent pas le frais de transport aux inspecteurs, etc.

Les effectifs par classes est un facteur lié aux conditions de travail qui influence fortement le contexte pédagogique dans une classe. Comparées les unes avec les autres, les moyennes des effectifs par classe indiquent que les enseignants du secteur privé travaillent dans des conditions pédagogiques meilleures que leurs homologues des écoles publiques. La moyenne supérieure des effectifs dans les écoles privées est inférieure à la moyenne des effectifs dans les écoles publiques (**Tableau n° 17**). Ce qui laisse entendre que les classes sont pléthoriques en public qu'en privé. Si nous considérons la ration élèves/ enseignant comme un facteur de qualité en éducation dans le système éducatif, nous concluons que les enseignants des écoles publiques travaillent dans des mauvais contextes d'enseignement par rapport à leurs collègues du privé.

Comparée à d'autres recherches qui ont précédé, nous constatons que ces résultats rejoignent la recherche de H. NGONGA (2019) menée au Cameroun sur l'efficacité comparée des systèmes éducatifs du Cameroun.

⁵⁷ SNUipp-FSU, 2013, Condition de travail, une condition de la réussite des élèves, in Fenêtre sur les cours, supplément à l'Hebdomadaire, n°378

Mise à l'épreuve de ces résultats, notre deuxième hypothèse intermédiaire selon laquelle « Peu d'enseignants et élèves des écoles publiques possèdent les matériels pédagogiques (Programmes scolaires, Matériels didactiques et Manuels scolaires) que ceux des écoles privées, ce qui influence négativement la qualité de l'enseignement entre les deux secteurs » est infirmée. Les recherches de G. Lassibille & J. Peng Tan (2003) viennent joindre ces résultats en ce qui concerne la taille de la classe comme facteur qui conditionne la réussite des élèves ; ce qui favorise les conditions pédagogiques. **«Specifically, when X, the vector of factors postulated to influence test scores, includes only a student's test scores from a previous grade and his or her personal and family characteristics, the performance advantage of a private school represents the totality of school effects on student performance arising from the combined influence of differences in the tangible schooling environment as reflected, for example, by class size, staff qualification, availability of textbooks, condition of school facilities, the school head's management style, and so on, and differences in the effectiveness with which the available inputs are managed to promote student learning»⁵⁸.**

L'étude de N. VITA (2010) sur l'efficacité comparée des systèmes éducatifs au Cameroun est tombée également sur des résultats similaires aux nôtres en ce qui concerne la disponibilité des manuels et programmes scolaires et les formations continues entre les enseignants du public et du privé ; l'étude de A. Karim Ndoye (2000) qui a analysé la satisfaction et insatisfaction au travail des professeurs du second degré du Sénégal se recoupe aussi avec ces derniers.

II.4.3. Conditions et contexte environnemental

La troisième hypothèse de notre étude selon laquelle « Les conditions de travail des enseignants entre les écoles privées et les écoles publiques de la ville de Goma sont identiques mais les infrastructures scolaires et hydro- sanitaires sont améliorées dans les écoles du secteur privé que celles du secteur public; cette différence a un impact sur le rendement scolaire » a été confirmée.

En effet, l'école devrait disposer des installations hydro- sanitaires propres et un environnement embelli d'arbres et des fleurs (Guide du formateur sur la stratégie EA,

⁵⁸ G. Lassibille & J. Peng Tan, 2003, Student Learning in Public and Private Primary Schools in Madagascar, pp.699-717

2011). L'existence des installations hydro- sanitaires et d'un environnement sain et sûr est une mesure qui prévient les maladies et des accidents aux pauvres élèves et leurs enseignants.

Les résultats de notre recherche sur les conditions environnementales et hydro-sanitaires ont montré des écarts entre les écoles du secteur public et privé. Les enseignants des établissements scolaires du secteur privé travaillent dans des conditions plus hygiéniques, dans un environnement sain et sûr plus que leurs collègues du secteur public avec un score de 73% contre 58% (**tableau n°20**). Les installations hydro- sanitaires adéquates se rencontrent également plus dans les écoles privées que dans les écoles publiques (**74% contre 50% ; tableau 20**). Dans les écoles publiques, tous les acteurs participent à l'assainissement et entretien des installations hydro- sanitaires et de l'environnement scolaire contrairement aux écoles du secteur privé où les ouvriers engagés et les sentinelles sont les acteurs de premier rang qui assurent l'entretien et l'assainissement de l'environnement scolaire. Cet aspect de participation des acteurs à l'assainissement de l'école rejoint celles des études sur la gestion des toilettes et des douches publiques qui montrent que la participation de tous les acteurs scolaires (CE, parents, enseignants et élèves) à l'assainissement de l'environnement de l'école à l'avantage de la prise en compte des intérêts de tous et les décisions sont plus consensuels et plus facile à mettre en œuvre (J. Toubkiss, 2012 , pp. 17).

Ces résultats coïncident avec ceux trouvés par l'étude de l'UNESCO (Op. Cit) selon lesquels les causes des absentéismes des enseignants dans les écoles publiques sont liées aux caractéristiques de la classe ou de l'école, voire à l'environnement scolaire ou à l'administration. Cette étude précise qu'en dehors des causes relevant de la rémunération, plusieurs autres facteurs expliquent le constat d'insatisfaction qui se traduit par une démotivation presque généralisée du corps enseignant. Au sujet de la superficie de salles de classe, l'étude trouve que le respect de la superficie et l'existence des allées de classe adaptée aux effectifs se trouvent plus dans les écoles privées que dans les écoles publiques (**Tableau n°20**). Officiellement en RDC, la salle de classe est de 7x mètre mais, pédagogiquement les dimensions de la salle de classe doivent être entre 63 à 65m²(P. VAAST & R. MEDARD, 1959).

« Le local doit d'abord répondre à des normes de superficie et de volume. Une classe normale mesure environ 63m à 65m² soit 7x9 ou 8x8 »⁵⁹.

L'absence des bonnes conditions hydro-sanitaires et d'environnement sain et sûr (facteurs environnementaux) fait travailler les enseignants dans un contexte d'environnement précaire ne leur permettant pas de travailler correctement et de s'épanouir. L'absence de l'eau courante, de latrines, de salles de classes adéquates et d'environnement propre et d'autre contexte environnemental est sujette à l'échec des enseignants dans leurs prestations et des élèves. Lorsque les conditions hydro sanitaires et le contexte environnemental ne sont pas de bonne qualité, la qualité des apprentissages court un grand risque d'en pâtir et le rendement scolaire est remis en cause.

Au regard de ce qui précède, nous concluons que les enseignants des écoles privées de Goma travaillent dans des bonnes conditions physiques, hygiéniques et dans un environnement sain et sûr plus que leurs homologues des écoles publiques suite aux frais payés par les parents d'élèves. D'autres études montrent que l'autonomie des écoles privées et le fait de disposer des ressources financières importantes, attirent les meilleurs élèves et les meilleurs enseignants (OCDE, 2011 , pp. 1).

« Toujours selon ces derniers, l'enseignement privé dispose de ressources financières plus importantes et a donc les moyens d'attirer et de recruter les meilleurs élèves et enseignants ».

II.4.4. Impact des conditions de travail sur la qualité des apprentissages

Il ressort de notre étude que les indicateurs d'accès et de qualité de l'enseignement ont évolué différemment dans les deux secteurs d'enseignement pour la période considérée par la recherche. Statiquement, l'étude montre des différences significatives entre les deux secteurs d'enseignement quant à l'évolution des différents indicateurs analysés dans cette recherche.

Les résultats de cette étude constatent en effet que, du point de vue effectifs scolaires, les écoles publiques présentent des moyennes des effectifs des écoles et de classes plus élevées que les écoles privées (**Graphiques n° 7 & 8 ; Annexes 16 & 17**)

⁵⁹ VAAST P. & MEEDARD R., 1959, Op cit , pp.20

Les écoles publiques ont des taux moyens de réussite supérieurs à celles des écoles privées à l'école et aux évaluations certificatives (**Graphique n°9&10, Annexes18& et annexe 19**). L' évolution de tous ces indicateurs est linéaire, c'est-à-dire que l'enquête n'a pas trouvé une régression quelconque dans l'un ou l'autre secteur sur la période considérée). L'étude constate que les niveaux de qualifications, c'est-à-dire les niveaux d'étude diffèrent entre les deux secteurs. Les enseignants du public sont plus qualifiés que leurs collègues du privé, ce qui nous laisse conclure que les résultats ont de relation avec la qualification des enseignants. Ces résultats nous amènent à conclure aussi que les conditions de travail des enseignants ont un impact sur la qualité des enseignements dans les écoles publiques et les écoles privées. Autrement dit, nous concluons que les conditions salariales, environnementales, pédagogiques influencent différemment les résultats des élèves entre les écoles publiques et les écoles privées. Cela prouve que la satisfaction professionnelle des employés et leur implication dans l'organisation du travail constituent un des facteurs importants de l'efficacité d'une école ou d'un système éducatif (Jaap S., 2000, pp.27-28)⁶⁰. En comparaison avec les études antérieures, ce constat rejoint ceux H. Lindenberger (2019).

Concernant les taux moyens d'abandons et de redoublement des élèves, notre recherche a constaté que les taux moyens d'abandons et de redoublement se révèlent supérieurs dans les écoles publiques que les écoles privées. De fait, nous concluons que les conditions salariales de travail des enseignants ont un impact significatif sur la qualité des apprentissages dans les écoles publiques et privées de Goma. Il existe une relation entre les conditions hydro-sanitaires et les taux d'abandon et de redoublement. Notre étude constate, à partir des plusieurs variables de la qualité de l'enseignement en RDC (PIE, 2012 et SSEF, 2016)⁶¹ que la qualité des apprentissages est d'autant plus efficace dans les écoles publiques que les écoles privées.

⁶⁰ Jaap S., 2000, Améliorer l'efficacité de l'école, Paris 2000, U N E S C O : Institut international de planification de l'éducation.

⁶¹ Le Plan intérimaire de l'éducation est un document opérationnel de la SSEF du secteur de l'éducation qui comprend dix programmes dont les trois visent notamment l'accroissement et l'amélioration de l'accès à l'école et l'accessibilité des établissements d'éducation, l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement à travers la refondation de la formation initiale et continue des enseignants et enfin Améliorer l'amélioration de la gouvernance et du pilotage du secteur.

Dans la mesure où le taux d'abandon et de redoublement sont des indicateurs de la qualité en éducation, l'étude trouve qu'il existe de rapport significatif entre les conditions environnementales et le rendement entre les deux secteurs public et privé (**tableau n°21**) de travail. Plus les conditions environnementales ne sont pas saines et sûres, plus les enfants abandonnent et ou redoublent car ils sont exposés à plusieurs maladies et la conséquence c'est l'abandon et le redoublement. Il y a donc une interdépendance entre les conditions de travail et le rendement scolaire. Au regard de cette conclusion, la troisième hypothèse de notre recherche est confirmée mais la quatrième est infirmée.

Confrontés à d'autres recherches antérieures, ces résultats ne coïncident pas avec les de travaux de l'OCDE (2011) qui ont conclu que les élèves scolarisés dans les écoles du secteur privé ont des performances supérieures à ceux du public.

« Les élèves scolarisés dans l'enseignement privé obtiennent en général aux évaluations PISA des résultats nettement supérieurs à ceux des élèves scolarisés dans l'enseignement public ; toutefois, les élèves fréquentant un établissement public de milieu socio-économique comparable à celui d'un établissement privé tendent à obtenir d'aussi bons résultats »⁶².

De même, ils ne coïncident pas avec les résultats de Langouët & Léger (1994) selon lesquels les élèves du privé atteignent plus souvent et plus rapidement le niveau de la quatrième ou de la seconde⁶³.

Margé les taux moyens de réussites supérieurs observés dans les écoles publiques, l'enseignement dans les écoles privées reste efficace que celui des écoles publiques. Cela se justifie par le taux moyen de redoublement et d'abandon des élèves dans les écoles du secteur public. Les études en éducation nous apprennent que les redoublements et les abandons ont souvent de l'influence sur l'efficacité de systèmes éducatif de manière que lorsque les enfants reprennent leurs classes, ils finissent par abandonner (UNESCO, 2014).

⁶² OCDE, 2011, Enseignement privé : Quels avantages ? Et pour qui, PISA à la loupe 2011/7 , pp.1

⁶³ R. Rouillard,2010, Identité d'établissement et scolarité : étude comparative entre des élèves de collèges privés et publics, pp. 2

« Le redoublement a un impact direct sur les besoins en enseignants et sur l'efficacité interne du système. Le redoublement affecte la scolarisation ce sens qu'un taux de redoublement élevé est souvent associé à un plus faible taux d'achèvement de l'école primaire. Ainsi une forte fréquence de redoublement conduit souvent les élèves à abandonner l'école avant la dernière année du primaire »⁶⁴.

Dans son étude menée en Asie sur la satisfaction entre enseignants des écoles « Job Satisfaction among School Teachers », R D Sharma & Jeevan J. (2006) ont abouti aux résultats qui montrent des différences dans la satisfaction entre enseignants du privé et du public. Leurs résultats indiquent en effet que, les enseignants des écoles privées sont plus satisfaits que ceux du public. Dans leurs conclusions, ces auteurs indiquent que l'insatisfaction exprimée par les enseignants de ces deux secteurs est la rémunération insuffisante.

La notion d'ancienneté et d'expérience n'existe pas dans les écoles publiques alors que l'expérience professionnelle est un facteur important qui a des rapports positifs avec les performances scolaires (rapport OCDE, 2018, pp. 8).

« Une analyse comparant les écoles dans les pays montre également que les performances scolaires et le comportement des élèves sont positivement liés aux années d'expérience des enseignants, tandis que les taux de roulement des enseignants sont négativement liés au rendement et au comportement, après avoir tenu compte des différences dans les caractéristiques démographiques des élèves et des enseignants d'une école à l'autre ».

Ce résultat rejoint les conclusions du rapport de l'OCDE, (2018, pp.44, 17) qui ont conclu que **« La qualité d'un système éducatif dépend de la qualité de ses enseignants; mais la qualité des enseignants ne peut pas dépasser la qualité des politiques qui façonnent leur environnement de travail à l'école et qui guident leur sélection, leur recrutement et leur développement »⁶⁵.** Ils se

⁶⁴ UNESCO, 2015, Améliorer la formation des enseignants pour combler le fossé sur la qualité de l'enseignement en Afrique » état des lieux de la formation des enseignants en république démocratique du Congo

⁶⁵ OCDE, 2018, Politiques efficaces pour les enseignants PERSPECTIVES DE PISA, pp. 44

rejoignent également à ceux des travaux antérieurs selon lesquels la qualification et la formation continue des enseignants constituent un facteur clé pour le maintien de la qualité de l'éducation (M. OUEDRAOGO, 2011 ; N. Goyette, 2018).

Conclusion de la deuxième partie

En Europe et Amérique du Nord, les raisons les plus souvent évoquées pour justifier les abandons de postes et les démissions sont les conditions de travail et le dysfonctionnement des organes scolaires mais en Afrique ce sont les questions de rémunérations qui viennent en tête lorsqu'il faut revendiquer l'amélioration des conditions de travail des enseignants (M. OUEDRAOGO, 2011, pp.53, Op. Cit).

Avant de conclure, il sied de rappeler que l'objectif poursuivi tout au long de notre recherche était de comparer les conditions de travail des enseignants et le contexte d'enseignement entre les écoles du secteur public et les écoles du secteur privé de la ville de Goma au Nord-Kivu, en RD Congo. Il s'agissait de démontrer la capacité de chaque secteur d'enseignement à fournir aux enseignants des meilleures conditions de travail et de contexte d'enseignement acceptables en vue de produire des bons résultats scolaires. Pour aboutir aux résultats qui sont présentés au terme de notre recherche, nous avons réalisé une enquête par questionnaire auprès des Cadres et inspecteurs de l'enseignement, des chefs d'établissement et des enseignants du primaire et du secondaire de 4 Sous- divisions éducationnelles de la ville de Goma.

Au terme de cette partie empirique, premièrement l'étude révèle en fait que, les enseignants des écoles du secteur public reçoivent en termes de salaires, une rémunération supérieure par rapport aux enseignants des écoles du secteur privé. Ensuite, les écoles publiques ont des classes pléthoriques que les écoles privées. L'étude a révélé également que les enseignants du secteur public arrivent à finir les matières du programme et de prévision de matières par rapport à ceux du privé. Les enseignants du secteur privé ne sont pas visités par les inspecteurs et autres responsables pédagogiques suite aux attitudes et comportements des gestionnaires des écoles privées. La recherche a montré que les enseignants des écoles privées travaillent plus dans des conditions hygiéniques et d'environnement sûr plus que leurs collègues des écoles publiques. Cette recherche vient de démontrer que les salles de

classes qui respectent les normes de superficies adaptées aux effectifs d'élèves se retrouvent dans les écoles privées que dans les écoles publiques.

En fin, cette recherche a démontré que les conditions de travail et le contexte d'enseignement dans les écoles publiques et privées ont un impact non négligeable sur la qualité des apprentissages. L'efficacité de l'enseignement est en corrélation avec les conditions de travail dans lesquelles travaillent les enseignants et leurs élèves.

CONCLUSION GENERALE

Nous arrivons au terme de notre recherche qui a analysé l'impact de la différence des conditions de travail des enseignants et du contexte d'enseignement entre les écoles publiques et les écoles privées de la ville de Goma au Nord-Kivu.

Nous voulions, dans cette étude, répondre à la question de savoir si les différences des conditions de travail des enseignants dans les écoles publiques et les écoles privées ne peuvent-elles avoir d'impact sur la qualité de l'enseignement ? Notre conception était justifiée par les préjugés que nombreuses gens font sur les deux secteurs d'enseignement en RD Congo et ailleurs au monde.

Les résultats obtenus à l'issue de cette recherche sont liés à la méthodologie que nous avons utilisée à savoir la méthode d'échantillonnage systématique pour la collecte des données à travers un questionnaire. Les diverses limites et difficultés rencontrées tout au long de cette étude notamment lors de l'administration de l'outil empirique pour la collecte des informations (questionnaires) n'ont pas remis en cause l'analogie de notre démarche et la valeur scientifique des résultats obtenus.

Comme toute recherche, nous avons exposé certains aspects des conditions de travail et du contexte d'enseignement qui permettent de faire une comparaison entre les écoles publiques et les écoles privés. Au regard des résultats obtenus, nous pouvons conclure que les différences des conditions de travail et le contexte d'enseignement entre les écoles privés et les écoles publiques ont un impact significatif sur l'efficacité des apprentissages et le rendement scolaire, d'où notre hypothèse de recherche est confirmée. Nous avons donc répondu à la question de départ qui cherchait à connaître si la différence des conditions de travail des enseignants dans les écoles publiques et les écoles privées peuvent-elles avoir d'impact sur la qualité de l'enseignement ?

Cette étude nous a permis de poser une série de questions pour identifier la différence des conditions de travail des enseignants et du contexte de travail entre les écoles publiques et privées de la ville de Goma au Nord-Kivu en RDC. Les leviers importants des différences des conditions de travail et de contexte d'enseignement entre les enseignants des écoles du secteur privé et par rapport au secteur public sont relatifs aux facteurs suivants : les conditions salariales, les conditions et contexte pédagogiques et les conditions environnementales.

Sur base des dimensions en présence et leur interaction sur l'efficacité de l'éducation ainsi que leur interconnexion dans le processus des apprentissages, nous avons été amené à choisir le cadre méthodologique jugé adapté à la nature de notre étude. A l'aide de la technique de questionnaire, nous avons poursuivi les cinq objectifs spécifiques notamment : (i) Comprendre le contexte dans lequel l'école privée est née en RD Congo, (ii) Analyser les différences entre les conditions de travail et le taux de rémunération des enseignants entre écoles privées et écoles publiques ; (iii) Comparer les indicateurs clés de l'éducation entre écoles du secteur public et du secteur privé ; (iv) Comprendre comment le contexte environnemental et pédagogique peut avoir de l'influence sur le rendement scolaire, (v) Evaluer l'impact de la différence des conditions de travail des enseignants dans les écoles publiques et les écoles privées sur la qualité de l'enseignement.

Afin de bien rétorquer aux cinq objectifs spécifiques, la démarche de la recherche s'est déclinée en deux parties.

La première partie a présenté l'introduction générale de la recherche et la description du système éducatif de la RD Congo. Dans cette partie, nous avons décrit le système éducatif de la RD Congo de l'époque coloniale et de la période poste coloniale. La problématique de la recherche et la démarche méthodologiques y sont clairement présentées. Le contexte du système éducatif de la RDC, ses défis et les raisons d'être du secteur privé ont été préalablement abordés dans cette partie de notre recherche. De plus, la ville de Goma et la répartition des écoles primaires et secondaires sont également présentés dans cette partie. En fin cette partie présente une grande portion de la revue de la littérature qui a donné de sous-bassement à cette recherche.

La deuxième partie de cette recherche a concerné la recherche empirique. Elle est subdivisée en quatre sections à savoir : (i) l'introduction, (ii) la démarche méthodologique, (iii) la présentation des résultats et (iv) l'interprétation et discussion des résultats.

Dans la section introductive de cette partie, les théories de recherches précédentes sont présentées en abordant les différentes dimensions et facteurs qui concernent les conditions de travail et du contexte d'enseignement. Les principaux courants théoriques sur les conditions de travail en général et des enseignants en particulier y sont présentés. Tout au long de cette section, l'école est décrite comme une entreprise

qui produit du savoir suite à son personnel qui doit être acquis en conformité avec les normes standards de recrutement et dont le mode de gestion doit avoir des conséquences selon qu'il soit efficace ou faible.

La deuxième section a parlé de la démarche méthodologique que nous avons utilisée dans cette recherche notamment la méthode d'enquête par questionnaire. La technique de questionnaire a permis aux enseignants, aux chefs d'établissements et inspecteurs de notre échantillon de fournir les informations sur leur vécu réel quant à ce qui concerne les conditions de travail et le contexte d'enseignement dans les deux secteurs d'enseignement. Dans cette section, nous avons présenté l'échantillonnage de la recherche et la distribution des enquêtés dans l'échantillon. En fin, cette section a présenté la méthode d'analyse des données collectées sur le terrain.

La troisième section a exposé les résultats obtenus à la fin de cette étude. Ces résultats concernent principalement les conditions salariales, les conditions matérielles et pédagogiques, les conditions environnementales et l'impact des conditions de travail sur la qualité des apprentissages.

Par rapport aux conditions salariales, la recherche a prouvé que les conditions salariales sont plus ou moins améliorées dans les écoles du secteur public que les écoles privées. Les salaires mensuels et annuels des enseignants qui enseignent dans les écoles du secteur public présentent des moyennes largement supérieures à celles constatées dans les écoles du secteur privé. Toutes choses égales par ailleurs, la recherche révèle que le niveau de satisfaction du salaire reste toujours en dessous pour les enseignants des écoles privées et publiques.

La section quatre a abordé l'aspect de qualification et de la formation continue des enseignants, la disponibilité des documents et supports pédagogiques pour enseignants et élèves. La recherche a révélé que les écoles privées utilisent plus les enseignants qui ont des diplômes d'études supérieures que les écoles publiques. Les Diplômées d'études primaires (D4 et D6) gagne le monopole dans les écoles publiques. La comparaison des moyennes des enseignants qui participent aux formations continues montre que les enseignants des écoles privées participent plus aux formations de professionnalisation et sur l'utilisation des manuels et programmes scolaires. La recherche révèle que les documents pédagogiques sont disponibles et à jour chez les enseignants des écoles publiques par rapport à ceux des écoles privées.

S'agissant des la possession de manuels et programmes scolaires des mathématiques, de Français et de sciences, ils sont nombreux les enseignants du public qui les possèdent que leurs homologues des écoles publiques.

La recherche a montré que les moyennes de réussites scolaires entre les deux types d'écoles diffèrent en faveur des écoles publiques sur une période de 11 ans. Les mêmes différences sont révélées quant aux taux moyennes des réussites aux épreuves certificatives du primaires et du secondaires (TENAFEP et EXETAT). En ce qui concernent les taux moyens d'abandons, la recherche a montré que les écoles publiques ont des taux moyens élevés que les écoles privées. Ce dernier nous a amené à conclure que, malgré les taux moyens de réussites supérieurs observés dans les écoles publiques, l'enseignement dans les écoles privées reste efficace que celui des écoles publiques étant donné que le redoublement a un impact direct sur les besoins en enseignants et sur l'efficacité interne du système. Le redoublement affecte la scolarisation dans le sens qu'un taux de redoublement élevé est souvent associé à un plus faible taux d'achèvement de l'école primaire. Ainsi une forte fréquence de redoublement conduit souvent les élèves à abandonner l'école avant la dernière année du primaire. En outre, un taux élevé de redoublement implique une pression (voir un gaspillage) sur les ressources éducatives, y compris les ressources enseignantes (UNESCO, 2014, pp.35).

La cinquième section a donné lieu à la conclusion finale de notre recherche. En effet, cette section a traité de l'interprétation et de la discussion des résultats de la recherche. Le sens des résultats de cette recherche est issu de l'interprétation donnée par l'interprétation des résultats.

Nous avons confronté les résultats de notre recherche aux résultats des recherches précédentes afin d'examiner l'apport scientifique de nos résultats. Avec les résultats de cette recherche, nous avons donc démontré comment les conditions de travail et le contexte d'enseignement peuvent influencer l'efficacité des systèmes éducatifs. Ce chapitre a permis ainsi d'établir la corrélation qui existe entre les conditions de travail des enseignants, le contexte d'enseignement et la qualité des apprentissages entre les écoles du secteur public et privé. Cette corrélation nécessite une étude plus spécifique de comparaison des facteurs qui influencent l'efficacité entre les systèmes éducatifs de secteurs différents.

A travers la discussion, nous réalisons que les résultats de notre recherche se recourent avec ceux des études précédentes. Les liens entre nos résultats et ceux de ces dernières ressortent clairement dans les conditions salariales, les conditions pédagogiques (contexte d'enseignement), le rendement scolaire et les conditions environnementales (Ngonga H., 2010, Shafqat N.& all, 2010, Mehraj D. D, 2013, OUEDRAOGO R.M. 2011, TILAK RAJ & LALITA, 2013, Sharma R.D.& Jeevan J., 2006, Muhammad S., 2015, Sandeep K., 2017, Ghosh S.M., 2015, Ballou D.& Podgursy M., 1998, Guru Tej S. & all, 2016, Sandrine L. & all, 2012).

Les résultats montrent une complexité des conditions de travail des enseignants entre les écoles du secteur public et du secteur privé dans la ville de Goma. Les enseignants qui donnent cours dans les écoles privées de la ville de Goma sont moins rémunérés que ceux du public et leurs revenus annuels restent inférieurs à ceux observés chez leurs collègues du public. Les enseignants du public disposent des manuels et programmes scolaires et mais bénéficient moins de formations sur leur utilisation que ceux du secteur privé.

Les conditions sanitaires sont meilleures dans les écoles privées que dans les écoles publiques. Les enseignants du privé représentent une proportion supérieure que ceux du public d'enseignants qui reconnaissent travailler dans les meilleures conditions sanitaires et d'environnement sûr et l'existence d'installations hydro-sanitaires adéquates.

De manière globale, ces résultats se joignent à ceux de A. Karim Ndoye (2000) qui ont conclu que l'insatisfaction des professeurs au Sénégal porte sur les supports techniques, supports pédagogiques, les effectifs de classes, les conditions de travail, sur le salaire, la relation parents/ enseignants, avancement, mutation et classification.

Au terme de l'interprétation et de discussion des résultats de cette recherche, nous nous permettons de valider la pertinence de cette recherche tant du point de vue scientifique, éthique que pédagogique. Nous avons ainsi conclu de cette interprétation et discussion de résultats de cette recherche, qu'il existe des différences et des proximités mais également des similitudes entre les conditions de travail et du contexte d'enseignement entre les écoles du secteur public et privé. Ensuite, cette recherche nous a permis de conclure qu'il existe toujours des juxtapositions, des reculs et de complémentarités entre les études décrites dans notre

littérature de la problématique relative à la différence entre les écoles du secteur public et du secteur privé.

En définitive, il nous convient indispensable de poursuivre la recherche et la discussion sur la comparaison de l'impact de différence des conditions de travail sur l'efficacité des système éducatifs.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abdel R., Baba-Moussa, C., Glanz, & Anton De G., (2014), Élaboration du cadre normatif dans une approche sectorielle de l'éducation en République démocratique du Congo : enjeux, défis et perspectives, Une étude de cas

Achtem I., Delaflore J.L., Fabre C., France M., & Songeurm C., (2010), Comment concilier la performance et le bien-être au travail ? Mémoire MBA RH

Aleksynska K., (2019), Les conditions de travail dans une perspective mondiale

Aline, F.N., (2010), L'épanouissement de l'enseignant et son engagement au travail: cas des enseignants de quelques établissements de Yaoundé, Université de Yaoundé I - Master en psychologie sociale, Mémoire on line

Arestoff., F & Bommier, A., (2001), Efficacité relative des écoles publiques et privées à Madagascar : étude d'une période de restriction budgétaire, N°3, pp. 51-73

Balonga, M. & Ziavoula R. E., (2005), Offre scolaire publique et privé au Congo-Brazzaville, p. 475-480, 2005

Ballou D.& Podgursky M., (1998), Teacher Recruitment and retention in public and private schools, Journal of Policy Analysis and Management, Vol. 17, No.3, pp. 393-417

Bila M. P., (2019), Motivation de l'enseignant dans les écoles de la République Démocratique du Congo

Bourdon J.& Nkengne A. P., (2007), Les enseignants contractuels : Avatars et fatalités de l'Education pour Tous. Séminaire international : "La professionnalisation des enseignants de l'éducation de base : les recrutements sans formation initiale", Sèvres, France. 30 p. fffalshs-00284354

Casadella, V., (2018), Introduction générale. Les politiques éducatives en Afrique : défis et enjeux, n° 32, page 11 à 16

Crubellier, M., (1987) & Peneff J., Écoles publiques, écoles privées dans l'Ouest, 1880-1950, Paris, L'Harmattan

Duclos, L., (2014), Les conditions de travail comme condition du travail,

Durand-Prinborgne, C., (2001), La dimension juridique de l'éducation dans les pays de langue française, n° 11, pages 66 à 89

Enguita M. F., (2005), Ecole publique et école privée en Espagne : la ségrégation rampante, no 59-60, pages 67 à 95

EPSP, Annuaire statistiques, 2006-2007, 2011-2012, 2013-2014, Inédit

EPSP Nord-Kivu, Annuaire statistique, 2005-20016

Felouzis, G. & Perroton, J. (15 décembre 2011), Enseigner dans le privé et le public en France. Une analyse comparative

Freda L.& Paltiel, (2000), Chapitre 24 - Le travail et les travailleurs in Encyclopédie de sécurité et de santé au travail, 3eme Edition

Goyette N., (2018), Innover la formation initiale des enseignants intégrer une approche privilégiant les forces des étudiants, 2018 par, in Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec, apprendre et enseigner aujourd'hui, pp.7

Guide des termes et conditions de travail Personnel de soutien, (2018)

Guru T. S., Priya R.J. & Francisca T., (2016), Being an Educator in Private vs. Public School System: A Comparative Study on Job Contentment, in IRA-International Journal of Education & Multidisciplinary Studies; Vol.03, Issue 03, Institute of Research Advances, pp. 309-319

Indeed, Editorial Team, (Mars 2021), What Is the Difference Between Public and Private Teacher?

Jaap S., (2000), Améliorer l'efficacité de l'école, U N E S C O : Institut international de planification de l'éducation, 7, place de Fontenoy, 75007 Paris

Kupelesa M., (2006), Le défi de la qualité de l'éducation scolaire en RDC

Jeevan J. & R D. Sharma, (2006), Job Satisfaction among School Teachers, in ResearchGate, pp 349-364

Jukka T. (2000), Encyclopédie de sécurité et de santé au travail ; OIT, Chapitre 22. L'information et la sécurité au travail, Article : « L'information : une condition préalable à l'action"

Lassibille G. & Peng J., (2003), Student Learning in Public and Private Primary Schools in Madagascar, pp.699-717

LEBLANC D., (2018), Les enjeux de la multiplication des acteurs en éducation

Lemordant, (1965), Les conditions de travail du personnel enseignant Contribution à l'étude de la prévention de la fatigue

Lothaire S., Dumay X. & Dupiez V., (2012,) Pourquoi les enseignants quittent-ils leur école ? Revue de la littérature scientifique relative au turnover des enseignants, Revue française de Pédagogie.

Ludson, L., (2019), Private School vs. Public School: Facts, Benefits & Statistic

Lusk-Stover, O. & Harry Anthony P., (2015), Éducation pour tous : le rôle du secteur privé, Secteur privé & développement

Marine de Talance, (2015), Education privée, l'avenir pour les pays en développement?

Marine de Talancé (2015), Le défi de l'accès et de la qualité de l'éducation dans les pays en développement

M'batika A., (2015), République Démocratique du Congo : système éducatif

Mehraj D. D., (2016), Job Satisfaction among Teachers Working in Government and Private Schools at Elementary Level, in International Journal of Science and Research (IJSR), ISSN (Online): 2319-7064, Volume 5 Issue 3

MICS 2018,

MINEPSP, (2010), Stratégie de développement de l'Enseignement Primaire, Secondaire et professionnel (2010/11 - 2015/16),

Mokonzi B. G., (2012), Gratuité et qualité de l'enseignement primaire en République Démocratique du Congo

Mokonzi, B. G., (2009), République Démocratique du Congo, Fourniture efficace de Services dans le domaine de l'enseignement public, Une étude d'AfriMAP et de l'Open Society Initiative for Southern Africa.

Monso O. (2015), École publique, école privée : un éclairage

Ngonga,H.,(2010), Efficacité comparée de l'enseignement public et privé au Cameroun, These de doctorat, Université de Bourgogne.

Muhammad, S., 2015, Job Satisfaction Variance among Public and Private School Teachers, Case of Pakistan Administrative Kashmir, Mediterranean Journal of Social Sciences, Vol 6 No 4 S1, pp. 574-583

Ndoye, A. K. (2000). L'(in)satisfaction au travail des professeurs du second degré du Sénégal. *Revue des sciences de l'éducation*, 26 (2), 439–462. <https://doi.org/10.7202/000130ar>

Ndugumbo V., (2014), La reconstruction de l'éducation en contexte « d'après-guerre » en république démocratique du Congo, Visions et rôles des acteurs et des bénéficiaires d'enseignement dans le développement du curriculum d'enseignement secondaire technique et professionnel au Sud-Kivu, Thèse de doctorat.

Ntoto P. F., 2013, Trajectoires, profils et insertion professionnelle des enseignants du secondaire à Kinshasa en République Démocratique du Congo, in Revue de l'Association Francophone , Internationale de Recherche Scientifique en Éducation, N°10, pp. 16-32.

OCDE, (2018), Politiques efficaces pour les enseignants : Perspectives de PISA, PISA, Édition OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264301603-en>

OCDE, (2011) ; Enseignement privé : Quels avantages ? Et pour qui ? PISA à la loupe

OIT, (2018), Les conditions d'emploi du personnel de l'enseignement supérieur,

Ondongo, R., W., (2018), Ici et ailleurs :Les défis de l'enseignement au Congo

Pellet S., (2012), Ecole Publique, Ecole Privée : Une Comparaison, n° 12, p. 184 à 188

PIGANIOL C. (1980), Techniques et politiques d'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise, E.S.F., 75017, Paris

Pignot E.& Nkontchou C. , (2016), Education en Afrique : les écoles internationales , tremplin vers les meilleures universités, in Secteur Privé & Développement

Plan d'Action National de l'Education Pour Tous, (*Projet*), Volume I : Cadre stratégique, Kinshasa, (Janvier 2005)

Plateforme ressource sur le travail décent au service du développement durable <https://www.ilo.org/global/topics/dw4sd/themes/working-conditions/lang-fr/index.htm>

Poncelet, M., Géraldine A. & Tom de Herdt (2010), La survie de l'école primaire congolaise (rdc) : héritage colonial, hybridité et résilience, n° 54, pages 23 à 41
Région Afrique, Banque mondiale (January, 2005), Le système éducatif de la république démocratique du Congo : Priorités et alternatives

Rakissouilgri OUEDRAOGO M., (2011), Stratégies pour l'amélioration des conditions de travail des enseignants et leur rétention dans les écoles en Afrique, UNESCO: Institut International pour le Renforcement des Capacités en Afrique,

Rapport Groupe Mondiale, (Octobre 2015), Revue des Dépenses Publiques du secteur de l'éducation en République Démocratique du Congo, Une Analyse d'Effcience, d'Efficacité et d'Équité

RESEN Rdc, (Novembre, 2014), Pour une Éducation au Service de la Croissance et de la Paix

Rouillard, R., (2010), Identité d'établissement et scolarité : étude comparative entre des élèves de collèges privés et publics, 2ème conférence internationale Education, Economie et Société, Paris, France.

Rochefort T. & Weill M. (2008), Manager les conditions de travail, Journal Travail et changement, Numéro 320 juillet in Travail et Changement

Sandeep, K., (2017), Job Satisfaction among Government and Private School Teachers, Aayushi International Interdisciplinary Research Journal (AIIRJ) , pp.1-6,

Shafqat, N. A., Muhammad A. H., & Hussain, S.I. N., (2010), A comparative study of job satisfaction in public and private school teachers at secondary level, in Procedia social and behavioral sciences, 4223-4228

Smritikana, M. G., (2015), Job Satisfaction among Government and Private School Teachers of Ranchi, The International Journal of Indian Psychology, Volume 2, Issue 2, pp. 88-93

SNUipp-FSU, (2013), Condition de travail, une condition de la réussite des élèves in Fenêtre sur les cours, supplément à l'Hebdomadaire n°378

Sonia Masic- G., (2009), Les parents d'élèves face à la délinquance du système éducatif congolais (RDC), Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs

Tavan, C., (2004), École publique, école privée, Comparaison des trajectoires et de la réussite scolaires, Vol. 45, p.133 à 165

Tilak R. & Lalita, (2013), Job satisfaction among teachers of private and government school: a comparative analysis, in international journal of social science & interdisciplinary research, IJSSIR, vol. 2, pp. in International Journal of Social Science & Interdisciplinary Research, IJSSIR, Vol. 2 (9), pp. 151-158

Toubkiss, J., (2012), Gérer les toilettes et les douches publiques, Guide mythologique, EAU ET ASSAINISSEMENT POUR TOUS

Toupin L., Lessard C. , Roger A., Cormier & Valois P., (2016), La satisfaction au travail chez les enseignantes et enseignants au Québec, , Relations industrielles / Industrial Relations, vol. 37, n° 4, 1982, p. 805-826.

UNESCO, (2014), Améliorer la formation des enseignants pour combler le fossé sur la qualité de l'enseignement en Afrique » état des lieux de la formation des enseignants en république démocratique du Congo

Valdenaire M., (2004), Les écoles privées sont-elles plus efficaces que les écoles publiques ? Estimations à partir du panel primaire 1997, Mémoire

Wikipédia, Histoire du Congo, Direction de l'enseignement privé, inédit

Wikipédia, Histoire de Goma, Mairie de Goma, inédit

Annexes

Annexe1 : Tableau de comparaison de salaires mensuels entre écoles publiques et écoles privées pendant les 36 derniers mois

R. G	MONTANT MENSUEL EQUIVALENT EN DOLLARS AMERICAINS																		
	n	20	%	30	%	50	%	60	%	100	%	105	%	200	%	205	%	300	%
PRIVE	174	1,1	1,9	1,0	1,6	3,4	1,8	4,0	2,4	2,5	4,0	2,2	2,8	1,1	1,2	3,3	1,7	7,0	4,4
PUBLIC	178	7,4	4,0	2,4	9,5	1,7	2,1	7,4	1,3	7,4	4,1	8,3	3,4	3,8	4,3	5,0	8,9	1,0	0,0

Annexe 2 : Tableau de Comparaison de salaires annuel entre écoles publiques et écoles privées pendant les 36 derniers mois

R. G	MONTANT ANNUEL EQUIVALENT EN DOLLAR EN DOLLARS AMERICAINS																			
	n	3000	%	3500	%	4000	%	5000	%	6000	%	7000	%	10000	%	15000	%	20000	%	30000
PRIVE	165	1,6	1,4	8,4	3,8	1,1	1,3	7,9	2,0	2,1	2,0	2,1	25,2	1,5	39,6	2,3	20,1	1,2	0,1	0,0
PUBLIC	185	8,5	9,0	6,1	0,9	6,8	5,7	8,3	5,7	7,4	4,22	1,4	22,1	51,7	3,4	27,0	1,8	8,0	8,8	

Annexe 3 : Tableau de Titres d'emploi que détiennent les enquêtés

Secteur d'enseignement	Le titre que détiennent les enquêtés pour votre emploi:													
	n	Contrat écrit à durée indéterminée	%	Contrat écrit à durée déterminée	%	Commission d'affectation	%	Arrêté du ministre ou ordonnance présidentielle	%	Accorder verbal	%	Rien du tout	%	
Privé	175	56	32,0	47	26,9	31	17,7	3	1,7	14	8,0	24	13,7	
Public	181	31	17,1	10	5,5	128	70,7	1	0,6	5	2,8	6	3,3	

Annexe 4 :Manière de perception du salaire par les enseignants

	Public	Prive
1.Retard de perception du salaire		
(%) de Souvent	55,4	44,6
(%) de Rarement	48,6	51,4
(%) de Jamais	51,4	48,6
(%) de Toujours	39,0	60,9
2. Date de réception de salaires conformément		
Au code du travail	54,5	46,7
(%) de Oui	45,5	53,3
(%) de Non		
3. Temps de chercher le salaire	82	18
(%) de 2 semaines	54	46
(%) de 1 semaine	11	30
(%) de 1 jour	1	12
(%) de 2 -3 jour	50	50
(%) de 10 jours	0	1
(%) de 14 jours	0	100
(%) de 30 jours	100	0
(%) de 60 jours		
4. Absence en classe pour raison de retrait salaire	61	39
(%) de Oui	53	47
(%)de Non		
5. Forme de paiement	54	46
(%) de Salaire fixe	38	62
(%) de Au jour ou à l'heur	42	58
(%) de à la tache	40	60
(%) de Bénéfice selon le paiement des parents	100	100
(%) de Je ne suis pas payée		
6. Recherche d'un autre emploi par les enseignants	38,5	61,5
(%) Oui	59,9	40,1
(%) Non		

7.Raison de recherche d'autres emplois	40	60
(%) de Fin contrat	40	60
(%) de Travail occasionnel	37,5	62,5
(%) de Revenu insuffisant	36,4	63,6
(%) de Absence de meilleure condition de travail	60	40
(%) de Emploi ne correspondant à la qualification	33,3	66,7
(%) de Autres		

Annexe 5 : Tableau du degré de satisfaction des enseignants hormis le salaire par rapport à leurs termes de contrat de travail d'enseignant/e (avantages, horaires, etc)

Secteur	Hormis votre salaire, êtes-vous satisfait(e) des termes de votre contrat de travail								
	n	Pas du tout d'accord	%	Pas d'accord	%	D'accord,	%	Tout à fait d'accord	%
PRIVE	172	87	50,6	45	26,2	33	19,2	7	4,1
PUBLIC	171	68	39,8	38	22,2	56	32,7	9	5,3

Annexe 6 : Comment les C.E obtiennent leur fonction de chef d'établissement

REGIM E DE GESTI ON	Manière d'obtenir la fonction de Chef d'établissement									
	Relations personnelle s (parents ou amis, Gestionnaires)	%	Directem ent auprès de l'employeur	%	Promotion due aux performanc es,	%	Concou rs /Teste	%	Autr e	n
PRIVE	4	8,5	5	10,6	31	66	7	14,9	0	47
PUBLIC	1	2,5	0	0	36	90	3	7,5	0	40

Annexe 7 : Tableau de Pouvoir de décision considérable au sein des écoles de nos enquêtes

1. Recrutement des enseignants	Public	Privé
(%) de DP/PE	30,3	69,7
(%) de Promoteur/ gestionnaire	31,3	68,6
(%) de S-Proved	96	4
(%) de Coordinateur	91	9
(%) de CA	22	78
(%) de Eglise	44	56
(%) de Gouvernement	77,8	22,2
2. licenciement ou suspension des Enseignants		
(%) de DP/PE	35	65
(%) de Promoteur/ gestionnaire	28	72
(%) de S-Proved	100	0
(%) de Coordinateur	78	22
(%) de CA	45	55
(%) de Eglise	88	13
(%) de Gouvernement	100	0

Annexe 8 : Tableau de Participation aux formations continues ou recyclages en rapport avec le métier d'enseignant au cours de cinq dernières années

R.G	Participé à une ou des formations					F	Sig. (bilatéral)
	n	OUI	%	NON	%		
Privé	180	134	74,4	46	25,6	1,56	0,21
Public	185	138	74,6	47	25,4		

Annexe 9 : Thèmes des formations auxquelles ont participé les enseignants au cours des cinq dernières années

Thèmes de formation	Public	%	Prive	%
Didactique de disciplines d'éveil	26	19,8	16	13,7

Didactique du français	24	18,3	25	21,4
Didactique des mathématiques,	11	8,4	19	16,2
Méthodes d'enseignement (méthodes actives et participatives)	50	38,2	53	45,3
Gestion d'une classe	5	3,8	0	0,0
Psychosocial	4	3,1	2	1,7
Compétences de vie courante	11	8,4	2	1,7
TOTAL	131	100	117	100,0

Annexe 10 : Le secteur d'enseignement qui organise les formations continues et les activités de renforcement de capacités des enseignants selon les cadres et inspecteurs de l'EPST

Réponses	Fréquence	Pourcentage
Public	8	42
Privée	11	58
Total	19	100

Annexe 11. Effectifs inscrit au début de l'année dans une classe

RG	n	20	%	30	%	40	%	50	%	55	%	PLUS 55	%
PRIVE	169	85	50	27	16,0	13	7,7	12	7,1	13	7,7	19	11,2
PUBLIC	174	30	17	34	19,5	42	24,1	13	7,5	18	10,3	37	21,3

Annexe 12 : Tableau n°28 : Motivations des terminer ce qui est prévu par le programme national et/ou la prévision des matières entre public et privé

1.Motivation de finir le programme	Public	Privé
(%) Le démarrage des cours est respecté	61	39
(%) Les enseignants sont bien payés et à temps	30	70
(%) Les enfants n'ont pas de difficultés d'apprendre	50	50
(%) Les parents d'élèves payent bien et à temps	100	0
(%) L'école est bien organisée (administration, pédagogie, finances, ...)	50	50
(%) Les enseignants ne s'absentent pas	56	44
(%) Les enseignants sont bien suivis par les autorités scolaires	48	53
(%) Autres (Préciser	0	0

Annexe 13 :Tableau N°27 : Evolution des moyennes des effectifs des écoles entre public et privé

Année	Secteur	Effectif	Moyenne des Garçons/Ecole	Moyenne des Filles/Ecole
2010	PRIVE	49	220,8	196,4
	PUBLIC	43	251,7	223,8
TOAL		92	10821,0	9625,0
2011	PRIVE	49	215,6	207,6
	PUBLIC	43	245,7	236,5
TOTAL		92	10564,0	10170,0
2012	PRIVE	49	210,3	207,5
	PUBLIC	43	239,7	236,5
TOTAL		92	10307,0	10169,0
2013	PRIVE	49	205,1	207,4
	PUBLIC	43	233,7	236,4
TOTAL		92	10050,0	10165,0
2014	PRIVE	49	224,9	207,5
	PUBLIC	43	256,3	236,4
TOTAL		92	11022,0	10167,0
2015	PRIVE	49	209,8	207,5
	PUBLIC	43	239,0	248,0
TOTAL		92	10279,0	10168,0
2016	PRIVE	49	223,5	255,3
	PUBLIC	43	254,7	290,9
TOTAL		92	10951,0	12508,0
2017	PRIVE	49	229,7	207,7
	PUBLIC	43	261,8	236,7
TOTAL		92	11257,0	10178,0
2018	PRIVE	49	235,4	207,7
	PUBLIC	43	268,3	236,7
TOTAL		92	11536,0	10178,0
2019	PRIVE	49	168,4	207,7

	PUBLIC	43	191,9	236,7
TOTAL		92	8251,0	10176,0
2020	PRIVE	49	268,7	208,1
	PUBLIC	43	306,1	237,2
TOTAL		92	13164,0	10199,0
2021	PRIVE	49	268,7	228,7
	PUBLIC	43	306,1	260,7
TOTAL		92	13164,0	11208,0

Annexe 14 : Moyenne des effectifs par classe pour les 7 dernières années (2015-2021)

ANNEE	RG	NOMBRE D'ECOLE	NOMBRE D'INSCRITS	MOYENNE	ECART
2015	Privé	26	723	27,81	5,84
	Public	29	1145	39,48	
2016	Privé	29	913	31,48	3,79
	Public	29	1133	39,07	
2017	Privé	30	978	32,60	2,34
	Public	28	1044	37,29	
2018	Privé	31	751	24,23	7,57
	Public	28	1102	39,36	
2019	Privé	26	849	32,65	5,99
	Public	27	1205	44,63	
2020	Privé	37	1257	33,97	3,19
	Public	29	1170	40,34	
2021	Privé	32	986	30,81	6,50
	Public	26	1139	43,81	

Source : Notre enquête sur le terrain avril 2021

Annexe 15 : Tableau Comparaison des taux moyens de réussites annuelles entre écoles publiques et privées durant les 11 dernières années

Année	Secteur	n	Effectifs	Taux moyens	Ecart entre les moyennes
				DE REUSITE	
2010	Privé	48	1465	30,52083	1,584677
	Public	42	1376	32,7619	
2011	Privé	48	1045	21,77083	5,903079
	Public	42	1265	30,11905	
2012	Privé	48	1209	25,1875	7,12368
	Public	42	1481	35,2619	
2013	Privé	48	1716	35,75	1,372124
	Public	42	1420	33,80952	
2014	Privé	48	1850	38,54167	3,177772
	Public	42	1430	34,04762	
2015	Privé	48	1612	33,58333	3,240906
	Public	42	1603	38,16667	
2016	Privé	48	1947	40,5625	0,477718
	Public	42	1732	41,2381	
2017	Privé	48	1710	35,625	4,171088
	Public	42	1744	41,52381	
2018	Privé	48	1978	41,20833	3,514489
	Public	42	1522	36,2381	
2019	Privé	48	1821	37,9375	6,105109
	Public	42	1956	46,57143	
2020	Privé	47	1889	40,19149	3,01557
	Public	41	1473	35,92683	

Annexe 16: Tableau de Comparaison des Taux moyen de réussite au TENAFEP/EXETAT

ANNEE	RG	n	EFFECTIFS	MOYENNE DE REUSITE TENAFP	ECARTYPE
2010	PRIVE	15	437	29,1	14,15
	PUBLIC	22	1263	57,4	
2011	PRIVE	16	631	39,4	9,1
	PUBLIC	23	1324	57,6	
2012	PRIVE	49	645	13,2	5,3
	PUBLIC	42	998	23,8	
2013	PRIVE	29	765	26,4	0,5
	PUBLIC	34	932	27,4	
2014	PRIVE	38	965	25,4	2,2
	PUBLIC	34	1012	29,8	
2015	PRIVE	39	921	23,6	2,8
	PUBLIC	37	1080	29,2	
2016	PRIVE	38	1212	31,9	2,4
	PUBLIC	36	1320	36,7	
2017	PRIVE	41	1011	24,7	3,7
	PUBLIC	37	1187	32,1	
2018	PRIVE	41	1065	26	5,85
	PUBLIC	37	1394	37,7	
2019	PRIVE	48	1500	31,3	2,15
	PUBLIC	42	1495	35,6	
2020	PRIVE	34	1242	36,5	4,85
	PUBLIC	33	1523	46,2	

Source : Notre enquête sur le terrain avril 2021

Annexe 17 : Tableau de comparaison du taux moyen de redoublement

ANNEE	Secteur	n	EFFECTIFS	Taux Moyen	ECARTYPE
2010	Privé	31	188	6,06	1,8
	Public	29	280	9,66	
2011	Privé	35	278	7,94	0,65
	Public	33	305	9,24	
2012	Privé	36	405	11,25	0,8
	Public	40	387	9,68	
2013	Privé	43	366	8,51	0,9
	Public	41	423	10,32	
2014	Privé	30	192	6,40	0,75
	Public	38	301	7,92	
2015	Privé	39	379	9,72	0,85
	Public	35	400	11,43	
2016	Privé	37	393	10,62	0,4
	Public	34	286	8,41	
2017	Privé	31	222	7,16	8,3
	Public	32	282	8,81	
2018	Privé	30	207	6,90	1,85
	Public	34	361	10,62	
2019	Privé	36	222	6,17	0,95
	Public	35	282	8,06	
2020	Privé	34	194	5,71	0,2
	Public	31	163	5,26	

Annexe 18 : Tableau de Taux moyens d'abandons des écoles des enquêtes durant les 8 dernières années

Année	Secteur	Nombre d'écoles	Effectifs d'abandons	total	Moyenne d'abandons En %	Ecart
2010	Privé	31	188		6,06	1,795
	Public	29	280		9,66	
2011	Privé	32	197		6,16	2,148
	Public	31	324		10,45	
2012	Privé	31	202		6,52	1,642
	Public	35	343		9,80	
2013	Privé	31	121		3,90	1,154
	Public	33	205		6,21	
2014	Privé	35	266		7,60	0,791
	Public	33	303		9,18	
2015	Privé	36	195		5,42	0,645
	Public	34	228		6,71	
2016	Privé	36	331		9,19	0,792
	Public	36	388		10,78	
2017	Privé	36	367		10,19	0,488
	Public	35	391		11,17	
2018	Privé	37	489		13,22	1,032
	Public	33	368		11,15	
2019	Privé	34	304		8,94	1,061
	Public	32	354		11,06	
2020	Privé	185	32		0,17	0,018
	Public	162	34		0,21	

Source : Nos enquêtes sur terrain avril et mai 2021

Annexe 19 : Questionnaire adressé aux enseignants

Questionnaire de recherche sur la comparaison des conditions de travail des enseignants des écoles du secteur public et du secteur privé dans la ville de Goma

Ce questionnaire est adressé aux enseignants du primaire et du secondaire des écoles publiques et privées dans l'objectif de comparer les conditions de travail des enseignants de ces deux secteurs en vue d'évaluer l'impact de leur différence sur l'efficacité de l'enseignement.

NB. Nous garantissons la confidentialité et l'anonymat à tous nos répondants. En effet, toutes les informations issues de vos interventions resteront confidentielles et les résultats de la présente enquête seront publiés de façon globale sans qu'aucun individu ni son établissement soit cité nommément.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation à cette enquête.

A. Identité, formation académique et professionnelle du répondant

A1. Sexe : M F,

A2. Votre âge :ans

A3. Etes-vous marié: Oui, Non; Veuf/ve, Divorcé(e)

A5. Le Régime de Gestion de votre établissement :

Privé,

Public Non Conventionné,

Public conventionné Catholique,

Public conventionné protestante,

Public conventionné islamique,

Public conventionné Kimbaguiste,

Public conventionné adventiste

Public conventionné de réveil

A6. Quel est votre niveau d'étude?

D4, D6, G3, L2, Autres (à préciser).....

B. Questions d'expérience et d'ancienneté

B1. Quelle est votre ancienneté dans la carrière enseignante ?

Entre 1-2ans , Entre 3-5ans, Entre 6-10ans, 11- 15 ans,

Entre 16-20 ans, Entre 21- 25 ans, Plus de 25 ans

B2. Combien de temps avez-vous exercé dans cette école (En termes d'années révolues) ?

B3. Si vous êtes dans une école privée, avez-vous déjà exercé la fonction enseignante dans un établissement public? Oui, Non

B4. Et si vous êtes dans une école publique, avez-vous déjà travaillé dans une école privée? Oui, Non

B5. Si vous avez répondu par oui à la question B3 ou B4, donnez au moins en petits termes 4 différences selon votre expérience (positives et négatives) entre les 2 types d'écoles :

	Points positif	%	Points négatif	%
Ecole publique				
Ecole privée				

B6. Donnez-vous d'autres cours en dehors des horaires officiels de travail ? Oui, Non

B7. Si oui, pourquoi(donner 3 raisons majeures).....

C. Professionnalisation et besoins de l'enseignant

C1. Avez-vous, au cours des cinq dernières années, participé à une ou des Formations professionnelles continue ou de recyclage en rapport avec métier d'enseignant ?

Oui, Non

C2. Si oui, dites sur quel thème/ Matière scolaires : Didactique de disciplines d'éveil, Didactique du français, Didactique des mathématiques, Méthodes d'enseignement (méthodes actives et participatives), Gestion d'une classe, gestion d'une école, Psychosocial, Compétences de vie courante, Autres (préciser).....

C3. Ces formations vous ont-elles aidé pour atteindre les objectifs de votre emploi (efficacité et efficience de vos enseignements) ? Oui, Non

C4. Dans l'accomplissement de vos fonctions d'enseignant, ressentez-vous le besoin d'être formé en : Psychosocial, Utilisation du Programme national, Informatique, Innovations pédagogiques, Gestion d'une classe/ d'une école, Didactique des disciplines, Gestion des, Compétence de vie courante, Fabrication de matériels didactiques, aucun besoin, Ne sais pas

C5. Si vous avez ressenti un ou plusieurs besoins en formation parmi ceux cités, donnez 3 raisons qui vous motivent

D. Motivations et conditions de travail

D1. Combien de fois avez-vous changé d'école au cours de six dernières années de votre carrière(y compris l'année en co□)? Auc□e, Une □s, Deux □s, Trois □s, Plus de trois fois

D2. Si la réponse à la question D1 n'est pas «**Aucune fois**», quelles en sont les raisons selon votre propre expérience?

a. Habiletés et attitudes des élèves

- Les élèves ont un trop bas niveau
- Les élèves ne sont pas disciplinés
- Pas de respect de la part des élèves

b. Soutien des collaborateurs

- Pas de soutien de la part du directeur/Préfet
- Pas de soutien de la part des collègues enseignants
- Pas de soutien de la part des inspecteurs ou conseillers
- Pas de soutien de la part du Sou-Proved/PROVED/ Coordinateur ou de promoteur -gestionnaire

d. Positionnement de l'école et responsabilités

- Loge très loin de l'école
- Responsable de trop de classes
- Classes très pléthoriques

e. Communauté et parents d'élèves

- La communauté et les parents ne considèrent pas l'école comme importante
- Je ne me sens pas proche de la communauté
- Je n'apprécie pas les mœurs de la communauté
- Les parents d'élèves ne respectent et ne collaborent pas avec les enseignants de leurs enfants

f. Économiques

- Faire plus d'économie dans d'autre secteur
- Avoir un meilleur salaire
- Avoir d'autres activités génératrices de revenu

D3. Quel est votre degré de satisfaction concernant votre métier d'enseignant dans l'actuelle école?

- Très satisfait,
- Plutôt satisfait,
- Plutôt insatisfait,
- Très insatisfait,
- Ne sait pas

D4. Si vous avez coché « insatisfait », quels sont les principaux motifs de votre

Insatisfaction (il est possible de cocher plus d'une réponse selon votre vécu)?

- Les outils de travail sont trop complexes,
- Mauvaise ambiance,
- Formations insuffisantes,
- Pression de la hiérarchie
- Moins d'avantages sociaux
- Effectifs insuffisants,
- Mauvaises conditions matérielles,
- Violences envers le personnel enseignant (Harcèlement moral, verbal, etc)
- Harcèlement sexuel,
- Manque de considération,
- Manque de reconnaissance,
- Charge de travail trop importante,
- Lourdeur des procédures administrative

D5. Y a-t-il des aspects de votre travail que vous trouvez insuffisants? Oui, Non

D6. Si oui, quels sont ces aspects (plusieurs réponses sont possibles)?

- Salaire faible,
- Faible reconnaissance par les gestionnaires,
- Peu d'occasions pour le développement,
- Charge de travail excessive,
- Autre raison (à préciser).....

D7. Si vous devez à nouveau choisir votre profession d'enseignant dans un autre secteur éducatif, vous choisiriez une école ? Publique, Privé, Vous ne souhaitez pas changer de secteur

D8. Quelles sont les raisons qui vous pousseraient à changer de secteur (plusieurs réponses sont possible)?

- Recherche d'un Salaire décent,
- Bonne considération par les dirigeants scolaires
- Opportunité pour le développement économique
- Peu de charge de travail,
- Moins d'exigences au travail
- Autre raison (à préciser)

D9. Selon vous-même et la comparaison avec vos collègues des écoles d'un autre secteur (selon que vous soyez du privé ou du public), considérez-vous vos conditions de travail dans votre établissement: Bonnes, Moyennes, Mauvaises

D10. Durant les 3 dernières années dans votre école, l'évolution de vos conditions de travail sont: Améliorées, Identiques, Dégradées

D11. D'après votre appréciation, considérez-vous: **suffisant**, **insuffisant**

Vos conditions matérielles dans votre école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre espace de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre mobilier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La façon de perception de votre salaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les avantages liés a votre poste	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre salaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

D11. Vos conditions de travail ont-elles engendré des conséquences sur votre rendement scolaire (réussite et compétence chez les apprenants) ?:

Oui , Non

Justifier votre Oui ou votre Non (donnez3 raisons):.....

D12. Avez-vous le sentiment que votre employeur s'occupe correctement de vos conditions de travail (voir la qualité des enseignements et votre

vie) ?

:
 Oui, Non

D13. Si oui, démontrez-le en donnant 3 raisons au maximum.....

E. Recrutement, rémunération et reconnaissance de la performance du personnel enseignant

E1. Quel est votre statut professionnel?

Titulaire/Permanant, Contractuel, Volontaire/Bénévolat

E2. Comment avez-vous obtenu cet emploi ?

Relations personnelles (parents ou amis, gestionnaires)

Directement auprès de l'employeur

Petites annonces (radio, journaux, Internet, etc.)

Office nationale pour l'emploi (ONEM)

Inspection de travail

Concours/Teste

Autre (précisez).....

E3. Dans votre établissement, qui a un pouvoir considérable dans les décisions suivantes ?

	DP/PE	Promoteur/gestionnaire	S-Proved	Coordi nateur	Conseil d'admini stration	Eglise	Gouve rneme nt
Recruter ou embaucher des enseignants							
Licencier ou suspendre des enseignants							
Fixer le salaire de départ des enseignants, y compris les barèmes salariaux							
Fixer les augmentations de salaire des enseignants							
Décider de la répartition du budget dans l'établissement							

Définir les politiques d'évaluation des élèves,							
Choisir le matériel pédagogique à utiliser							
Déterminer le contenu des cours, y compris dans les programmes nationaux							

E4. Le titre que vous détenez pour votre emploi:

- Contrat écrit à durée indéterminée
- Contrat écrit à durée déterminée,
- Commission d'affectation
- Arrêté du ministre ou ordonnance présidentielle
- Accord verbal
- Rien du tout

E5. Dans votre école, combien d'argent avez-vous gagné durant les 36 derniers mois, c.à.d à combien estimez-vous vos revenus pour cet emploi dans votre établissement scolaire(mensuellement et annuellement) ?

a. Montant mensuel équivalent en dollars américains

- Moins de 20\$, Entre 20- 30\$, Entre 30-50 , Entre 50-60 , Entre 60-100,
- Entre 100-150 , Entre 150-200 , Entre 200-250, > 250,

b. Montant annuel équivalent en dollar en dollars américains

- 300 Entre 300-350, Entre 350-400, Entre 400-500, Entre 500-600,
- Entre 600-700, Entre 700-1000, Entre 1000- 1500, Entre 1500-2000,
- Entre 2500-3000, > 3000.

E6. Quel est le montant de votre salaire net actuel (mettre le montant en \$)?.....\$

E7. Êtes-vous satisfaits de votre salaire actuel? Satisfait, Très satisfait, Plutôt satisfait, Insatisfait, Très insatisfait, Plutôt Insatisfait

E8. Recevez-vous d'autres contributions monétaires que le salaire? Oui, Non

E9. Si oui, Quels types de contributions?

.....

.....

E10. Avez-vous observé des retards dans la réception de votre salaire? Toujours, Souvent, Rarement, Jamais

E11. Recevez-vous votre salaire à la date prévue pour la réception selon votre titre et les

- normes de travail en vigueur? Oui, Non
- E12. Combien de temps vous faites pour aller chercher votre salaire?.....jrs
- E13. Vous arrivent-il de vous absenter de la classe pour le fait d'aller prendre votre salaire? Oui, Non
- E14. Faites-vous d'autres activités génératrices de revenus? Oui, Non
- E15. Si oui, lesquelles : activités de commerce, de rattrapages , activités d'agriculture/élevage ? activités de pêches ?, Autres (précisez).....
.....
- E16. Sous quelle forme êtes-vous payé, ou obtenez-vous vos revenus, dans votre emploi par votre employeur?
- Salaire fixe (mois, quinzaine, semaine)
 - Au jour ou à l'heure de travail
 - A la tâche
 - Bénéfices selon le paiement par les parents
 - En nature (produits, nourriture, hébergement, etc.)
 - je ne suis pas rémunéré
- E17. Avez-vous cherché à obtenir un autre emploi dans un autre établissement scolaire durant les 3 dernières années , comme salarié, indépendant, ou sous quelque forme que ce soit) ? Oui , Non
- E18. Si oui, pour quelle raison cherchez-vous un autre emploi ou un emploi supplémentaire ?
- Fin de contrat
 - Travail occasionnel
 - Revenu insuffisant/Accroître vos revenus
 - Absence de meilleures conditions de travail
 - Emploi ne correspondant pas à vos qualifications
 - Autre (précisez)
- E19. Etes-vous satisfait du salaire que vous percevez pour votre travail dans votre établissement: Pas du tout d'accord, Pas d'accord, D'accord, tout à fait d'accord
- E20. Hormis votre salaire, êtes-vous satisfait(e) des termes de votre contrat de travail d'enseignant/e (avantages, horaires, etc)?
- Pas du tout d'accord,
 - Pas d'accord,
 - D'accord,
 - Tout à fait d'accord
- E21. Existe-t-il dans votre école quelques actes ou méthodes permettant de reconnaître et de remercier les meilleurs enseignants? Oui, Non
- E22. Si oui, quelle est la nature de cette reconnaissance ? Argent ; promotion ;
 Encouragement verbal ; autre (à préciser)
- E23. Quels sont les critères utilisés dans votre école pour la sélection des enseignants
Méritants une reconnaissance («3seulement ?.....
.....

E24. Depuis que vous êtes dans cet établissement, avez-vous déjà bénéficié un acte de reconnaissance ? Oui, Non

E25. Si oui, qui vous l'a donné?

- Le Directeur de votre école,
- Le promoteur/Gestionnaire de votre école,
- Le COPA de votre école,
- Le S-Proved de votre Sous-division,
- Le Coordinateur de vos écoles
- Le Proved de votre province éducationnelle
- Autre (précisez).....

E26. Dans votre école, existe-t-il des formes de punitions pour les enseignants défaillants? Oui, Non

E27. Si oui, Quelle forme prend cette punition?. Révocation, baisse du salaire
 déchéance/décommissionnement ; autre (à préciser)

.....

E28. Quels sont les critères utilisés pour identifier les enseignants à punir?

.....
.....

E29. Pensez-vous que votre salaire actuel dans cet école correspond à votre niveau d'étude et/ ou votre ancienneté ? Oui, Non

F. Pratique de l'enseignant et Contexte pédagogique

F1. Dans votre profession d'enseignant, avez-vous un plan de perfectionnement Individuel ou collectif ? Oui, Non

F2. Si oui, dans quelle matière.....

F3. Qui vous encourage et vous appui à faire ce plan (plusieurs réponses sont possible)?

- Moi-même,
- Le Directeur/Préfet ,
- Mes collègues,
- le COPA,
- Le gestionnaire/ promoteur (S-Proved, Coordinateur),
- Les inspecteurs/ conseillers d'enseignement
- ONGs,
- Autres (préciser).....

F4. Avez-vous un journal et un cahier de préparation de leçons tenus correctement ?
 Oui, Non

F5. Si oui, sont-ils à jour? Oui, Non

et si non, pourquoi (donnez 2 raison)?.....

.....

F6. Quel est l'effectif (nombre d'inscrits en début d'année) de votre classe?

- 20-30, 31- 40, 41-50, 51-55, 56- 60, Plus de 60

F7. Quelle est la proportion d'élèves de votre (vos) classe(s) qui dispose de manuel de mathématiques, français, sciences ?

- Tous les élèves, $\frac{3}{4}$ d'élèves, La moitié d'élèves, Moins de la moitié

F8. Ces manuels sont achetés ou offerts par qui pour la plupart?

- L'école/ Le gouvernement, Leurs parents, ONG/Institutions, Autres

(spécifier)

F9. Beneficiez-vous des formations sur l'utilisation de manuels et du programme national ? Oui, Non

F10. Si oui, à quelle fréquence annuelle est organisée ces formation et par qui?

- 1fois /trimestre par l'ecole,
- 2 fois /trimestre par l'ecole,
- 1fois/ ans par l'ecole,
- 2 fois/ ans par l'ecole,
- 1fois / trimestrepar l'EPST/Inspection/ Ministère,
- 2 fois / ans par l'EPST,
- 1 fois /mois par les ONG
- 1 fois/an par la coordination
- Autre (à Preciser).....

F11. A quelle proportion de votre temps avez-vous recours aux méthodes d'enseignement suivantes?:

Méthode d'enseignement	Proportion du temps				
	25%	25-50%	50-75	>75%	Ne sais pas
Méthode traditionnelle (l'enseignant au centre du savoir)					
Méthodes active et participatives (l'élève au centre de l'apprentissage)					

F12. À quelle fréquence utilisez-vous les méthodes suivantes d'évaluation des apprentissages chez les apprenants?

Méthode d'évaluation	Fréquence			
	Très rarement	Rarement	Fréquent	Très fréquemment
A. Travaux à l'école				
Questions orales				
Questions écrites				
Production orale				
Production écrite				
B. Travaux à domicile				
Questions écrites				
Production écrite				

F14. Vous arrive-t-il de réussir à enseigner tout ce qui est prévu par le programme National et votre prévision de matière ? Oui, Non

F15. Si non, quelle est la raison majeure (il peut y avoir plusieurs raisons) :

- Retard de démarrage des cours,
- Grève des enseignants
- Absence de l'enseignant,
- Absence des élèves,
- Manque de matériel didactique/Manuels,
- Programme de cours trop surchargé
- Les élèves sont moins actifs/ difficultés d'apprendre,
-

- Mauvaise organisation de travail dans l'école
 Mauvais paiement de salaires et autres avantages
 Autres (à préciser).....
- F16. Si oui, quelle est votre motivation ?
- Le démarrage des cours est respecté
 - Les enseignants sont bien payés et à temps
 - Les enfants n'ont pas de difficultés d'apprendre
 - Les parents d'élèves payent bien et à temps
 - L'école est bien organisée(administration, pédagogie, finances, ...)
 - Les enseignants ne s'absentent pas
 - Les enseignants sont bien suivis par les autorités scolaires
 - Autres (Préciser).....
- F17. Avez-vous présentement accumulé du retard par rapport au programme national et à votre prévision? Oui, Non,
- F18. Utilisez-vous un guide pour vos leçons de mathématiques et de français et de sciences? Oui, Non
- F19. Combien d'heures consacrez-vous à la correction en classe et/ou à la maison des devoirs par jours ?
 moins d'1heure, 1heure, 2 heure, > 2heures
- F20. Combien d'évaluations selon les instructions faites-vous en classe par trimestre(préciser le nombre)?.....
- E21. Depuis que vous êtes dans cet établissement scolaire, avez-vous reçu les visites pédagogiques des inspecteurs dans votre classe? Oui, Non
- F22. Si oui, à combien estimez-vous leur fréquence par trimestre (préciser le nombre de visite) ?.....
- F23. Indiquez le nombre de visites de suivi et d'encadrement pédagogique dont vous avez bénéficié durant l'année scolaire passée de la part de chacune des personnes ci-dessous:
 Le directeur de votre école :.....
 Le conseiller pédagogique :.....
 Un inspecteur :.....
 Un conseiller d'enseignement :.....
- F24. Vous arrive-t-il de contacter vos collègues ou les enseignants des écoles voisines pour mieux résoudre les problèmes qui se posent dans la conduite de vos leçons? Très souvent, Souvent, Rarement, Jamais
- F25. Si oui, dans quel domaine (possible ici de cocher plusieurs réponses) ?
 Dans l'organisation de mon enseignement, Dans la préparation d'une leçon, Fournir de la documentation et le MADI pour une leçon,
 Vous observer dans votre classe pour vous aider à corriger les erreurs dans votre enseignement, Faire des suggestions quant au contenu des leçons,
 Faire des suggestions quant au choix des démarches utilisées dans les leçons,
 Faire une leçon modèle dans mon UP/ma CB, La progression dans l'exécution du programme, Pour suivre le progrès des élèves,
 Vous parler de la sanction d'un élève, Autres (précisez).....

- F26. D'après vous, quels sont les principaux facteurs utiles et nécessaires pour l'amélioration de l'apprentissage des élèves dans votre école(possible de cocher plus d'une réponse pour cette question)?

- Eviter les absences des enseignants,
- Recruter de meilleurs enseignants plus qualifiés,
- Récompenser financièrement les enseignants plus performants,
- Assurer la formation continue des enseignants,
- Disponibiliser des Meilleurs manuels/MADI et guides d'enseignement,
- Organiser chaque fois de conseils pédagogiques aux enseignants par les Chefs d'Etablissement, inspecteurs et Conseillers d'enseignement
- Améliorer l'essentiel des infrastructures (classes, toilette, eaux...),
- Meilleurs salaires au personnel enseignant,
- Augmentation du temps scolaire,
- Autres (précisez).....,
- Rien / pas de facteur, Ne sais pas

F27. A quelle fréquence vous rencontrez les parents des élèves ?

	au moins 1 fois/ semaine	au moins 1 fois / mois(mais pas toutes les semaines),	au moins 1 fois / trimestre	au moins 1 /année	Jamais
Qui ont des difficultés en classe					
Qui ont de bonnes performances en classe					
Qui ont une mauvaise conduite					
Qui vivent avec handicap					

F28. Pensez-vous que les capacités d'apprentissage des élèves de votre classe et/ ou de votre école sont liées nécessairement à la classe sociale (le statut économiques, l'éducation des parents, leur revenus, standing/ milieu familial , quartier de résidence, ect) de leurs parents :

- totalement d'accord,
- d'accord,
- plutôt d'accord,
- plutôt en désaccord,
- totalement en désaccord?

G. Environnement et assainissement de milieu de travail

G1. Selon vous, pensez-vous que les conditions environnementales dans lesquelles vous travaillez dans cette école sont hygiéniques et que son environnement est sain et sûr (assainissement et sécurité)?

- Oui, Non

G2. Et si c'est oui, quelles sont ces conditions (4seulement)?.....

G3. Votre école dispose- elle des installations hydro- sanitaires adéquates ? Oui, Non

G4. Qui participent à l'assainissement / entretien des installations environnementales dans votre école (cous scolaire, latrines, salles de classe)?

- Enseignants, élèves, Ouvriers engagés, Sentinelles de l'école,

COPA de l'école, Autre (à préciser).....

G5. Existe-il dans votre école des actions et mesures permettant que les enseignants et

les élèves travaillent dans un environnement sain et sûr dans votre école?

Oui, Non

G6. Si oui, lesquels (donnez-en 3)?.....

G7. Les superficies de vos locaux (salles de classe) sont-elles adaptées au nombre des enfants inscrits dans chaque classe ? Oui, Non

H. Autres conditions

H1. Quelles autres conditions pensez-vous à organiser dans votre école pour qui favoriser le travail des enseignants (donnez-en 3 sans beaucoup d'explications) ? :

.....
.....

Merci pour votre collaboration, vos informations nous seront suffisamment utiles

Annexe 20 : Questionnaire adressé aux Chefs d'établissements (DP, PE , DA& DE)

Questionnaire de recherche sur la comparaison des conditions de travail des enseignants des écoles du secteur public et du secteur privé en RD Congo

Ce questionnaire est adressé aux Chefs d'établissements scolaires du primaire et du secondaire des écoles publiques et privées dans l'objectif de comparer les conditions de travail des enseignants de ces deux secteurs en vue d'évaluer l'impact de leur différence sur l'efficacité de l'enseignement.

NB. Nous garantissons la confidentialité et l'anonymat à tous nos répondants. En effet, toutes les informations issues de vos interventions resteront confidentielles et les résultats de la présente enquête seront publiés de façon globale sans qu'aucun individu ni son établissement soit cité nommément.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation à cette enquête.

I. Identité, formation académique et professionnelle du répondant

A1. Sexe :

A2. Votre âge :ans

A3. Etes-vous marié: Oui, Non; Veuf/ve, Divorcé(e)

A4. Le niveau de votre établissement : Primaire, Secondaire

A5. Votre fonction à l'école: DP, PE, DA, Autre (préciser.....)

A6. Le Régime de Gestion de votre établissement :

Privé,

Public (NC, ECP, ECK, ECI, CAC, ECASJ, etc),

A7. Votre niveau d'étude?

D4, D6, G3, L2, Autres (à préciser).....

J. Questions d'expérience et d'ancienneté

B1. Votre ancienneté dans la carrière enseignante?

5ans, 10ans, 15 ans, 20 ans, 25 ans, Plus de 25 ans

B2. Votre ancienneté dans la fonction de Chef d'établissement

B3. Combien de temps avez-vous exercé dans cette école (En termes d'années révolues) comme chef d'établissement ?

B4. Si vous êtes dans une école privée, avez-vous déjà exercé la fonction de Chef d'établissement dans un établissement public ? Oui, Non

B5. Et si vous êtes dans une école publique, avez- vous déjà travaillé dans une école privée comme Chef d'établissement? Oui, Non

B6. Si vous avez répondu par oui à la question B3 ou B4, donnez au moins 4

différences selon votre expérience (positives et négatives) entre les privées et les publics

d'écoles :

	Points positif	Points négatif
Ecole publique		
Ecole privée		

K. Professionnalisation de la fonction de Chef d'établissement

C1. Avez-vous, au cours des trois dernières années, participé à une ou des Formations professionnelle et/ou continue ou de recyclage en rapport avec fonction de Chef d'établissement? Oui, Non

C2. De puis que vous êtes chef d'établissement dans cette école, avez- vous déjà organisé une formation de professionnalisation ou pédagogique en vue de l'amélioration de prestations de votre personnel enseignant ?

Oui, non

C3. Si oui, qui a appuyé ces formations

A. Financièrement	Cocher par X
Le Ministère/ division / inspection de l'EPST	
La coordination	
Le Promoteur	
Les ONGs	
L'école elle-même	
Le COPA de l'école	
L'Eglise	
Autre (préciser)	
B. Techniquement/ intervenant	
Division/ Inspection provinciale	
Coordination de vos écoles/ Conseillers	
Les enseignants chevronnés	
Les ONGs intervenant dans le secteur éducatif	
Le COPA de votre école	

L. MOTIVATIONS

D1. Quel est votre degré de satisfaction par rapport à votre fonction de Chef d'établissent dans cette école ?

- Très satisfait,
 Plutôt satisfait,
 Plutôt insatisfait,
 Très insatisfait,
 Ne sait pas

D2. Si vous avez coché « insatisfait », quels sont les principaux motifs de votre Insatisfaction (plusieurs réponses sont possibles) ?

- Les outils de travail du CE sont trop complexes,
 Mauvaise ambiance avec les collaborateurs et enseignants,
 Formations insuffisantes des enseignants,
 Pression de la hiérarchie

- Moins d'avantages sociaux octroyés par la hiérarchie
- Mauvaises conditions de travail,
 - Violences par mes chefs (Harcèlement moral, verbal, etc)
 - Harcèlement sexuel,
 - Manque de considération par mes chefs,
 - Manque de reconnaissance,
 - Charge de travail trop importante,
 - Lourdeur des procédures administrative

D3. Y a-t-il des aspects de votre travail que vous trouvez insuffisants ? Oui, Non

D4. Si oui, quels sont ces aspects?

- Salaire faible, Faible reconnaissance par les gestionnaires, Peu d'occasions pour le développement, Charge de travail excessive, Autre raison (à préciser).....

D5. Si vous devez à nouveau choisir votre profession de Chef d'établissement et/ d'enseignant dans un autre secteur éducatif, vous choisiriez une école ? Publique, Privé,
 Vous ne souhaitez pas changer de secteur

D6. Quelles sont les raisons qui vous pousseraient à changer de secteur?

- Recherche d'un Salaire décent, Bonne considération par les dirigeants scolaires,
- Opportunité pour le développement économique Peu de charge de travail,
- Moins d'exigences au travail, Autre raison (à préciser)

D7. En vous comparant avec vos collègues chefs d'établissement des écoles d'un autre secteur (selon que vous soyez du privé ou du public), considérez-vous vos conditions de travail dans votre établissement:

- Bonnes, Moyennes, Très bonnes, Mauvaises, Très mauvaises

D8. Estimez-vous que les comportements et attitudes de parents d'élèves de votre écoles influencent-ils les climat de travail ? Oui, Non

M. Recrutement, promotion et reconnaissance de la performance du personnel

E1. Comment avez-vous obtenu cette fonction de Chef d'établissement ?

- Relations personnelles (parents ou amis, Gestionnaires), Directement auprès de l'employeur, Petites annonces (radio, journaux, Internet, etc.), Office nationale pour l'emploi (ONEM), Office nationale pour l'emploi (ONEM), Promotion due aux performances, Concours/Teste, Autre précisez)

E3. Dans votre école, combien d'argent avez-vous gagné durant les 36 derniers mois, cad à combien estimez-vous vos revenus pour cet fonction de chef d'établissement dans votre établissement scolaire(mensuellement et annuellement) ?

c. Montant mensuel en dollars américains

- Moins de 100\$, Entre 100- 200\$, Entre 200-300, Entre 300- 400 ,
 Entre 400-500, Entre 500-60 , > 600

d. Montant annuel en dollars américains

- Entre 600-1000, Entre 1000-2000, Entre 2000- 3500, Entre 3500- 5000
 Entre 5000-6500, Entre 6500-7500, Plus de 7500

E4. Quel est le montant mensuel de votre salaire net actuel (mettre le montant en \$)?.....\$

E5. Avez-vous cherché à obtenir un autre emploi dans un autre établissement scolaire durant les 3 dernières années , comme salarié, indépendant, ou sous quelque forme que ce soit) ? Oui , Non

E6. Si oui, pour quelle raison cherchez-vous un autre emploi ou un emploi supplémentaire ?

- Fin de contrat
- Travail occasionnel

- Revenu insuffisant/Accroître vos revenus
- Meilleures conditions de travail
- Emploi ne correspondant pas à vos qualifications
- Autre (précisez)

E7. Hormis votre salaire, êtes-vous satisfait(e) des termes de votre contrat de travail d'enseignant/e (avantages, horaires, etc)?

- Pas du tout d'accord, Pas d'accord, D'accord, Tout à fait d'accord

N. Contexte pédagogique

F1. Quel est l'effectif (nombre d'inscrits en début d'année) de votre école pour l'année en cours?

- 100-200, 200- 400, 400-500, 500-600, 600-700 700-800 , >800

F2. Nombre de classe opérationnelles :

F3. Prière compléter l'évolution des effectifs de votre école conformément au tableau ci-dessous :

Inscrits	Année												
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
G													
F													
T													

F4. Pour les 5 dernières années, quelle est la proportion d'élèves de votre école qui disposent de manuels de mathématiques, français, sciences ?

- Tous les élèves, ¾ d'élèves, La moitié d'élèves, Moins de la moitié

F5. Quelle est la proportion de vos enseignants qui disposent et/ou utilisent les matériels pédagogiques (Programmes, MAD1 et autres) pour rendre efficaces les enseignements dans votre école ? 4/4, ¾, 2/4, ¼, < de 1/4

F5. Vous et vos enseignants, bénéficiez-vous des formations sur l'utilisation de manuels et du programme national et matériels didactiques ? Oui, Non

F6. Si oui, à quelle fréquence annuelle est organisée ces formation et par qui?

- 1fois /trimestre par l'école,
- 2 fois /trimestre par l'école,
- 1fois/ ans par l'école,
- 2 fois/ ans par l'école,
- 1fois / trimestrepar l'epst,
- 2 fois / ans par l'EPST,
- 1 fois /mois par les ONG

F7. Entant que Chef d'établissement, quels sont les principales conditions importantes et nécessaires pour l'amélioration de l'apprentissage des élèves dans votre école (plusieurs réponses sont possibles)?

- Eviter les absences des enseignants,
- Recruter de meilleurs enseignants plus qualifiés,
- Récompenser financièrement les enseignants plus performants,
- Assurer la formation continue des enseignants,
- Disponibiliser des Meilleurs manuels/MAD1 et guides d'enseignement,
- Organiser chaque fois de conseils pédagogiques aux enseignants par les Chefs d'Etablissement, inspecteurs et Conseillers d'enseignement
- Améliorer l'essentiel des infrastructures (classes, toilette, eaux...),
- Meilleurs salaires au personnel enseignant,
- Augmentation du temps scolaire,
-

Autres (précisez).....,

Rien / pas de facteur, Ne sais pas

F8. Pensez-vous que l'efficacité/les compétences des élèves de votre école sont liées nécessairement aux conditions de travail de leurs enseignants ?

Totalement d'accord, D'accord, Plutôt d'accord, Totalement en désaccord, En désaccord, Plutôt en désaccord

F9. En tant que responsable, les conditions de travail pour les enseignants de votre école et pour vous-même sont -elles: Bonnes, Très bonnes, Mauvaises,

F10. Les conditions de travail de vos enseignants ont -elles eu d'impact sur la qualité des enseignement dans votre école durant les 5 dernières années ? Oui, Non

O. Environnement et assainissement de milieu de travail

G1. Selon, vous, pensez-vous que les conditions environnementales dans lesquelles vous travaillez dans cette école sont hygiéniques et que son environnement est sain et sûr (assainissement et sécurité)? Oui, Non

G2. Et si c'est oui, quelles sont ces conditions (4 seulement)?.....
.....

G3. Votre école dispose-t-elle des installations hydro- sanitaires ? Oui, Non

G4. Si oui, Combien de porte de latrine, Combien de points d'eau,
 Combien de bac à papier, Combien de trous à ordures?

G5. Existe-il des mécanismes et mesures permettant que les enseignants et les élèves travaillent dans un environnement sain et sûr dans votre école? Oui, Non

G6. Si oui, lesquels (donnez-en 3)?.....
.....

G7. Les superficies de vos locaux (salles de classe) sont-elles adaptées au nombre d'enfants inscrits dans chaque classe pour cette année ? Oui, Non

P. Comparaison des indicateurs clés de l'éducation

H1. Quelle est la moyenne des effectifs par classe pour les 7 dernières années : 2015....., 2016....., 2017....., 2018....., 2019, 2020....., 2021.....

H1. Selon vous et les archives de votre classement, pensez-vous que votre école est efficace/ performante? Oui, Non

H2. Si oui, donnez les éléments qui expliquent son efficacité/performance
.....
.....
.....

H3. Durant les 8 dernières années, quelles sont les moyennes globales de réussites de votre école pour les indicateurs ci-dessous :

Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de réussite des élèves											
Taux de réussite TENAFEP/EXETAT											
Taux de redoublement											
Taux d'abandon											

H6. Le rendement scolaire de vos enseignants peuvent-ils avoir de rapport avec le cadre environnemental de votre école ? Oui, Non

Q. Autres conditions

I1. Quelles sont les autres conditions de travail que vous pensez qu'elles peuvent favorables pour les enseignants (Donnez-en 3 seulement sans détails) ?

.....
.....

Merci pour votre collaboration, vos informations nous seront suffisamment utiles

Annexe 21 : Questionnaire destinés aux cadres et inspecteurs de l'Enseignement (EPST)

QUESTIONNAIRE DESTINE AUX CADRES ET INSPECTEURS DE L'EPST

Nous nous intéressons ici aux enseignants des écoles du secteurs public et du secteur privé afin de comprendre votre perception sur la différence des leurs conditions de travail et son impact sur la qualité de l'enseignement. Nous voudrions bien savoir si les conditions de travail des enseignants entre les enseignants des écoles privées diffèrent de celles des écoles publiques, à quel aspect elles diffèrent les unes des autres.

Les questions que nous allons vous poser sont des questions d'ordre général concernant les conditions de travail des enseignants, les reposes que vous allez donner restent anonymes, nous ne le dirons à personne.

Le choix opéré sur votre personne est dû fait que vous êtes parmi les personnes ressources du secteur de l'éducation en province du Nord-Kivu et vous pouvez disposer des informations sur les conditions de travail des enseignants dans les deux secteurs :

A. Identité, formation académique et professionnelle du répondant

A1. Votre Sexe : M F,

A2. Votre âge :ans

A3. Etat-civil: Marié(e) Célibataire, Veuf/ve, Divorcé(e)

A3. Votre fonction: Inspecteur, Chef de division, Coordinateur, Chef de service à l'EPST, Chef de sous division, Gestionnaire Ecole privée
Autre (préciser.....)

A4. Votre niveau d'étude : D4, D6, G3, L2 , autre (à préciser)

A5. Votre expérience dans votre actuelle fonction : 1-5 ans, 5-10ans,

10-15 ans, 15-20ans, Supérieur à 20 ans

B. Connaissance sur le secteur éducatif public et privé dans la ville de Goma

B1. Avez-vous des informations sur le fonctionnement et les conditions de travail dans les écoles de ces deux secteur(Public et Privé) ?

Oui, Non

B2. Selon vous et votre expérience comme inspecteur ou cadre de l'EPST, existe-t-il des aspects de ressemblance et de différences entre les écoles publiques et les écoles privées ?

Oui, Non

B3. En quelques points, dites- nous les aspects de ressemblance et de dissemblance entre les écoles du secteur Public et du secteur privé

Ecole publique		Ecole privée	
Ressemblance	Dissemblance	Ressemblance	Dissemblance

C. Administration et condition de travail

C1. D'après votre expérience et de vos observations lors de vos activités professionnelles, pensez-vous que le mode de recrutement dans les écoles publiques est le même que dans les écoles privées ?

Oui, Non

C2. Si vous avez répondu par **NON**, donnez- en 3 différences entre les deux

.....

C3. Avez- vous constaté une différence dans l'administrations entre les écoles publiques et les écoles privées ? Oui, Non

C4. Si la différence existe, à quel niveau l'avez-vous située ?

.....

.....

.....

C5. Estimez-vous que les enseignants des écoles publiques sont-ils bien traités que ceux des écoles privées ? Oui, Non

C6. Dans quel de ces deux secteurs les enseignants sont- ils bien rémunérés ? Public, Privé

C7. Lors de vos activités dans les écoles de votre zone de travail ou inspectorales ou pendant vos exploitations, constatez-vous que les conditions sociales et économiques/financières sont égales entre les enseignants des écoles publiques et des écoles privées ? Oui, Non

C8. La situation sociale et financière est- elle

	Satisfaisante	Non satisfaisante
Ecole publique		

Ecole privée		
--------------	--	--

C9. Quels aspects qui justifient la satisfaction ou l'insatisfaction de cette situation socio-financière dans chaque secteur (Donnez seulement 3 éléments sous-forme de mots)?

.....

D. Pédagogie et efficacité

D1. A l'issue de vos visites administratives et pédagogique, avez-vous constaté une différence pédagogique entre école publique et école privée ? Oui, Non

D2. Si oui, donnez 3 aspects (pédagogiques) de différence entre les deux écoles :

.....

D3. Les écoles privées sont plus équipées en matériels pédagogiques que les écoles publiques

Oui, Non

D4. Les infrastructures scolaires sont bon dans les : écoles publiques, écoles privées

D5. Les dimensions et l'état de salles de classes sont plus améliorés dans : Public, privée

D6. Les salles de classes sont pléthoriques en effectifs dans les écoles : Privées, Publiques

D7. A l'issue de vos activités entent que Inspecteur ou cadre de l'EPST, avez-vous constaté que les enseignants sont moins qualifiés dans les écoles : Privées, Publiques

D7. Les formations continues et les activités de renforcement de capacités des enseignants sont -ils plus organisées dans le : Privé, Public

D8. Les visites pédagogiques des inspecteurs ont -elles les mêmes fréquences dans les écoles publiques et dans les écoles privées ? Oui, Non

D9. Si non, quelles sont les raisons (donnez 3 raisons) :

.....

D10. Les enseignants qui disposent et utilisent plus le programme national de l'enseignement (Primaire et Secondaire) sont ceux du : Privé, Public

D11. A votre avis, les aspects suivants pourraient-ils avoir un impact négatif sur la qualité de l'enseignement ?

Aspect/ situation/ condition	Oui	Non
Mauvais encadrement des enseignants		
Faible motivation en termes de salaire		
Faible prise en charge sociale		

Infrastructure décente		
Environnement sûr et protecteur		
Pléthores dans les salles de classe		
Insuffisance de matériels pédagogiques		

D11. En comparant les résultats des écoliers (ères)/ élèves entre écoles publiques et écoles privées, avez-vous constaté que :

- les écoles privées sont plus performantes que les publiques ?
- les écoles publiques sont performantes que les privées ?

D12. Sur le plan comportemental et de compétences des apprenants, avez-vous constaté que :

- les élèves issus des écoles privées sont plus compétents/ meilleurs en français et en Mathématiques que
- les enfants issus des écoles publiques sont plus compétents / meilleurs en français et en mathématiques ?

D13. Les écoles qui disposent des installations hygiéniques améliorées sont :

- Les écoles Privées , les écoles publiques

D14. Si vous deviez orienter une personne en quête d'un poste d'enseignant, dans quel secteur pourriez-vous l'orienter ? Privé, Public

D15. Donnez en termes des mots, 3 raisons qui justifient votre orientation :

.....

.....

.....

Merci pour votre collaboration, vos informations nous seront suffisamment utiles